

The background features a large, stylized green leaf on the left side. Below it is a green globe with white latitude and longitude lines. The entire design is set against a light green background with large, overlapping circular shapes.

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2022

Carte du territoire

Nîmes Métropole, notre territoire

39 communes |



7 territoires |



262 108 habitants |



4^e agglomération d'Occitanie |
après Toulouse, Montpellier et Perpignan



Leins Gardonnenque

Domessargues
Fons-Outre-Gardon
Gajan
La Rouvière
Maressargues
Montagnac
Montignargues
Moulézan
Saint-Bauzély
Saint-Geniès-de-Malgoirès
Saint-Mamert-du-Gard
Sauzet

Gardonnenque

Dions
La Calmette
Saint-Chaptes
Sainte-Anastasie

Garrigue

Bezouce
Cabrières
Lédenon
Marguerittes
Poulx
Saint-Gervasy
Sernhac

Costières

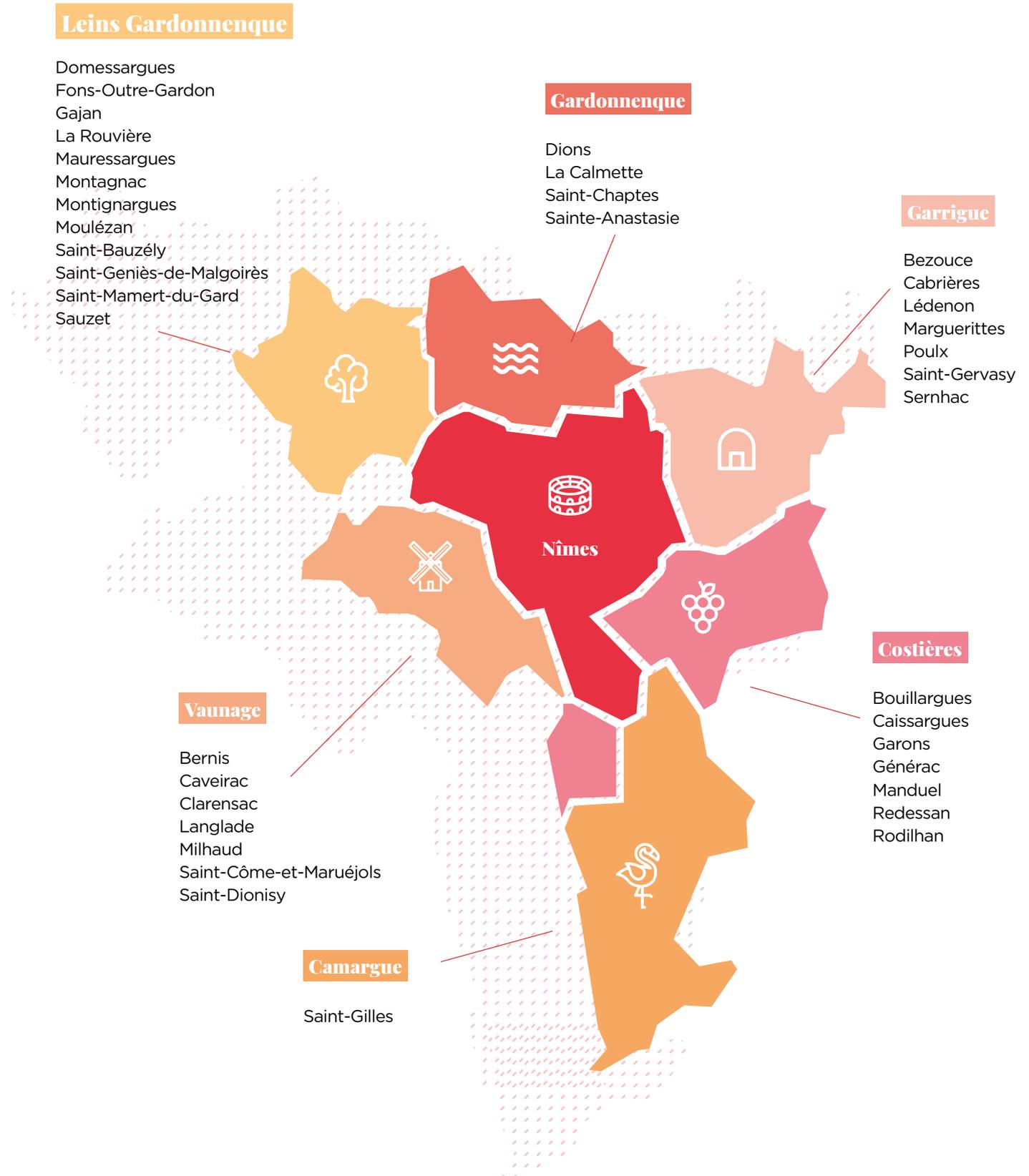
Bouillargues
Caissargues
Garons
Générac
Manduel
Redessan
Rodilhan

Vaunage

Bernis
Caveirac
Clarensac
Langlade
Milhaud
Saint-Côme-et-Maruéjols
Saint-Dionisy

Camargue

Saint-Gilles



Edito



Lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité, la faune et la flore, instaurer dans chacune des politiques publiques un modèle de développement durable : ce rapport permet de dresser une situation précise et de rendre compte des avancées de l'agglomération de Nîmes Métropole en matière de développement durable durant l'année 2022. Une année qui a été rythmée notamment par la crise énergétique et ses conséquences directes sur notre modèle économique et nos entreprises.

Dès les premières alertes au printemps 2022, Nîmes Métropole a souhaité instaurer une politique durable en matière énergétique, en confiant tout d'abord à Pierre Lucchini, maire de Moulézan et vice-président de l'agglo, la sobriété et la transition énergétique en plus de sa délégation sur les énergies renouvelables. Une délégation en transversalité des réalisations liées à nos outils planificateurs : le Plan climat air énergie territorial (PCAET), le Projet alimentaire territorial (PAT), le Plan de mobilité (PDM), sans oublier le Projet de territoire.

Outre les plans cadres, politiques publiques et grands dossiers d'aménagement de l'agglomération, de nombreuses actions ont également été initiées ou poursuivies au cours de l'année 2022, notamment en matière de mobilités, de sécurité et de développement économique. Des nouvelles infrastructures et des équipements majeurs ont vu le jour pour offrir aux usagers – particuliers comme professionnels –, une qualité optimale de service public respectueuse de notre cadre de vie et de ces paysages qui nous sont si chers.

Protection contre les inondations, performance énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, mobilités décarbonées, solidarité et services aux usagers, événements et opérations de sensibilisation... Comme vous le constaterez dans ce nouveau rapport, élus, agents et partenaires de notre écométropole s'engagent et agissent au quotidien pour protéger ce territoire et participer à son développement et son rayonnement durables.

Encore merci à tous !

Franck Proust, président de Nîmes Métropole

Jean-François Lheureux, directeur général des services

Table des matières

Carte du territoire	2
Edito	3
Politiques publiques & plan cadres	7
1. PCAET	7
2. PAT	23
3. PLH	29
4. PDM	44
5. Projet de territoire	48
6. Conseil de développement	49
8. Egalité femmes-hommes	51
9. Laïcité	54
Aménagement du territoire	57
1. Les PAPI	57
2. Filière Résilience & Sécurité civile	64
3. Marché Gare	68
4. Magna Porta	70
5. Réseau des transports en commun	72
6. Pistes cyclables	82
7. PEM Saint-Geniès	87
8. Accompagnement à l'implantation durable des entreprises	90
9. Plantation de micro-forêts	93

Infrastructures & équipements majeurs	97
1. Usine de méthanisation	97
2. Opération Maréchal Juin	100
3. Autres infrastructures Eau & assainissement	103
4. Soleil de Mitra	105
5. Modernisation des ZAE	106
Services aux usagers & opérations de sensibilisation	115
1. ABC	115
2. Acquisition de broyeurs par les communes	116
3. Adopte un composteur	117
4. Coopération décentralisée avec Fimela	118
5. Délégation d'entreprises au Sénégal	120
6. PIG Habiter mieux	121
7. Rendez-vous Eco	124
8. Tous au Bois !	127
9. Troc Party	128



Politiques publiques & plan cadres

1. PCAET

a. Etat des lieux

Contexte & présentation :

Conformément à la Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, Nîmes Métropole a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en 2021.



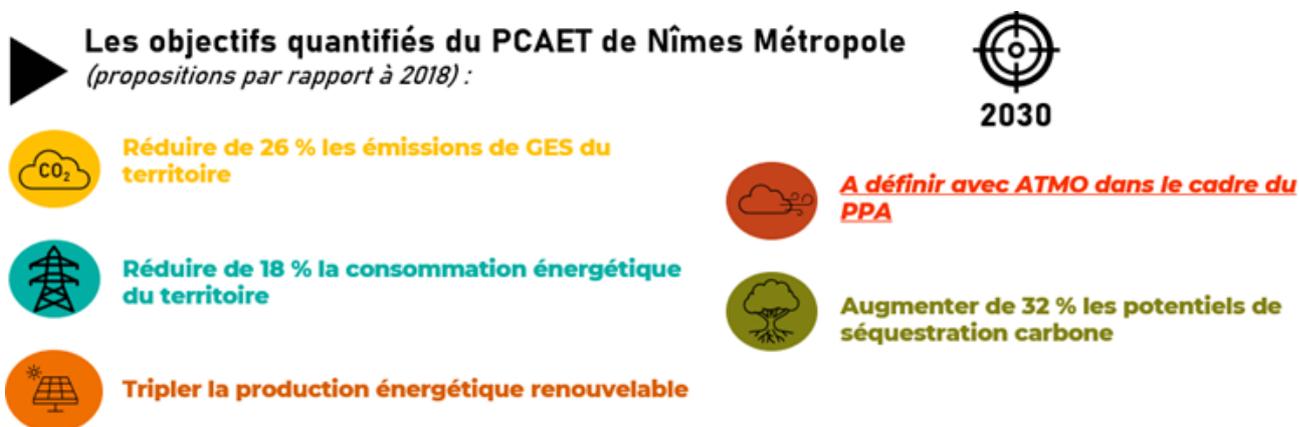
Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, il vise plusieurs finalités :

- Atténuation : limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables
- Adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Préservation de la qualité de l'air.

Nîmes Métropole est accompagnée par des bureaux d'études dans la réalisation de cette démarche. Le PCAET est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire. Il sera valable 6 ans.

Objectif :

Permettre à l'Agglo de conduire une politique de transition énergétique et climatique efficiente sur son territoire.



Impact (résultats ou attendus) :

Baisse des émissions de GES et de polluants atmosphériques, baisse des consommations énergétiques, augmentation de la production des énergies renouvelables.

Coût :

Environ 130 000€ pour les bureaux d'études accompagnant Nîmes Métropole dans la réalisation du PCAET.

Partenaires :

Elus et techniciens de Nîmes Métropole et des communes de l'agglomération, Collectif Nîmes en transition, Association Les Shifters, ACTTE, CITEN, ATMO Occitanie, DDTM du Gard, AREC, ADEME, DREAL, Agence de l'eau, CAUE, Territoire d'énergie du Gard, GRDF, ENEDIS, Transdev, SPL/SAT, Agence d'urbanisme, CCI, chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, SCoT, PÉTR Garrigues et Costières de Nîmes, Département, Région, conseil de développement et citoyens.

Calendrier :



Le lancement du PCAET a été approuvé en Conseil communautaire le 8 février 2021. La première étape a consisté en un état des lieux des enjeux en matière de climat, air et énergie ; puis une stratégie a été élaborée, basée sur 4 objectifs déclinés en 10 axes ; ainsi qu'un plan d'actions qui sera la déclinaison opérationnelle de la démarche Plan Climat pour les 6 années à venir.



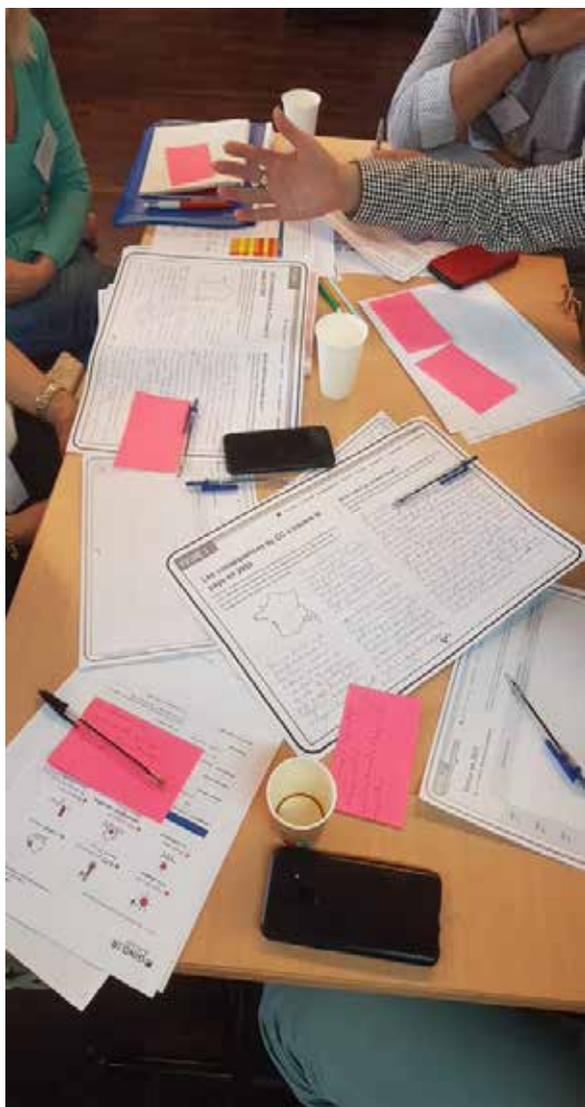
Les 10 axes pour y répondre

AXE	Description	Thématiques associées
AXE 1	Accompagner la sobriété énergétique dans le bâtiment résidentiel et tertiaire : éco rénovation du parc et sobriété d'usage	# Habitat # Dév éco # Aménagement
AXE 2	Décarboner la mobilité et offrir une alternative à tous pour se déplacer autrement	# Mobilités # Energies
AXE 3	Massifier et diversifier la production énergétique locale, respectueuse de l'environnement	# Dév éco # Energies # Habitat # Aménagement
AXE 4	Soutenir une économie locale, circulaire, innovante et porteuse d'emplois pérennes	# Dév éco # Déchets # Innovation
AXE 5	Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire	# Déchets
AXE 6	Promouvoir un aménagement du territoire équilibré, économe en espace artificialisé et intégrant les enjeux climatiques (inondation, fortes chaleurs)	# Urbanisme # Dév éco # Habitat # Aménagement
AXE 7	Préserver les terres agricoles et développer une agriculture à haute valeur environnementale et résiliente	# Agriculture # Alimentation # Urbanisme
AXE 8	Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous	# Eau assainissement
AXE 9	Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes	# Administration
AXE 10	Informé, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire	# Animation territoriale

Actions 2022 :

Le 10 octobre 2022, Nîmes Métropole a invité les habitants de l'agglomération à participer à la construction de sa politique de transition écologique et énergétique lors d'un atelier de concertation citoyenne. Pour tous ceux qui n'étaient pas disponibles, une boîte à idée a été mise en place pour recueillir leurs propositions d'actions.

Animé par l'Agglo et le bureau d'étude Agatte, un atelier de concertation destiné aux citoyens de Nîmes Métropole a donc été organisé à l'Hôtel communautaire. Cette rencontre a été l'occasion de présenter l'état d'avancement du PCAET, de répondre aux questions des citoyens, puis de disposer d'un temps de co-construction du plan d'actions.



Nîmes Métropole a ainsi récupéré les propositions d'actions émanant de ses services, des communes membres, des partenaires ainsi que celles émanant des citoyens. Une analyse technique est en cours ; une décision sera prise par les élus de Nîmes Métropole, arrêtant un plan d'actions dans le courant du premier semestre 2023.

Le projet de PCAET sera finalisé dans en 2023 et soumis via une délibération au vote du Conseil communautaire de juin 2023 ; il fera ensuite l'objet d'une consultation électronique au cours de l'été. L'adoption définitive est prévue pour le 1er trimestre 2024 (délai imputable aux obligations de saisine de l'autorité environnementale, de consultation électronique du public, et à la saisine des préfet et président de région).



b. Appel à projets Plan Climat 2022

Contexte & présentation :



Accompagner et financer des projets en lien avec la transition climatique, créatrice d'emplois : tel est l'objet de l'appel à projets Plan Climat à destination des entreprises et associations qui cherchent des fonds pour développer un projet porteur de sens sur le territoire. A la clef en 2022 : 100.000€ pour les entreprises & associations de la transition climatique, créatrice d'emplois.

Objectif & impact :

Encourager financièrement les entreprises et associations engagées en faveur de l'atténuation et l'adaptation du changement climatique. Végétalisation, plantation de haies ou d'arbres adaptés au changement climatique, dés-imperméabilisation des cours d'écoles ou des espaces publics, extinction lumineuse, mobilités actives... Voilà quelques-unes des thématiques qui étaient attendues par l'Agglomération dans le cadre de l'édition 2022 de l'appel à projets Plan Climat, qui est adossé aux orientations du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Calendrier :

Au cours de l'appel à projets lancé par l'Agglo du 5 avril au 13 juin 2022, 16 dossiers ont été déposés concernant 16 structures (9 entreprises, 6 associations, 1 porteur de projet d'entreprise). Les 16 projets ont chacun fait l'objet d'une fiche de candidature comportant des éléments nécessaires à la sélection des projets lauréats.

Une analyse de chacun des projets par les services de Nîmes Métropole a permis de proposer une présélection de 6 projets. Des critères, inscrits dans le règlement, ont permis de guider cette analyse. La commission environnement a décidé de retenir les 6 projets. Un montant de subvention a été acté pour chaque lauréat afin de les aider au démarrage :

- Les Briconomes : 5 000€
- Je pose pour le climat : 2 000€
- Eveyeko : 10 000€
- Cekoya : 10 000€
- Memento cloud : 10 000€
- Krokoop : 10 000€

ANNEXE

Projets lauréats de l'appel à projets Plan Climat de Nîmes Métropole – Edition 2022

Titre du projet	Structure pilote	Bref descriptif
Les Briconomes – Création d'un parcours d'ateliers bricolages en éco-conception	Entreprise individuelle « Pauline Guuinic » (Les Briconomes)	Créée en février 2022, les Briconomes, après une phase test d'ateliers de bricolage en éco-conception en direction du grand public, souhaite développer son activité en proposant des ateliers de bricolage écologique basés sur l'éco-conception et l'éco-construction sous la forme de parcours en direction des enfants, jeunes et adultes. Ces ateliers « Brico-écolo » seront réalisés sur des lieux partenaires (ex : la ressourcerie de Nîmes ou le Fablab) mais seront également proposés à des écoles, entreprises ou autres structures. L'entreprise pourra aussi intervenir lors d'événements. L'objectif est d'apprendre aux participants à fabriquer soi-même en se questionnant sur l'impact environnemental de la fabrication des produits. Il s'agit aussi de redonner le goût des travaux manuels. Pour les adultes les ateliers proposeront aussi de réaliser de petits travaux pour l'habitat. Les participants seront invités à rencontrer des artisans et professionnels locaux de l'éco-construction. Les propositions seront modulables en fonction des attentes. De nombreux partenariats avec des acteurs locaux sont en cours de mise en place. Ce projet va permettre de réduire l'utilisation des ressources et donc de participer à l'atténuation du changement climatique. Ce projet devrait permettre de créer 2 emplois à temps partiel dans un premier temps. Une aide en investissement est sollicitée pour l'achat de matériel, d'outils pédagogiques et de la communication.
Je pose pour le climat	Association « Citoyens pour le climat Nîmes »	L'association a mis en place un projet photographique visant à prendre des portraits de personnes avec un message personnel sur le climat. 120 portraits ont été réalisés. Les personnes les diffusent alors via leurs réseaux sociaux. Leur objectif est de sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques et les inviter à agir. Ils souhaitent à présent réaliser une exposition photographique en imprimant 10 portraits et complétés par mosaïques de 32 portraits (20 ^{ème} de clichés). Cette exposition sera ensuite présentée dans différents lieux : lycées, médiathèques, salles municipales, ... Accompagnée d'une conférence et d'autres outils d'information et de sensibilisation, ils souhaitent ainsi pouvoir sensibiliser un public plus nombreux. Les personnes pourront aussi poser pour réaliser leur propre portrait. Cette action de sensibilisation et de mobilisation citoyenne participant à la prise de conscience pourra contribuer par effet rebond à atténuer les impacts du changement climatique via des actions plus écologiques de la part des citoyens. Ils sollicitent une aide pour imprimer les portraits, support de cette exposition.
Eveyeko	Entreprise « Eveyeko » (Elodie Romeu)	Jeune entreprise nîmoise créée en 2020 qui a mis en place un club d'échanges de vêtements permettant de renouveler son dressing. Les membres choisissent des Pass à la journée, mensuel ou à l'année et peuvent ainsi échanger leurs articles. 300 membres sont inscrits ce qui a permis d'échanger 9 000 vêtements. Ce projet permet de préserver les ressources (matières premières, eau et énergie) et ainsi réduire les impacts sur le climat. Ils interviennent aussi lors d'événements et proposent des services complémentaires (coaching mode, customisation). Les vêtements non repris sont redonnés aux personnes ou repris par Philtex ou Recycling pour recyclage du textile. Cette nouvelle offre répond à une forte attente des habitants. Ils souhaitent à présent développer un site Internet permettant de gérer la communauté en ligne et mettre en place un système de relais colis pour les nouveaux membres ne pouvant pas se déplacer facilement. Ainsi, cela permettrait d'agrandir la communauté et le nombre de vêtements échangés. Ce projet devrait permettre d'embaucher 2 personne en alternance sur 3 ans. Ils sollicitent une aide pour la création du site Internet.
Développer une solution téléphonique numérique verte	Entreprise « Cekoya »	Opérateur télécom basé sur Nîmes depuis 10 ans qui a débuté en 2019 sa transition écologique. Ils proposent aujourd'hui à leurs clients une offre mobile neutre en carbone par compensation du carbone émis par la consommation téléphonique via l'achat et plantation d'arbres ou autres actions de sensibilisation en direction des enfants par exemple. La compensation est dans le forfait des clients. La compensation se fait en local (ex : sur la commune qui est cliente). Ils ont mis en place des partenariats avec SMAART et Cadaoz pour l'utilisation de téléphones reconditionnés. Ils ont démarré en 2021 le développement d'un outil numérique en interne pour permettre un calcul en temps réel des émissions carbone en fonction de la consommation d'énergie des mobiles. Cet outil permet de décrypter les impacts carbone de tous les usages (ex : utilisation 3G/4G, utilisation de messenger, SMS ou WhatsApp, recherche via des moteurs de recherche alimentés aux énergie renouvelable ou non, ...). Selon les utilisations, les impacts carbone diffèrent, ce qui permet d'identifier les points d'amélioration et de modifier les pratiques pour réduire les impacts. Leurs clients sont des entreprises ou collectivités. Ils peuvent ainsi les accompagner sur ce diagnostic carbone et proposer des solutions de réduction des impacts. Les impacts résiduels sont eux compensés. Le diagnostic peut se faire à l'échelle d'une agence, d'une activité, d'un marché, etc. Ils souhaitent à présent optimiser cet outil via notamment l'achat d'une base de données qui permettra d'affiner le calcul des impacts. Ce projet participe à la prise de conscience des utilisateurs de l'impact du numérique sur le climat et contribue réellement à modifier les pratiques. Ce projet permettrait de créer 10.5 ETP sur 3 ans. Ils sollicitent une aide pour poursuivre le développement de cet outil numérique.
Memento Cloud, le « Blablacar de la sauvegarde de données » : Comment protéger nos données grâce à l'économie circulaire ?	Entreprise « Memento cloud »	Entreprise basée à Nîmes ayant mis en place un système de sauvegarde de données plus écologique, basée sur le principe de l'économie circulaire. Cette alternative à l'utilisation de data centers s'adresse aux PME. C'est une offre sécuritaire et écologique pour ces petites structures qui habituellement ne mettent pas en place de système de sauvegarde de données et font l'objet de plus en plus de piratage. Il s'agit de réutiliser les espaces de stockage existants et non utilisés sur les postes informatiques eux-mêmes (70% des capacités de stockage). Le socle technologique permettant ce stockage des données sur les ordinateurs a déjà été développé (2 brevets déposés en 2021 – commercialisation démarrée). Ils souhaitent à présent aller plus loin vers la réduction de l'impact carbone en développant un pilotage plus performant via un programme R&D visant à construire une nouvelle intelligence artificielle qui pilotera les sauvegardes et restauration de données pour les rendre plus efficaces. Il sera par exemple possible de déclencher des sauvegardes au moment où l'électricité est la moins chère (heures creuses) ou quand les machines sont moins chargées, plutôt qu'à heure fixe comme actuellement. Ils ont prévu de développer le système complet sur 2 ans en plusieurs phases mais présentent dans cette candidature la partie prototypage de la 1er phase.

		Cette entreprise a reçu le statut de Jeune Entreprise Innovante par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche pour son invention et a été certifiée « Deep Tech » par CREALIA Occitanie. Ce projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'impact carbone dû au stockage des données. Cette solution locale participe aussi à la souveraineté numérique en évitant de stocker les données dans des data centers, parfois à l'autre bout du monde. Ce projet pourrait permettre de créer 3 emplois d'ici 2024. Ils sollicitent une aide pour le développement de ce nouvel outil de pilotage (Phase 1A : Prototypage d'un système expert apte à piloter le déclenchement des sauvegardes et restaurations en fonction de diverses contraintes, en particulier l'impact écologique des différentes méthodes de stockage).
KROKOOOP - L'alternative éthique & nîmoise de la livraison à domicile	Association « Krokoop »	Collectif de 3 coursiers créé, sur Nîmes, en juillet 2022 qui souhaite développer une offre de livraison plus équitable, écologique et socialement responsable. Alternative à Uber-Eat ou Deliveroo, ils proposent leur offre de service à des commerçants et restaurateurs locaux et indépendants en priorité. Ils ont déjà 9 clients restaurateurs. Ils souhaitent proposer en plus un service aux entreprises et associations locales qui souhaitent avoir recours à un dispositif de livraisons éco-responsable, équitable et socialement engagé (colis, plats, réassort, ...). Leur zone de chalandise est l'agglomération de Nîmes. Leur objectif est de créer de meilleures conditions de travail (meilleure rémunération, statut juridique plus sécuritaire) et de revaloriser ce métier. Ils se basent sur des expériences similaires en France. Ce projet contribue à réduire les émissions de carbone via le développement de la cyclo logistique et rentre en cohérence avec les principes de développement durable. Ils réfléchissent déjà sur d'autres actions écologiques à mettre en place notamment sur l'utilisation d'emballages consignés. Ce projet permettrait de créer 6 CDI d'ici 3 ans. Ils sollicitent une aide pour l'achat de 3 vélo-cargo électriques et 20 tablettes à remettre aux partenaires pour gérer les livraisons.

c. Le Plan de sobriété énergétique



Contexte & présentation :

Dans un contexte d'urgence climatique, de nécessité de préserver l'environnement et d'un fort accroissement des coûts de l'énergie, Nîmes Métropole et ses 39 communes membres ont souhaité s'engager ensemble pour maîtriser les consommations énergétiques de leurs patrimoines. Lundi 7 novembre 2022, ils ont adopté un plan de sobriété énergétique commun inédit.

A noter que ce plan constitue une des premières actions partagées permettant de répondre en commun aux enjeux climatiques et énergétiques de notre territoire. Il sera intégré dans le plan d'actions du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en cours d'élaboration par Nîmes Métropole, qui sera approuvé courant 2023.



Objectif & impact :

Chauffage, climatisation, eau, éclairage public... L'Agglomération et ses 39 communes membres ont donc adopté un plan commun de sobriété énergétique comprenant 15 mesures efficaces et opérationnelles, concrètes et applicables immédiatement à leurs patrimoines communaux et intercommunaux. Objectifs ? Supprimer les consommations inutiles, optimiser les usages et utiliser des dispositifs plus performants.

Détail des 15 mesures :

1 - Suivi énergétique

Réaliser un inventaire du patrimoine public, mettre en place un suivi des consommations d'énergie et optimiser les contrats de fournitures.

2 - Chauffage

Mettre en place une régulation des températures des bâtiments au regard des consignes réglementaires, chauffer uniquement lorsqu'ils sont occupés, couper ou réduire les températures le reste du temps.

3 - Ventilation

Contrôler et entretenir les bouches de ventilation mécanique contrôlée (VMC), les couper lorsque les bâtiments concernés sont inoccupés. Pour y parvenir, nous formerons et sensibiliserons nos agents et nos usagers tandis qu'un suivi régulier des consommations énergétiques nous permettra d'évaluer les progrès réalisés, qui seront communiqués régulièrement. Un premier engagement partagé pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques de notre territoire et qui sera inscrit dans le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) porté par Nîmes Métropole.

4 - Climatisation

Mettre en place une régulation des températures : plafonner à 26°C maximum, avec écart maximum de 7°C avec extérieur et couper en inoccupation.

5 - Entretien Chauffage / Climatisation

Entretien des équipements, isoler les réseaux, réaliser une visite de début de saison et mettre en place un contrat de performance énergétique.

6 - Référent Sobriété

Nommer un référent par bâtiment ou par commune, former les référents aux éco-gestes (pris en charge par Nîmes Métropole), sensibiliser et informer au quotidien les agents aux enjeux de la sobriété énergétique, mettre en place un suivi, une évaluation et un partage des actions engagées.

7 - Éclairage public

Réduire l'intensité (abaissement) ou les plages d'éclairage public (extinction), rénover le parc en remplaçant les sources énergivores par des diodes électroluminescentes (LED), et mettre en place un contrat de performance énergétique (CPE).

8 - Eau

Couper les cumulus électriques dans les lieux à faible utilisation (toilettes, locaux associatifs, salles des fêtes, etc.), et mettre en place des dispositifs hydro-économiques.

9 - Éclairage intérieur

Remplacer les sources énergivores par des diodes électroluminescentes (LED), installer des détecteurs de présence ainsi que des horloges et supprimer les éclairages individuels.

10 - Au bureau

Supprimer les veilles électriques, automatiser la coupure des appareils et interdire les chauffages d'appoint.

11 - Éclairage patrimoine / Parcs & jardins

Éteindre les mises en lumière du patrimoine public en semaine, les limiter jusqu'à 23h les vendredis et samedis, éteindre les parcs et jardins publics 1h après leur fermeture.

12 - Sensibiliser

Sensibiliser les usagers (culture, sport, éducation) à la sobriété énergétique, former et inciter aux éco-gestes.

13 - Mobilité

Former les agents à l'éco-conduite, encourager l'usage du vélo et des transports en commun pour les déplacements professionnels.

14 - Déchets

Optimiser la collecte des déchets, encourager la réduction des déchets, améliorer le tri et le compostage.

15 - EcoWatt

Relayer les informations issues du dispositif citoyen EcoWatt mis en place par le gestionnaire du réseau électrique français RTE, en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (Ademe), et mettre en œuvre l'effacement électrique sur le patrimoine public, à savoir l'extinction régulière des équipements électriques.

Calendrier :

Pour que ces mesures soient efficaces, Nîmes Métropole et ses communes membres sensibiliseront leurs agents et formeront un référent de sobriété énergétique par bâtiment ou par commune, qui lui-même sensibilisera les usagers des équipements. Un suivi des consommations énergétiques permettra d'évaluer les progrès réalisés et de communiquer sur ces résultats.

d. Les engagements de Nîmes Métropole en faveur de la sobriété énergétique

1. Baisser les températures : 19°C, c'est l'objectif de température de chauffe dans les bureaux des agents de Nîmes Métropole. Baisser la température la nuit à 16°C et à 8°C lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours. (en 2022 : En attente du nouveau système au Colisée 1 ; amélioration des systèmes de gestion centralisée pour les Colisée 1 & 2.
2. Remplacer les néons des bureaux par des néons LED (Objectif 2023)
3. Réduire la saison de chauffe des bâtiments : des vacances de Toussaint à Pâques, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet.
4. Couper la production de l'eau chaude sanitaire : en dehors des usagers pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douche par exemple).
5. Eteindre les éclairages des parties communes lors de la mise en route de l'alarme intrusion. (Objectif 2023).
6. Eteindre les éclairages publics : enseignes lumineuses et éclairages parking de 22h à 5h30 du matin.
7. Interdire l'usage des chauffages d'appoint, souvent très énergivores.
8. Réaliser une étude afin de diminuer le nombre de point lumineux et optimiser l'intensité lumineuse. (Objectif 2023).

Colisée 1 et 2

Année de construction 1991-92



Création d'ouvrants dans les bureaux situés au Nord, et remplacement des ouvrants aluminiums existants dans le cadre du plan France Relance

- Coût de l'opération :
 - Colisée 1 : 97 890 € HT
 - Colisée 2 : 60 240 € HT
 - Coût total opération : 158 130 € HT soit 189 756 € TTC

Avantages des nouvelles menuiseries par rapport aux anciennes :

année	Rupteur de pont thermique	face ext du vitrage	face intérieure	espace entre vitrage	coefficient de déperdition thermique
1991	non	5 mm	5 mm	12 mm lame d'air	2,6 à 3 W/m².k.
2022	oui	6 mm Stopsol	4 mm	18 mm gaz argon	1,2 W/m².k.

le remplacement de ces menuiseries permet de diviser par 2,3 les déperditions thermiques

Colisée 1 et 2

Année de construction 1991-92



1/ Arrêt des chauffe-eaux (étude C1 et C2)

1. Etat des lieux :

- Colisée 1 : 1 chauffe-eau instantané et 8 chauffe-eaux classiques.
- Colisée 2 : 5 chauffe-eaux classiques.

2. Puissance de l'installation :

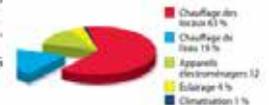
- Colisée 1 : 13 de 500 W soit 13,5 kWh
- Colisée 2 : 5 de 400 W soit 5,4 kWh

3. Consommation totale et économies :

A raison de 8 heures de chauffe pendant 365 jours (hors chauffe-eau instantanée) :

- o Consommation actuelle : 44 968 kWh/an (attention, données théoriques)
- o Consommation si arrêt des chauffe-eaux des lavabos dans les sanitaires : 10 512 kWh/an

Economies potentielles par an : 34 456 kWh/an



Nemausa

Année de construction 2007



- 1. Remplacement luminaires plafond des bassins par des LED
- 2. Remplacement des luminaires sub aquatiques par des LED



Colisée 1 et 2

Année de construction 1991-92



- 1/ 2022 Arrêt des chauffe-eaux
- 2/ 2022 : Etude de la GTC du Colisée 2
- 3/ 2022-23 : Remplacement des Néons des bureaux par des LED Colisée 1 et 2
- 4/ 2022-23 : Installation d'horloge astronomique contrôlant l'éclairage intérieurs des bâtiments
- 5/ 2023 : Etude rénovation concernant l'isolation des bâtiments Colisée 1 et 2 (Dir équipements et projets)
- 6/ 2023-2024 : Poursuivre la rénovation des huisseries Colisée 1 et 2
- 7/ 2023 : Etude rénovation concernant l'isolation des bâtiments Colisée 1 et 2 (Dir équipements et projets)
- 8/ 2024 : Rénovation des équipement CVC du Colisée 2

Colisée 1 et 2

Année de construction 1991-92



- 1/ Arrêt des chauffe-eaux (étude C1 et C2)
- 1. Etat des lieux :
- Colisée 1 : 1 chauffe-eau instantané et 8 chauffe-eaux classiques
- Colisée 2 : 5 chauffe-eaux classiques.
- 2. Puissance de l'installation :
- Colisée 1 : 13 de 500 W soit 13,5 kWh
- Colisée 2 : 5 de 400 W soit 5,4 kWh
- 3. Consommation totale et économies :
- A raison de 8 heures de chauffe pendant 365 jours (hors chauffe-eau instantané) :
 - o Consommation actuelle : 44 968 kWh/an (attention, données théoriques)
 - o Consommation si arrêt des chauffe-eaux des lavabos dans les sanitaires : 10 512 kWh/an
- Economies potentielles par an : **34 456 kWh/an**



Colisée 1 et 2

Année de construction 1991-92



- 2/ Etude de la GTC (gestion technique centralisée) du Colisée 2
Une étude est en commande sur le fonctionnement de la GTC (gestion technique centralisée) du bâtiment Colisée 2 afin de contrôler son efficacité et optimiser la régulation.
- 3/ Remplacement des néons par des LED dans les bureaux du Colisée 1 :
Une prochaine étude sera réalisée en interne pour le bâtiment Colisée 2.
- 1. Etat des lieux :
- Colisée 1 : 300 néons à remplacer
- 2. Gout de l'opération :
- Coût moyen unitaire :
 - Néon LED 1500 mm : 13,60 € HT
- Coût total :
TOTAL : environ **4000 € TTC**
- Le tube néon LED est connu par sa faible consommation d'énergie. Il peut réduire la consommation énergétique de **50% à 60%** par rapport aux néons classiques. Ils est également très écologiques.



Colisée 1 et 2

Année de construction 1991-92



4/ Installation d'horloge astronomique contrôlant l'éclairage intérieurs des bâtiments

Installations à chaque étage (sauf RDC du Colisée 1) d'horloges astronomiques permettant une extinction automatique à partir de 22h de l'éclairage des circulations et des bureaux.



5/ Poursuivre la rénovation des huisseries

- Remplacement des ouvrants PVC datant de la construction
- Remplacement des vitrages fixes datant de la construction



Colisée 1 et 2

Année de construction 1991-92

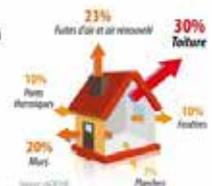


6/ Etude rénovation concernant l'isolation des bâtiments

- Identifier et solutionner la déperdition thermique due à une isolation insuffisante.

7/ Rénovation des équipements CVC (Gestion technique centralisée) du Colisée 2

- Mener une opération de rénovation des équipements CVC (Chauffage ventilation climatisation) du Colisée 2 équivalente à celle menée actuellement au Colisée 1.



Colisée 3

Année de construction 2019



L'équipement a été réceptionné en 2019 et dispose de systèmes permettant la régulation des consommations de flux.

1. Ajustement de la régulation des températures des parties Communes
2. Ajustement de la régulation des températures des bureaux
3. Ajustement de la régulation des températures des salles de réunions non occupées

Autres bâtiments



- 1. Audit des différents bâtiments extérieurs (Paloma, Nemausa, Pépinière Valdegour...)
- 2. Etude d'installation de panneaux solaires (Parking et toitures).

Autres actions :

Appel à Projet Sequoia 3

Appel à projet porté par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE

Objectif : Favoriser la rénovation des bâtiments publics

Réponse en groupement avec Syndicats d'Énergie d'Occitanie

Accompagnement financier à hauteur de 50 % de Nîmes Métropole :

1. Financement de 2 économies de flux jusqu'à fin 2023
2. Outil d'aide au suivi des consommations
3. Audits énergétiques de bâtiments publics pour la rénovation
4. Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux

L'ensemble des aides attribuées à Nîmes Métropole est de 216 250 € pour un coût de projet évalué à 418 700 €.



Audits énergétiques et études de faisabilité photovoltaïque

Lancement de 2 marchés pour la réalisation d'audits énergétiques pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et pour la réalisation d'étude de faisabilité photovoltaïque en toiture

et ombrières.

Une première vague d'audits a été lancée sur 12 sites au niveau du territoire qui sont les suivants :

AD3E	Domene
Ecole de Dions	
Mairie de Bernis	Groupe Scolaire de Clarensac
Ecole de Sauzet	Hôtel communautaire NM
Mairie/Salle des fêtes de Saint Genies	SMAC Paloma
Dépôt Bus Tango Nîmes Métropole	Stade Nautique Nemausa
Maison de retraite de Bouillargues	Salle Polyvalente de Marguerittes
Salle Polyvalente de Caveirac	

L'objectif est d'avoir une liste de scénarios de rénovation énergétique permettant de réduire significativement les consommations en cherchant la meilleure rentabilité économique et écologique.

Le marché d'étude photovoltaïque est en cours d'analyse des offres et vise à favoriser le développement d'installation photovoltaïque sur le territoire de Nîmes Métropole sur les toitures et espaces anthropisés que ce soit en autoconsommation ou en vente totale.

Cadastre solaire de Nîmes Métropole

Le [cadastre solaire](#) de l'agglo a été lancé en 2020 et permet à tous d'avoir une estimation du potentiel solaire thermique ou photovoltaïque de sa toiture. Il est un outil de premier niveau d'information permettant très rapidement d'avoir des informations sur la taille le coût et la rentabilité d'une installation sur une toiture du territoire.

Une mise à jour du cadastre avec la dernière version de la base de données cadastrales (donnée MNS 2022) est en cours et devrait être déployée début 2023 avec l'ajout d'un outil de calcul du coût de raccordement d'une installation photovoltaïque développé par Enedis.

Décret Tertiaire

Le décret tertiaire est une obligation réglementaire visant à identifier et rénover (-60 % en 2050) l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la superficie est supérieure à 1000 m². Le service de Conseil en Énergie Partagé de Nîmes Métropole accompagne l'ensemble des communes dans l'identification du patrimoine assujettis, sur la déclaration des consommations d'énergie ainsi que sur la réalisation d'études pour mettre en œuvre des PPI permettant d'atteindre les objectifs de performance imposés par l'Etat.

EcoWatt

Porté par RTE et l'ADEME, Ecowatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Véritable météo de l'électricité, EcoWatt (<https://www.monecowatt.fr/>) qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités territoriales occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « bien consommer » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel des entreprises de son territoire et de ses administrés

- en tant qu'employeur

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt propose d'offrir un outil supplémentaire aux acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

Effacement électrique

Nîmes métropole est membre d'un groupement porté par le syndicat d'énergie du Gard visant à réaliser de l'effacement électrique.

L'effacement de consommation consiste à moduler ponctuellement sa consommation d'électricité à la baisse lorsque le réseau électrique en a besoin pour rétablir un déséquilibre entre la production et la consommation.

Le réseau électrique doit être en permanence équilibré entre la production et la consommation au niveau national. C'est la mission de RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité)

Néanmoins, le réseau peut être confronté à des pics de consommation qui se traduisent par un déséquilibre (problème sur une centrale, vague de froid...), qui nécessite le recours à l'effacement.

La mise en place et le développement de l'effacement électrique représentent une solution à différents enjeux énergétiques majeurs :

- Il répond au besoin croissant de flexibilité électrique, indispensable pour garantir l'équilibre entre la consommation et la production.
- Il concourt à la recherche de sources d'efficacité énergétique par les consommateurs.
- Il permet d'atténuer les contraintes qui pèsent sur les réseaux électriques et sur les coûts de renforcements.
- Il représente une opportunité d'obtenir un revenu complémentaire sans investissement à partir d'un mécanisme de valorisation de l'effacement.

Extinction nocturne avec l'ARB Occitanie

Le service CEP est membre d'un groupe de travail de l'ARB Occitanie dont le but est de produire des supports de communication et de sensibilisation auprès de l'ensemble des collectivités d'Occitanie pour les inciter à recourir à l'extinction nocturne de leur éclairage public.

L'objectif est d'avoir des supports de communication multiples, allant du flyer jusqu'à l'exposition itinérante qui permettrait de porter un message fort et cohérent sur l'ensemble de la région Occitanie.

Gestion EP Enedis et extinction

Service proposé par Enedis pour améliorer le suivi et la performance de l'éclairage public sur l'ensemble des communes du territoire. L'outil « mon éclairage public » permet de suivre l'évolution des consommations du parc ainsi que de détecter toute anomalie de consommation sur l'éclairage public.

En parallèle une expérimentation est actuellement en cours avec Enedis pour piloter l'extinction de l'éclairage public directement via les compteurs Linky. Ce dispositif permettrait un pilotage à distance de l'ensemble des armoires de commande d'éclairage publics et de réaliser des économies sur les coûts d'intervention et de remplacement sur le matériel existant (remplacement des organes de commande d'allumage / extinction de l'EP).

Jour de la nuit

Le Jour de la Nuit (15 octobre 2022) est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Coordonné par Agir pour l'Environnement et soutenu par de nombreux partenaires nationaux, le Jour de la Nuit a été l'occasion d'observer le ciel et de redécouvrir notre rapport à la nuit grâce aux centaines d'extinctions de lumières et d'animations de sensibilisation qui ont lieu lors d'une soirée chaque année.

Nîmes Métropole a ainsi organisé une manifestation en Vaunage sur le site d'aire de décollage

des parapentes de Saint-Côme-et-Maruéjols en partenariat avec Spie et d'autres communes du territoire.

Sobriété énergie CEP Ademe Occitanie

Création d'une plaquette d'action de sobriété énergétique à mettre en œuvre par les collectivités afin de réduire leur consommation énergétique sans réaliser de lourd investissement (régulation, extinction EP, éco gestes, baisse des consignes de chauffage,...) Travail réalisé en concertation avec le réseau CEP Occitanie et l'Ademe Occitanie.

Valorisation des CEE avec le SMEG

Convention de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergies avec le SMEG 30 visant à améliorer et accompagner les communes du territoire dans leur projet de rénovation énergétique de leur patrimoine.

L'objectif est de faciliter la valorisation des CEE lors de la réalisation de travaux de rénovation énergétique et d'obtenir des aides financières complémentaires. Le CEP de Nîmes Métropole accompagne les communes dans l'identification et la vérification de l'éligibilité des travaux aux CEE, et le SMEG est en charge de la valorisation financière pour les communes.

Convention avec Voltalis

Voltalis propose une solution d'effacement électrique pour les particuliers et collectivités en les équipant gratuitement d'un boîtier installé sur leur radiateur électrique qui permettra de piloter le chauffage et réaliser un effacement électrique aux périodes de pointe de consommation électrique sur le réseau. Un partenariat dont le déploiement devrait être effectif début 2023.

e. Les fonds de concours Transition énergétique

Contexte & présentation :

Dans sa volonté d'accompagner les communes, Nîmes Métropole a mis en place un dispositif de fonds de concours visant à soutenir des projets ayant pour objet la construction, l'aménagement et la rénovation d'équipements, qu'ils soient structurants pour l'agglomération, sectoriels ou de proximité.

La doctrine d'attribution a été revue en 2021, afin notamment de mettre l'accent sur les projets de transition énergétique en intégrant notamment les projets de rénovation de l'éclairage public et la construction d'équipement exemplaire d'un point de vue développement durable. Un budget de 30 M€ a alors été attribué pour les années 2021 à 2025.

Deux catégories de projets peuvent bénéficier de fonds de concours :

- Les projets à rayonnement communal devront correspondre à l'une des thématiques suivantes, s'insérer dans un programme d'ensemble cohérent et répondre à une vision d'aménagement équilibré du territoire
 - Equipements sportifs
 - Equipements culturels et petit patrimoine
 - Transports mobilité
 - Revitalisation des coeurs de villes, centres bourgs et quartiers
 - Ecoles numériques
 - Vidéoprotection
 - Espaces naturels et de loisirs
 - Transition énergétique, accessibilité et mise en sécurité du patrimoine communal
 - Aménagements des voies d'accès aux installations communautaires ayant vocation à la gestion des déchets ménagers

- Les projets de secteurs d'intérêt intercommunal qui impactent un large bassin de vie en permettant le développement d'équipements majeurs cohérents avec les objectifs stratégiques de Nîmes Métropole.

En 2022, ce sont 5 M€ qui ont été attribués au titre des projets communaux et 10 M€ au titre des projets de secteurs. Le montant des projets dans la thématique « Transition énergétique » représente 47% du total des projets communaux.

Synthèse des fonds de concours votés en 2022 dans la thématique « Transition énergétique » :

Fonds de concours votés en 2022 dans la thématique "Transition énergétique"		
Commune / projet	Montant Fonds de concours	Montant du projet
Garons		
Construction d'un groupe scolaire	1 145 726 €	5 500 605 €
Marguerittes		
Réseau d'éclairage public	327 811 €	969 422 €
La Calmette		
Rénovation et construction d'une nouvelle cantine	307 303 €	1 350 902 €
Langlade		
Rénovation de l'éclairage public chemin de St-Dionisy	133 264 €	408 248 €
Sernhac		
Rénovation éclairage public territoire communal	111 298 €	222 596 €
Bezouze		
Rénovation éclairage public	97 788 €	305 273 €
Caveirac		
Rénov énergétique d'un bâtiment communal	57 086 €	220 489 €
Saint-Géniès-de-Malgoirès		
Chaudière à granulés pour la mairie	35 575 €	71 150 €
Lédenon		
Rénovation éclairage public	34 731 €	78 462 €
La Rouvière		
Rénovation énergétique du groupe scolaire	24 667 €	123 313 €
Fons-Outre-Gardon		
Mise en sécurité de l'Eglise	19 990 €	39 980 €
Saint-Bauzély		
Rénovation énergétique de l'école élémentaire	16 696 €	83 479 €
Saint-Gervasy		
Installation photovoltaïque sur la toiture de l'école	14 996 €	76 937 €
Saint-Mamert-du-Gard		
Eclairage public quartier Francurelle et maret de Fusées	9 260 €	33 460 €
Installation d'horloges astronomiques pour piloter l'éclairage public	3 760 €	7 520 €
Bernis		
Mise aux normes de l'éclairage public	12 000 €	30 000 €
Saint-Côme & Maruéjols		
Rénovation école et salle de motricité	7 266 €	36 576 €
Montignargues		
Rénovation énergétique de l'école élémentaire	7 052 €	35 260 €
Clarensac		
Climatisation réversible écoles maternelle	5 580 €	37 200 €

Axes	Nombre de fonds de concours	Montant
Construction "exemplaire"	1	1 145 726 €
Rénovation de l'éclairage public	8	729 912 €
Rénovation énergétique	8	461 224 €
Photovoltaïque	1	14 996 €
Total :	18	2 351 859 €

2. PAT

Contexte :

L'agglomération de Nîmes est marquée par des défis de taille, pour la plupart communs à beaucoup de territoires en France : aléas climatiques importants, caractéristiques de l'amphithéâtre littoral méditerranéen (hivers doux, sécheresses, inondations, etc.) ; préservation de l'eau, de la biodiversité et de la qualité des sols, diminution de l'artificialisation des sols, valorisation des friches, installation agricole, viabilité économique des exploitations face à une population active agricole en baisse, créations d'activités et d'emplois pour répondre à une population active grandissante souffrant d'un taux de chômage élevé et d'une précarité importante.

Présentation :

Nîmes Métropole soutient depuis plusieurs années des actions de promotion des produits locaux mais elle a souhaité mener une stratégie plus globale à partir de 2020 au travers de ce nouvel outil structurant que représente un projet alimentaire territorial (PAT). La volonté des élus du territoire a été de s'organiser pour concevoir et mettre en œuvre une dynamique locale autour de l'alimentation.

Le PAT de Nîmes Métropole a été reconnu le 1er mars 2021 par le Ministère de l'Agriculture comme « émergent ». Il a ensuite été nommé lauréat (le 30 mars 2021) de l'appel à projets « Programme national pour l'alimentation » (PNA - Mesure 13, Plan de Relance) parmi 65 lauréats sur le territoire français.

A travers ce PAT, la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole s'est engagée à jouer le rôle de chef d'orchestre pour mettre en musique une large diversité d'acteurs intéressés, issus des collectivités locales, des institutions, de l'économie sociale et solidaire et du privé.

Objectifs & calendrier :

Le PAT doit donc permettre de répondre aux problématiques alimentaires amplifiées par les différentes crises sanitaire, sociale et économique et conforter le rôle de l'alimentation sur le lien social.

Il doit permettre de poser les bases d'une politique alimentaire locale au sein de Nîmes Métropole pour enclencher une transition économique, agronomique et sociale et mieux anticiper les situations de crise dans le futur avec 2 ambitions :

- Mettre en place des actions concrètes à court terme
- Faire émerger une vision transformatrice, transversale, de long terme

Les différents constats issus de la phase de diagnostic réalisée en 2021 ont permis de définir en 2022 les trois grandes orientations du PAT :

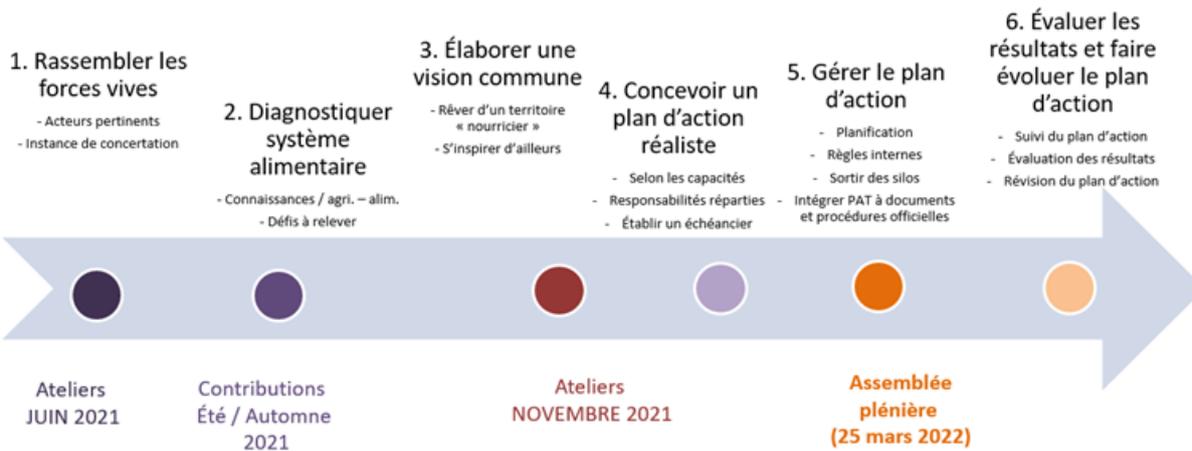
Intention 1 : Renouveler les générations d'agriculteurs, en priorisant ceux qui préservent les ressources naturelles et s'implantent sur les marchés locaux.

Intention 2 : Augmenter la part des produits locaux dans la distribution alimentaire locale et la transformation.

Intention 3 : Améliorer en quantité et en qualité l'alimentation pour tous les habitants.

C'est sur la base de ces trois grands objectifs que le plan d'actions a été co-construit et initié en 2022, présenté au cours d'une assemblée plénière le 25 mars. A cette occasion, les élus et l'équipe technique ont présenté les principaux éléments issus du diagnostic et du plan d'action, et ont mis en discussion avec les partenaires intéressés les modalités pratiques de mise en œuvre d'actions PAT pour la période 2022-2023 : opportunités d'actions à explorer ; poursuite et amélioration d'actions en cours ; modalités partagées de contractualisation et de suivi-évaluation, etc. (Voir ici le Carnet de synthèse du PAT édité en avril 2022).

Le déploiement opérationnel du PAT interviendra dès 2023.



Partenaires :

La phase d'émergence du PAT (2020-2022) a mis en relation une grande diversité d'intervenants tels que des acteurs de l'agriculture, comme la Chambre d'Agriculture, la SAFER, le Civam, l'Addearg, de l'alimentation, comme la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les acteurs de la restauration collective (écoles primaires, collèges, lycées, restaurants administratifs), de la restauration commerciale ou de la grande distribution, avec des organisations représentatives des réponses aux changements en cours, comme Terre de Liens et Nîmes en Transition, et des acteurs de l'aide alimentaire, comme la banque alimentaire, la croix rouge, les centres sociaux ainsi que de nombreuses associations.



Les actions mises en place en 2022 :

Dans le cadre de l'intention 1/ Renouveler les générations d'agriculteurs, en priorisant ceux qui préservent les ressources naturelles et s'implantent sur les marchés locaux.

Reconquête des friches agricoles en vue d'une remise en culture favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement ou d'une préservation de la biodiversité.

Ce projet s'inscrit dans l'axe 1 du PAT pour le renforcement du tissu agricole. Il a pour objectif de soutenir l'installation des porteurs projet en traitant une des problématiques prioritaires : la question du foncier. L'ambition est d'orienter les futurs exploitants potentiels vers un terrain disponible en adéquation avec les besoins de leur projet. La question du mode d'acquisition ou d'exploitation est également au cœur du sujet. La mise en place d'un collectif d'animation foncière doit permettre l'accompagnement de ces entrepreneurs pour définir la meilleure solution financière, juridique et fonctionnelle pour augmenter les chances d'installation et de viabilité de leur exploitation à plus long terme.

Les différents partenaires impliqués dans la première phase de ce projet sont : la Safer Occitanie, la Chambre d'agriculture du Gard, l'Agence d'urbanisme Nîmes Alès, l'EPTB Vistre Vistrenque ainsi que les élus et techniciens des communes concernées.

Calendrier :

A partir de 2023, ce projet débutera sur les 3 communes Bouillargues, Caissargues et Manduel en tant que test afin de permettre un déploiement ultérieur sur un l'ensemble de l'agglomération de façon optimisée. Les différentes étapes comprennent le recensement terrain des friches, le choix des orientations et la priorisation des parcelles identifiées, les différents échanges avec les propriétaires concernés.

2024 sera ensuite l'année de l'extension sur les autres communes de l'agglomération.

Coût 2023 : 15 000 €

Accompagnement de la transmission des exploitations agricoles

Avec près de 40% des chefs d'exploitation âgés de plus de 55 ans, le renouvellement des générations par la transmission des exploitations en agriculture est un enjeu stratégique pour la souveraineté alimentaire du territoire. L'intérêt d'une sensibilisation et d'un accompagnement de la profession pour appréhender au mieux cette période délicate mais essentielle est ressorti de façon prioritaire.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard et la MSA, 3 actions principales vont être mises en place à partir de 2023 :

- Une première étape d'identification des exploitants concernés par le sujet de la transmission accompagnée d'une prise de contact
- Une sensibilisation grâce à l'organisation de rendez-vous thématiques et invitations à la réalisation d'un bilan retraite.
- Un accompagnement avec la proposition d'un diagnostic pour préciser la démarche, identifier plus clairement les étapes nécessaires et les bons interlocuteurs, complété par un suivi dans la durée pour lever les freins éventuels.

Coût 2023 : 15 000 €

Valorisation de l'arboriculture en milieu scolaire

Nîmes Métropole contribue au soutien de la filière arboricole de son territoire et a mis en œuvre avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture du Gard une opération de sensibilisation et de promotion auprès des scolaires dans le but de promouvoir les circuits courts de proximité pour les produits agricoles et alimentaires sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Nîmes.

Cette opération se traduit par la réalisation d'animations comprenant des présentations pédagogiques sur différentes thématiques : saisonnalité, biodiversité, changement climatique ; ainsi que des dégustations de fruits ou de produits transformés issus de cette production locale.

Elles se déroulent sur la période de mai à novembre, auprès des classes des écoles primaires et maternelles du territoire selon deux modalités possibles :

- Des visites pédagogiques sur le site du Mas d'Asport

et/ou

- Des animations en classe avec dégustations de fruits et de produits transformés,

En 2022 : 48 classes ont bénéficié de cette action, soit 780 élèves.

Coût 2022 : 15 000 €

Soutien à la Fédération gardoise des vins IGP du Gard pour l'organisation des expérimentations pour créer la viticulture du futur, durable et génératrice de valeur ajoutée

Nîmes métropole soutient la Fédération pour la mise en place d'un groupe de travail rassemblant des agriculteurs qui innovent techniquement pour améliorer leurs pratiques et produire de façon durable. L'objectif étant de tester des solutions novatrices qui une fois validées par ce groupe pilote pourront essaimer sur le territoire pour une valorisation du patrimoine viticole. Ces expérimentations sont notamment axées sur la sélection de cépage, la biodiversité et la ressource hydrique.

Coût 2022 : 7 000 €

Les Journées méditerranéennes des saveurs (JMS)

Avec plus de 60% des exploitations gardoises qui produisent sous signes officiels de qualité, une diversité agricole sur l'agglomération et une gastronomie méditerranéenne aux nombreux produits transformés sur le territoire, Nîmes Métropole a souhaité dès 2010 rendre visible le temps d'un week-end les productions locales avec l'organisation des JMS

Cet évènement porté par Nîmes Métropole et mis en place par la Chambre d'Agriculture du Gard s'attache à rapprocher le monde agricole des consommateurs. Il a pour mission de mettre en valeur auprès du grand public, l'agriculture et le savoir-faire du territoire, la formation et la diversité des métiers agricoles, ainsi que la richesse des produits du terroir. Moments de partage et de convivialité, mais aussi animations pédagogiques, ces actions sont l'occasion de créer une relation durable et de confiance entre les agriculteurs et les consommateurs.

Par ailleurs cette initiative bénéficie à une centaine d'entreprises agricoles et intervenants localisés sur le territoire de l'agglomération, sur le Département et la Région Occitanie. L'ensemble des filières agricoles (viticulture, fruits et légumes, arboriculture, oléiculture, apiculture, élevage, plantes aromatiques, castanéiculture... et notamment les produits sous signe officiel de qualité) sont représentés. Une soixantaine de stands de vente est prévue. La présence d'animaux d'élevage et de matériel agricole complète cette vitrine. De nombreux ateliers de démonstrations ou dégustation laissent une grande place à la pédagogie et permettent une participation active du public:

- Machines agricoles (visites cabines, simulateur de conduite et exposition) ; Ferme vivante ; Ruche et travail de l'apiculteur ; Ateliers saisonnalité ; Balade d'ânes.
- Stand restauration « Bienvenue à la Ferme », stand de dégustation de vins (JA du Gard) ; Cuisine mobile et dégustation gratuite le samedi midi (CMA) Petit déjeuner offert le dimanche (CCI)
- Lots à gagner (1 séjour Gîtes de France) ; paniers de produits « militant du gout » (Gard tourisme)

Date : du 12 au 15 mai 2022

- Jeudi 12 : forum emploi et formation, initié en 2021
- Vendredi 13 : accueil des scolaires autour d'ateliers découvertes
- Vendredi 13 : soirée inaugurale (nouveau 2022 : animation par les Costières de Nîmes)
- Samedi 14 (10-22h) et dimanche 15 (10-19h) : accueil grand public

Partenaires : Chambre d'Agriculture du Gard, Conseil Régional, département du Gard, Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard, Gites de France, Gard Tourisme, Le mas des agriculteurs, L'Institut Régional de la Qualité Alimentaire

Budget NM 2022 : 90 000 € + 40 000€ de communication



Dans le cadre de l'intention 2/ Augmenter la part des produits locaux dans la distribution alimentaire locale et la transformation.

Etude de la structuration et du développement de la logistique alimentaire locale sur le territoire de Nîmes Métropole

Le besoin concernant la logistique est ressorti de façon prioritaire lors de la phase de réflexion du PAT en 2021. Les ateliers réunissant une grande diversité d'acteurs du territoire ont mis en lumière l'importance pour les exploitants agricoles d'un soutien dans la mise en place d'une solution logistique adaptée à la diversité de leurs besoins. Le contexte de crise énergétique, d'inflation, et d'objectif de réduction des émissions carbone ayant par ailleurs renforcé l'intérêt d'une mutualisation de la composante logistique.

La question logistique constitue très souvent un frein au développement des exploitations agricoles alors même que la production est disponible. La question des ressources financières et des ressources humaines se place au premier plan. Les coûts logistiques peuvent trop souvent réduire, voire compromettre, la rentabilité de la vente en circuit court. Le temps et les compétences nécessaires à la gestion du transport, stockage, conditionnement et commercialisation (gestion des commandes, de la relation commerciale, respect des conditions commerciales et de la qualité) sont des contraintes lourdes supplémentaires.

Nîmes Métropole a donc décidé dans le cadre de son PAT de lancer une étude logistique sur son territoire afin d'identifier les besoins et les solutions à apporter aux acteurs alimentaires des circuits courts de proximité en recrutant un prestataire extérieur début 2023.

Coût 2023 : 35 000 €

Valorisation des circuits courts et bio en restauration collective scolaire

La restauration scolaire apparaît donc comme un levier majeur pour éduquer nos enfants à une meilleure alimentation et proposer des produits locaux, durables et de qualité. Par ailleurs, les cantines scolaires doivent se conformer aux différentes évolutions de la Loi Egalim qui propose un cadre juridique parfois complexe à intégrer.

Dans ce contexte, Nîmes métropole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard propose un accompagnement dans les communes de Nîmes Métropole directement au prestataire de la restauration collective ou au personnel de la commune.

Les différentes actions menées dès la fin 2022 sont :

- La mobilisation des producteurs locaux et mise en relation avec les prestataires des cantines scolaires et des autres formes de restauration collective.
- L'accompagnement des communes de l'agglomération qui souhaitent introduire dans leur cantine des produits locaux et/ou bio. Cet accompagnement porte sur l'adaptation des procédures d'achat en fonction des conditions de fonctionnement (régie/DSP)
- L'élaboration des cahiers des charges préalables aux appels d'offres
- L'organisation des journées atelier/sensibilisation des cuisiniers, intendants et collaborateurs

- L'organisation des visites de la plateforme d'approvisionnement du Mas des Agriculteurs
- Le suivi des engagements respectifs (amont-aval)

Coût 2022 : 10 000 €

Étude de faisabilité de développement d'une filière locale de céréales et légumineuses pour l'alimentation humaine à partir des productions gardoises, en collaboration avec Alès Agglomération

Dans un souci de rétablir une certaine souveraineté alimentaire, Nîmes métropole et Alès Agglomération souhaitent développer une offre de produits céréaliers bruts et/ou transformés et de légumineuses, produite, transformée et distribuée localement, à destination de l'alimentation humaine, dans une logique structurée professionnelle et collective.

L'objectif de cette étude est donc de dégager les besoins réels des opérateurs économiques en aval de ces filières et des consommateurs. Elle doit présenter l'offre actuelle sur le territoire, puis éclaircir les schémas d'évolution de la filière possibles pour répondre aux besoins. Enfin, elle doit permettre la réflexion sur des offres adéquates à mettre en œuvre et leurs déploiements opérationnels.

Une seconde phase en 2023 aura pour objectif de calibrer, chiffrer et planifier les investissements nécessaires pour un déploiement opérationnel en 2024.

Coût Budget PMNA 2022 : 19 000 €

Coût Budget PMNA 2nde phase 2023 : 49 000 €

[Dans le cadre de l'intention 3/ Améliorer en quantité et en qualité l'alimentation pour tous les habitants.](#)

Les différentes actions de l'axe 3 seront précisées et développées à partir de 2023

Elles comprennent :

- Une sensibilisation à la qualité alimentaire pour des petits budgets par la mise en place d'ateliers et de suivi de groupes dans la durée en partenariat avec la Fédération Civam du Gard.
- Une étude sur l'optimisation de l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire en vue de limiter les coûts, le gaspillage et les émissions carbone
- La mise en place d'une instance de dialogue entre les structures d'aide alimentaire en vue d'une coordination pour une optimisation du fonctionnement et une réduction du gaspillage.

3. PLH

a. Etat des lieux

Contexte & présentation :

Nîmes Métropole mène une politique du logement et de l'habitat qui s'appuie sur un socle fondamental, regroupé autour de 3 axes :

- Le renouvellement urbain,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le développement d'une offre de logement adaptée aux besoins de la population.

Ambition ? Améliorer la qualité de vie dans l'Agglomération.

Adopté en 2019, le Programme local de l'habitat (PLH) de Nîmes Métropole est le document stratégique et prospectif de l'Agglomération pour initier, accompagner et répartir de façon équilibrée la production et la réhabilitation des logements sur le territoire communautaire.

Considéré à juste titre comme un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des élus communautaires, il participe à créer du lien et donner du sens au projet intercommunal et aux projets d'habitat durable des 39 communes membres de Nîmes Métropole.

[Lire ici le programme d'actions territorialisées du PLH 2019-2024 de Nîmes Métropole](#)

[Lire ici le plan d'action détaillé du PLH 2019-2024](#)

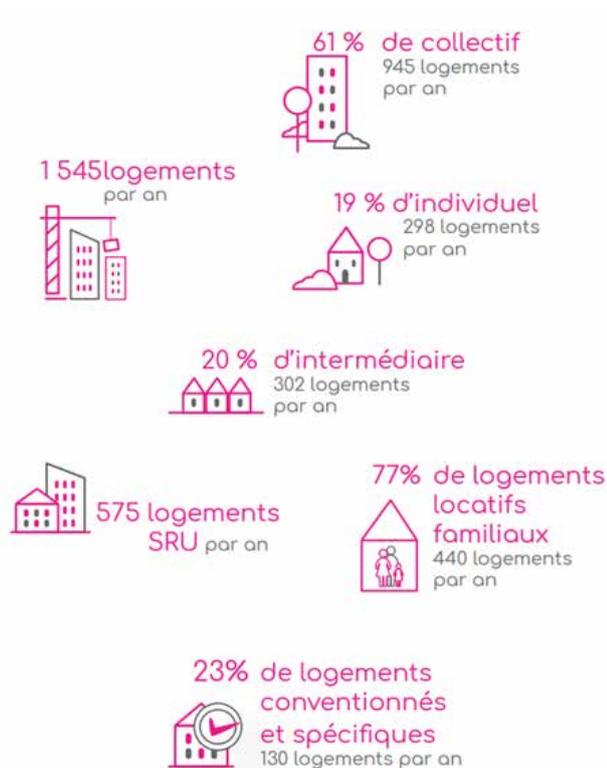
Le PLH 2019-2024 est structuré autour de 4 axes :

1. Agir sur l'équilibre social du territoire
2. Maîtriser davantage la construction neuve
3. Revitaliser le cœur des villes et villages
4. Proposer des solutions adaptées à tous

Et de 5 orientations stratégiques et d'un programme d'actions conséquent pour :

1. Développer et renforcer une politique foncière en faveur de l'habitat ;
2. Organiser la production de logements, dans un souci de mixité sociale, des types d'habitat et générationnelle ;
3. Favoriser les parcours résidentiels sur l'ensemble du territoire communautaire par le développement de l'offre locative et le soutien à l'accession à la propriété ;
4. Développer l'offre de logements à loyers maîtrisés en diversifiant l'offre de logement social mais aussi en améliorant le parc social sur le territoire ;
5. Participer au renouvellement de la ville sur elle-même par la mise en œuvre de projets de rénovation urbaine, la remise sur le marché de logements vacants, la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique (PIG Habiter mieux, etc.)

Par ailleurs, des conseils et des aides financières sont accordés aux propriétaires ayant des revenus modestes, pour réaliser différents types de travaux éligibles (mises aux normes, adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, amélioration de la performance énergétique...).



Adopté en décembre 2019 pour une période de 6 ans, le Code de la construction et de l'habitation fait obligation à l'établissement public de coopération intercommunale de réaliser un bilan triennal du Programme local de l'habitat (PLH).

[Lire ici le bilan triennal 2019-2021 du PLH de Nîmes Métropole](#)

Objectifs & impact :

Ce bilan à mi-parcours du PLH 2019-2024 permet de :

- mesurer les écarts entre les objectifs affichés et les résultats enregistrés,
- produire des éléments de compréhension de ces éventuels décalages,
- rappeler les orientations du Programme local de l'habitat et les évolutions récentes de son contexte en matière d'habitat,
- présenter une actualisation du diagnostic qui analyse les dynamiques territoriales récentes,
- dresser un bilan de la réalisation à mi-parcours des objectifs de production de logements, mais aussi un bilan du plan d'actions.

Présenté en comité de pilotage aux élus communaux et aux partenaires le 15 septembre 2022, ce bilan triennal fait apparaître qu'au niveau quantitatif :

- Pour la construction neuve :
 - Des objectifs quantitatifs atteints à mi-parcours. Le PLH prévoit la construction de 9 270 logements sur 6 ans, soit 4 635 logements sur la première période triennale. la production ayant été de 4 723 logements de 2019 à 2021, l'objectif a été dépassé et se situe à 102% de réalisation. La production neuve est sise principalement à Nîmes et sur les secteurs Est Costières et Garrigues ;
 - Il est à noter que les objectifs de production ont été calculés sur la base d'un taux de croissance démographique de 0,75%, or, l'agglomération connaît actuellement une baisse de sa population du fait d'un rapport négatif entre les départs et les arrivées, qui n'est que partiellement compensé par le nombre d'enfants nés sur son territoire.

- Pour les formes urbaines :
 - Un collectif qui s'impose, l'objectif sur 3 ans est de 2 835 logements or 2 929 logements ont été construits sur la première période triennale, l'objectif a donc été dépassé de 3%. Principalement sur Nîmes et le secteur du Vistre-Costières ;
 - Un intermédiaire qui peine à se développer. Il était prévu que 20% de la construction neuve se développe sous forme de logements intermédiaires (maisons en bande ou petit collectif mais avec entrée indépendante et doté d'un espace extérieur), seul 6% des logements construits l'ont été sous cette forme ;
 - Un individuel encore trop prédominant avec un taux de réalisation de 160%, alors qu'il était envisagé une part de 30% de logements individuels dans la construction neuve.
- Pour les produits de logements :
 - Un marché privé prépondérant, lié principalement à la défiscalisation. En effet, 71% de la construction neuve sont portés par la promotion immobilière privée, ce qui représente 3 047 logements construits sur la période 2019/2021 ;
 - Un logement abordable qui se développe fortement en périurbain, 671 logements abordables (Prêt à Taux Zéro, Prêt Social Location Accession, subventionnés par Nîmes Métropole) construits en trois ans, représentant 16% de la construction neuve, principalement là où le prix du foncier est le plus bas : Bois de Leins, Saint-Gilles et Gardonnenque ;
 - Une production de logement social insuffisante. En effet, pour atteindre un taux de logement social de 20% à l'échelle de Nîmes Métropole à horizon 2025, il aurait fallu construire 440 logements sociaux par an, or la production annuelle moyenne sur la période 2019/2021 n'a été que de 202 logements. Soit un taux de réalisation de l'objectif de 46%. A noter cependant, que sur les communes soumises à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), 72 % de l'objectif de production a été atteint. Le rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale est donc à l'œuvre.

Calendrier & prévision du PLH 2025-2030 :

Les grandes étapes :

- Février 2023 : lancement de la démarche par vote en Conseil Communautaire ;
- Mars à octobre 2023 : élaboration du Diagnostic ;
- Novembre 2023 : validation du diagnostic en Comité de pilotage ;
- Novembre 2023 à mars 2024 élaboration du Document d'orientations ;
- Mars 2024 : validation du document d'orientations en Comité de pilotage ;
- Mars 2024 à mai 2024 : élaboration du Programme d'actions ;
- Juin 2024 : arrêt du projet de PLH en Conseil Communautaire et transmission aux communes pour approbation en Conseil Municipal, au SCoT et à la DDTM qui ont deux mois pour faire parvenir leur Porter à connaissance (PAC) ;
- Novembre 2024 : passage au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;
- Décembre 2024 : approbation du PLH 2025-2030 par le Conseil Communautaire

Plus particulièrement :

- De décembre 2023 à janvier 2024 : organisation de groupes de travail thématiques, portant sur :
 - Les enjeux liés à la mixité sociale ;
 - Les enjeux liés à la production immobilière et le parc privé ;
 - Les enjeux liés à l'amélioration du parc privé ancien ;
 - Les enjeux liés à la sobriété foncière,

- Février 2024 : organisation des ateliers de secteurs, présentation aux Maires des grandes orientations issues du diagnostic avant déclinaison dans le cadre du Document d'orientations.

Les instances :

- Comité de pilotage ;
- Comité technique ;
- Comité technique restreint.

Plus particulièrement :

- Conférence locale de l'habitat :
 - Lieu d'échanges entre élus et professionnels de l'habitat au sens large ;
 - Composée des membres du Comité de pilotage et des professionnels de l'habitat au sens large ;
 - Une réunion avant l'arrêt du projet de PLH en mai 2024.
- Groupe de travail d'élus :
 - Composé d'élus représentatifs de l'armature urbaine, en fonction de leur délégation ou par appétence pour la thématique ;
 - Assure la définition des priorités et des grandes orientations ;
 - Assure le rôle de relais auprès de l'ensemble des élus du territoire ;
 - Se réunit à chaque grande étape (diagnostic, document d'orientations et programme d'actions) d'avril 2023 à mai 2024.

b. NPNRU

Contexte & présentation :

Le 17 décembre 2021, Nîmes Métropole a signé la convention pluriannuelle 2021-2024 du Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU), qui porte sur les quartiers d'intérêt national de Pissevin-Valdegour, Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue.

Cette convention rassemble un très grand nombre de partenaires institutionnels et de maîtres d'ouvrage, tous au service de la redynamisation urbaine, sociale et économique de notre territoire.

Le poids du soutien financier de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), d'Action Logement, mais aussi de la Région Occitanie, du Département du Gard et de Nîmes Métropole, soit 471 millions d'euros d'investissement, fait de cette convention pluriannuelle l'une des plus importantes de France.



Kennedy sud © MPM ARCHI / GGLOrcod-in

Ce vaste programme de rénovation urbaine va permettre la transformation en profondeur de ces trois quartiers.

Sur Pissevin-Valdegour, l'avenue des Arts deviendra un espace public majeur avec des commerces et des équipements publics. Des aménagements hydrauliques avec la création d'un chemin de l'eau permettront de gérer au mieux le ruissellement des eaux et enfin la démolition des dalles et des viaducs facilitera les déplacements au cœur du quartier et l'accès aux résidences réhabilitées.

Du côté de Chemin-Bas d'Avignon-Clos d'Orville, après la requalification du Carré Saint Dominique dans l'ANRU 1 et la création d'un pôle Médical en phase de préfiguration de cette convention, la mixité du type d'habitats sera favorisée pour rompre avec l'image du parc de logements « dit industrialisé » et un nouveau parc urbain et paysager sera réalisé.

Enfin au Mas de Mingue, après la livraison récente du pôle éducatif Jean D'ormesson, il sera programmé à court terme des interventions lourdes sur la copropriété des grillons, l'aménagement d'une nouvelle place pour accompagner l'arrivée de T2, et l'aménagement du Valat de Riquet permettant ainsi de développer un paysage agricole urbain.

Le rôle de Nîmes Métropole

En tant que porteur de projet de la convention NPNRU, Nîmes Métropole en assure la coordination des opérations, aidée en cela par un prestataire et anime régulièrement des réunions avec divers acteurs (Maires des communes et bailleurs sociaux) pour la reconstitution de l'offre locative sociale (ROLLS).

Dans un même temps, Nîmes Métropole assure la coordination du relogement des ménages pour les immeubles concernés par une démolition. Le pôle logement de l'agglomération travaille aux côtés des bailleurs afin de faire des propositions de relogement correspondant au souhait des familles.

En matière d'habitat, ce programme va se traduire par la démolition de 16 immeubles (1 117 logements, soit 801 ménages à reloger), compensée par la reconstruction du même nombre de logement sur Nîmes et les communes de l'Agglomération, mais aussi la réhabilitation et résidentialisation de près de 1 500 autres logements.

A noter que sur le volet aménagements urbains et équipements de proximité, la Ville de Nîmes programme de rénover et reconstruire 7 équipements publics (école, crèche, médiathèque) et la SEM d'aménagements de restructurer 8 unités commerciales, de services et de soins sur ces trois quartiers.

Enfin, Nîmes Métropole assure le suivi des demandes d'aides financières des maitres d'ouvrage ayant des opérations démarré et dont l'ANRU a accordé leur financement (subventions ANRU et Nîmes Métropole).

Enjeux & impact :

Ce projet de renouvellement urbain a pour ambition de faire évoluer trois quartiers et leurs habitants en donnant à tous la possibilité d'avoir une place à part entière dans la cité et dans le territoire communautaire.

La volonté politique est d'intervenir prioritairement là où les habitants en ont le plus besoin, là où les attentes sont fortes et où l'espoir est vivace, tout en dépassant les « frontières » pour inscrire les quartiers concernés dans une dynamique beaucoup plus large d'évolution de la ville à l'échelle la plus cohérente.

Cela passe par un désenclavement renforcé par la mobilité, par l'intégration urbaine et sociale, mais aussi par un changement de perspective d'avenir portée par les projets de renouvellement urbain et plus globalement par la Politique de la ville. Il s'agit ici de mettre en œuvre une véritable solidarité territoriale tant dans le domaine de l'habitat et de la mixité sociale que de la mobilité durable, de l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements structurants ou de proximité.

Cette dynamique de transformation urbaine des quartiers Pissevin et Valdegour s'opère également à l'échelle du grand ouest nîmois, dont plusieurs projets d'extension d'équipement de santé, de renouvellement urbain et d'intervention sur les infrastructures vont contribuer à plus long terme à la résilience de l'Ouest nîmois. Le maillage de ces différents ensembles urbains doit permettre à terme un rééquilibrage en matière d'habitat et d'emplois et favoriser les déplacements au bénéfice d'une plus grande mixité sociale.

Le NPNRU s'inscrit également au sein du projet de territoire de Nîmes Métropole, construit autour de la notion d'écométropole, et dont il renforce l'armature paysagère et environnementale. Il est un projet structurant majeur de la Ville de Nîmes car il a un rôle à jouer dans l'organisation des mobilités durables de l'actuel Plan de déplacement urbain (PDU) et du futur Plan de Mobilité (PDM), du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

Sa conception initiale, orientée par une approche de type écoquartier, intègre les fondamentaux d'un projet urbain durable et résilient dont certaines opérations vont pouvoir bénéficier de l'amplification de la démarche Quartiers Résilients pour renforcer leur efficacité.

Chiffres-clés :

- 16 immeubles démolis soit 1 055 logements locatifs sociaux et 68 logements privés
- Reconstruction de 1 117 logements dont 559 logements hors commune de Nîmes
- Réhabilitation de 1 417 logements dans le parc public et privé
- Résidentialisation de 892 logements
- Programmation de 91 055 heures d'insertion par l'économie
- Reconstruction/Rénovation de 7 équipements publics majeurs (école, médiathèque...)
- Création de 8 unités commerciales et de services de proximité

Coûts :

Un montant de travaux de 424 Millions d'euros HT co-financé par l'ANRU à hauteur de 117,8 millions d'euros.

Partenaires :



Calendrier :

Ce programme de travaux qui compte 175 opérations (Habitat, Aménagements Urbains, Équipements Publics, Pôles Commerciaux et Médicaux, Travaux contre les risques inondations) se déroulera jusqu'en 2030.

Avancement :

Les premières opérations qui seront engagées en 2023 s'inscrivent pleinement dans la démarche Quartiers Résilients impulsée en septembre 2022 par l'ANRU.

Cette démarche vise au réaménagement des espaces publics sur les quartiers autour de trois ambitions :

1. Retrouver le sol naturel avec la suppression de l'ensemble des dalles et viaducs pour réduire l'imperméabilisation des sols et les risques d'inondation, les îlots de chaleur, les ruptures des continuités écologiques, etc.
2. Redessiner un maillage de voies à échelle humaine, plus lisible, hiérarchisé et requalifié (plantation de linéaires d'arbres, trottoirs larges, etc.) avec le redécoupage clair entre espace public

et espaces collectifs privés.

3. Renforcer la trame verte et bleue au travers du « chemin des eaux sur les quartiers de Pissevin et Valdegour », dispositif hydraulique composé de plusieurs bassins et noues paysagers, mais aussi de requalifier les paysages collinaires et de garrigue habitée.

c. Orcod-in

Contexte & présentation :

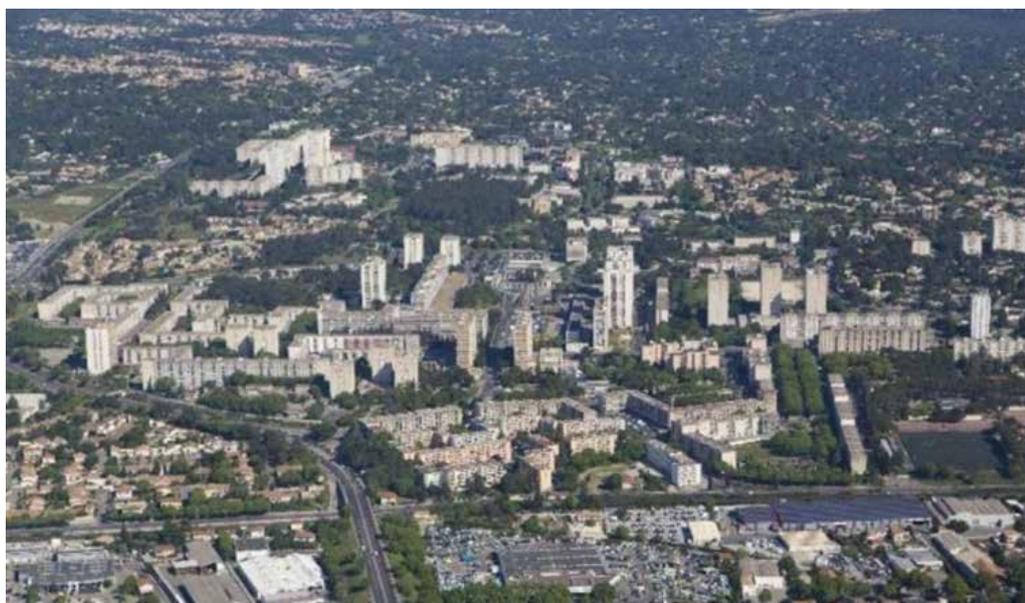
En mars 2022, le service presse d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, a confirmé la signature du décret déclarant d'intérêt national l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (opération dite « Orcod-in ») du quartier Pissevin, à Nîmes.

Une avancée majeure qui va renforcer l'efficacité du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2019-2025 porté par l'Agglo. En effet, il s'agit via l'Orcod-in de traiter l'habitat privé dégradé à l'échelle du quartier en complément du NPNRU qui traite l'habitat social.

Contexte économique et social du quartier alarmant :

- Une situation sociale très précaire
- Des situations alarmantes en matière de gestion financière
- Des bâtis aux parties communes très dégradées et des logements vétustes
- Une situation urbaine générant insécurité et incivilité
- Une accélération du rythme de dépréciation et de dégradation

Signé le 4 mars par le Premier ministre, ce décret fait suite au rapport rendu le 8 juillet 2021 par la préfète du Gard à la ministre du Logement et confirmant la nécessité d'une intervention publique d'ampleur pour traiter les copropriétés du quartier Pissevin, à Nîmes. L'essentiel de ce parc privé étant dégradé, l'Agglo souhaite que cet habitat privé puisse être traité et réussir ainsi la métamorphose du quartier.



Crédit : EPF Occitanie

Objectif, impact :

Car si le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) signé officiellement en décembre 2021, concerne en grande majorité les espaces et équipements publics ainsi que les immeubles des bailleurs sociaux, l'Orcod-in va quant à elle permettre de traiter les copropriétés, qui représentent 57% du parc immobilier du quartier Pissevin.

Impacts positifs au niveau de l'emploi, de la sécurité, du climat général des quartiers... Cette opération de requalification des copropriétés dégradées va permettre de mobiliser des moyens exceptionnels pour changer l'image de cet habitat en copropriété, renforcer la sécurité des habitations, lutter contre l'insalubrité et favoriser la rénovation énergétique.

Stratégie de traitement des copropriétés :

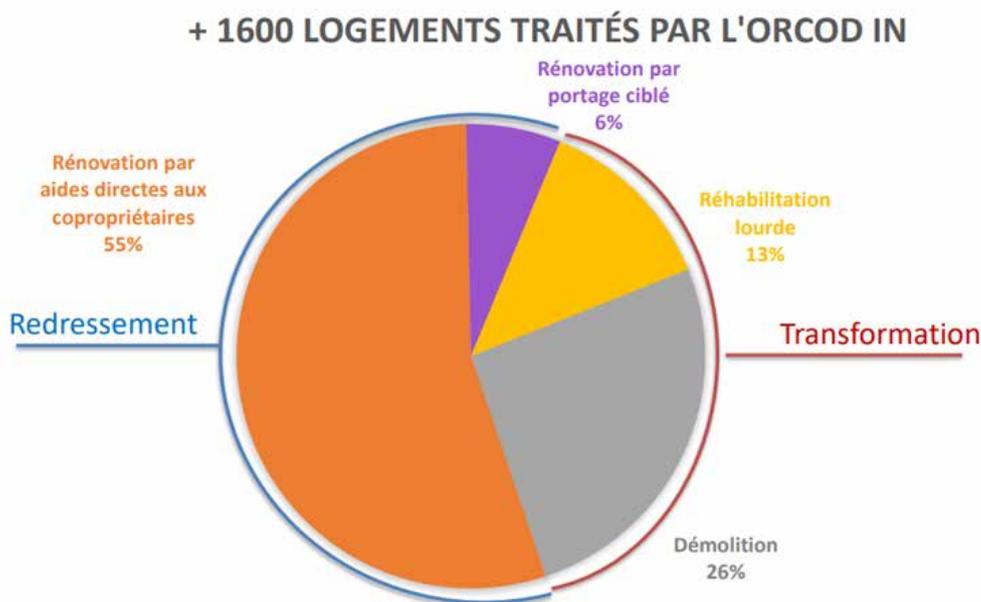
Axe 1 : Maintenir et consolider les copropriétés fragiles

Axe 2 : Redresser les copropriétés qui peuvent l'être

Axe 3 : Transformer les copropriétés non redressables

Axe 4 : Accompagner les habitants dans des parcours résidentiels positifs

Axe 5 : Participer à l'amélioration du cadre de vie en articulation avec le projet de renouvellement urbain

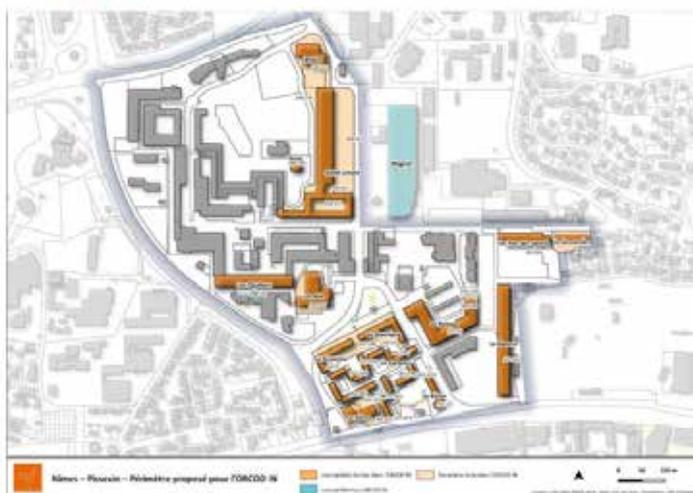


A noter qu'elle s'inscrit dans le cadre de la rénovation urbaine des logements de l'Agglo, à l'image du lancement des travaux d'urgence des copropriétés Richard Wagner, à Nîmes, qui a eu lieu en mars 2022.

Coût & partenaires :

Ce projet ambitieux portant sur 12 copropriétés et près de 1 600 logements demande une mobilisation de fonds très importante de 180 millions d'euros pour transformer ces ensembles immobiliers et accompagner les propriétaires de ces logements. Un montant qui fait de l'Orcod-in de Nîmes la plus importante de l'Hexagone après celle d'Ile-de-France.

12 copropriétés traitées
soit plus de **1 600** logements



C'est pourquoi Nîmes Métropole a souhaité rentrer aux côtés de la Ville de Nîmes dans ce dispositif national qu'est l'Orcod-in, permettant ainsi d'obtenir des fonds extérieurs via l'Etablissement public foncier (EPF) d'Occitanie, qui assurera de plus le pilotage de cette opération de requalification.

Partenaires de Nîmes Métropole : État, Région Occitanie, Département du Gard, Ville de Nîmes, ANAH, ANRU, CDC, bailleurs sociaux. Coordonnateur : EPF Occitanie.

Calendrier :

Signature de la convention prévue dans le cours du premier semestre 2023.

d. Convention FDI & travaux Wagner

Contexte & présentation :

Nîmes Métropole se mobilise sur l'ensemble des communes de l'agglomération pour l'amélioration énergétique des logements, leur modernisation et l'adaptation au handicap et au vieillissement par des subventions aux travaux.

De plus dans les copropriétés les plus dégradées du territoire, Insalubrité des parties communes, risques incendie, danger électrique, étanchéité, canalisations d'évacuation des eaux usées, etc. ne doivent pas être une fatalité. Un subventionnement spécifique de ces travaux est donc mis en œuvre via les crédits délégués par l'ANAH.

Or pour faciliter la réalisation de l'ensemble de ces différents travaux par les publics les plus en difficulté financièrement, il fut nécessaire de recourir à des avances de subventions et à des prêts de reste à charge à taux zéro. Une convention avec FDI SACICAP a pour ce faire été signée avec l'agglomération.

Outils :

- Les différents programmes opérationnels : Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux » couvrant les 39 villes de l'Agglomération, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain de Richelieu, à Nîmes, et de Saint-Gilles, Plan de sauvegarde des copropriétés Richard Wagner dans le quartier de Pissevin, à Nîmes.
- Conventions avec FDI SACICAP

Impact & chiffres-clefs 2022:

Dans ce cadre, Nîmes Métropole a signé plusieurs conventions avec FDI en mars 2022 :

1. Pour les propriétaires individuels : Une convention renouvelant le partenariat avec FDI

Afin d'accompagner les propriétaires ayant des difficultés à financer leurs travaux par les circuits bancaires traditionnels, Nîmes Métropole a noué un partenariat avec FDI SACICAP^[1] en 2019.

[1- FDI GROUPE est un opérateur immobilier régional ancré à Montpellier depuis 1913. En 2008, la société-mère, FDI SACICAP, s'est dotée d'un nouveau statut coopératif et s'engage dans des actions de missions sociales.]

Objectifs de ce partenariat ?

- Moderniser l'habitat pour lutter contre la fracture énergétique,
- Rendre cette modernisation accessible à tous,
- Donner toutes les clefs de réussite aux projets de rénovation en cours sur le territoire.

Modalité de ce partenariat : avance par FDI SACICAP de :

- subventions publiques (ANAH et Nîmes Métropole) aux propriétaires en difficulté permettant la réalisation des travaux,
- prêts à taux zéro pour aider les propriétaires occupants modestes sur le reste à charge non couvert par les subventions.

Le recouvrement des sommes avancées est échelonné par FDI SACICAP en fonction des capacités financières de chacun.

Chiffres-clefs du partenariat en 2022 :

- 182 673€ de soutien de FDI SACICAP aux projets de rénovations individuels,
- 8 propriétaires occupants aidés :
 - Avance des subventions pour 8 propriétaires occupants pour un montant de 157 894 €,
 - 24 779€ de Prêts à taux zéro pour financer le reste a charge de 3 propriétaires.
 - Mixité de financement pour 3 propriétaires occupants pour un montant de 87 781 € (sous forme d'avance de subventions et prêt à taux zéro),
- 87.5% des projets accompagnés par FDI concernent la rénovation énergétique.

2. Pour les syndicats de copropriétés : Plusieurs conventions entre l'agglo, FDI et les syndicats dans le cadre des travaux d'urgence des 4 copropriétés Wagner

Les travaux d'urgence des copropriétés de la galerie Wagner ont lieu dans le cadre du Plan de sauvegarde (PDS) porté par la Ville de Nîmes qui a été signé en juin 2017 pour une durée de 7 ans. La convention du PDS a été signée entre les partenaires suivants : l'Etat, l'Anah, le Département du Gard, Nîmes Métropole, la Ville de Nîmes et les syndicats des copropriétés de l'ensemble « Wagner », à Nîmes.

Objectif du PDS ? La réhabilitation des 4 tours Wagner : La Garrigado, Lou Piboulo, Li Bécarut, Lou Férigoulier.



Plan de financement du projet global de rénovation :

Total estimatif à date = 19M€ HT (8M€ HT travaux urgence + 11M€ à venir)

Financeurs :

- principalement l'Anah, dont Nîmes Métropole est délégataire des aides,
- les partenaires : la Ville de Nîmes, Nîmes Métropole, le département
- les copropriétaires. (Les copropriétaires conservent la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux et sont accompagnés par les acteurs et partenaires du PDS.)

A propos de la première phase de travaux sur ces copropriétés : Les travaux d'urgence

- Lancée en mars 2022 ;
- Concerne les travaux d'urgence (insalubrité des parties communes, risques incendie, danger électrique, étanchéité, canalisations d'évacuation des eaux usées, etc.) ;
- 7.5M€ de financements, soit près de 100% du montant HT, par Nîmes Métropole via des crédits délégués par l'Anah.

NB : Les phases suivantes seront engagées à partir de 2024/2025 et concerneront la rénovation énergétique des 4 copropriétés ainsi que leur amélioration.

Enjeux du partenariat NM/ FDI/ Syndics :

Le syndicat de copropriété en difficulté financière ne peut pas faire l'avance des 7,5M€ d'aides attribuées en 2021 par Nîmes Métropole pour réaliser en 2022 les 8M€ de travaux d'urgence.

Objectifs du partenariat :

- **407** logements protégés du risque d'incendie, des dangers électriques et des risques liés à l'insalubrité par les travaux effectués en 2022 et en cours de finalisation.
- Avance de subvention par FDI Sacicap représentera aux termes de ce premier chantier près de **88 %** du montant HT des travaux d'urgence.

Grâce à ce partenariat, les appels de charges émis par les syndics envers les copropriétaires furent grandement minorés. Ils ne représentent donc que ce qu'il reste effectivement à la charge des copropriétaires (TVA+ quelques dépenses non subventionnables)

Des conventions entre FDI, NM et les syndics furent signées en 2022 pour ce faire.

Chiffres-clefs :

En 2022, FDI SACICAP a versé 347 282 € pour préfinancer les études et honoraires de maîtrise d'œuvre des travaux d'urgence et 3 547 046.95 € pour préfinancer les travaux d'urgence réalisés dans l'année.

A ce jour, c'est plus de 60% de la subvention ANAH qui a été avancée par FDI.

e. AP 2023 Contrat de Ville

Contexte & présentation :

Le 13 juillet 2015 était signé le Contrat de ville de Nîmes Métropole, contrat qui prend le relais des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), arrivés à échéance le 31 décembre 2014. La Ville de Nîmes, Nîmes Métropole, l'Etat, le Conseil départemental du Gard, la Région Occitanie, la Caisse d'allocations familiales du Gard et les bailleurs sociaux fixent, à travers un Contrat de ville, le cadre contractuel d'intervention des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires cumulant difficultés sociales, urbaines et économiques les plus fortes.

Par suite d'un diagnostic partagé, le Contrat de ville identifie et fixe des orientations et objectifs stratégiques. Chaque année, ces objectifs sont affinés et déclinés en programmes d'actions dans le cadre du volet opérationnel bâti en concertation. De même, chaque année, une note de cadrage présente donc aux porteurs de projets les priorités d'actions mobilisant les crédits Politique de la ville pour l'année à venir.

Ces priorités, issues des orientations et objectifs stratégiques du Contrat de ville, sont conjointement décidées par les partenaires de la Politique de la ville : Etat, conseil régional Occitanie, conseil départemental du Gard, villes de Nîmes et de Saint-Gilles, communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, conseils citoyens de Nîmes et de Saint-Gilles, ainsi que tout signataire souhaitant mobiliser des moyens financiers.

Le 23 novembre 2022 a été lancé officiellement l'appel à projets 2023 du Contrat de ville qui se tiendra jusqu'au 13 janvier 2023. Doté de quelque 3 millions d'euros de financements, il arbore une nouveauté : la présence du Contrat d'engagement républicain (CER) qui doit désormais lier toutes les collectivités et leurs partenaires.



Appel à projets 2023

Pour l'année 2023, l'État, les villes, le Département, la Région et la Communauté d'agglomération lancent un appel à projets qui concerne les quartiers prioritaires issus de la nouvelle géographie de la Politique de la ville et les priorités identifiées dans le Contrat de ville.

Il est rappelé que l'appel à projets ne couvre en 2023 qu'une partie des orientations du contrat de ville, et est associé à un dispositif financier spécifique permettant sa mise en œuvre, venant soutenir et accompagner des projets permettant une approche plus adaptée ou assurant une réponse plus appropriée aux problématiques des quartiers prioritaires.

Pour mémoire, le protocole d'engagements renforcés réciproques, qui a prorogé après sa révision le contrat de ville de deux ans, a été approuvé par le comité de pilotage restreint de janvier 2021. Ce document comprend notamment les orientations stratégiques du contrat de ville révisé et rappelle les priorités des partenaires pour les années 2021 et 2022, priorités toujours en vigueur en 2023.

Objectifs :

Les projets et les actions déposés dans le cadre du Contrat de ville doivent contribuer à réduire les inégalités sociales entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

Conformément à la circulaire du 15 octobre 2014 relative à l'élaboration des Contrats de ville et au Contrat de ville de Nîmes Métropole, qui en reprend les préconisations, l'appel à projets 2023 s'est appuyé sur :

- La nouvelle géographie prioritaire
- Les trois piliers du contrat :
 - La cohésion sociale
 - Le cadre de vie et le renouvellement urbain
 - Le développement économique et l'emploi
- Le PERR élaboré dans le cadre de la révision du contrat de ville
- La mobilisation des politiques de droit commun

Acteurs concernés :

Les porteurs de projets de la politique de la ville peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics, dans la mesure où leur action intervient en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Thématiques concernées :

Le Contrat de ville est un contrat unique, alliant les dimensions sociales, urbaines et économiques de la politique de la ville. Les projets déposés doivent s'inscrire prioritairement dans l'une des 5 thématiques suivantes :

1. Education, culture, sport
2. Santé
3. Citoyenneté et mieux vivre ensemble
4. Cadre de Vie
5. Emploi - insertion et développement économique

Chaque thématique fait l'objet d'une déclinaison en orientations et en objectifs stratégiques. Les projets déposés doivent s'inscrire dans une ou plusieurs orientations retenues par les signataires du contrat.

Les territoires concernés :

Pour la Ville de Nîmes

1. Pissevin – Valdegour
2. Richelieu - Gambetta
3. Chemin-Bas d'Avignon - Clos d'Orville
4. Mas de Mingue
5. Route de Beaucaire
6. Nemausus – Jonquilles - Haute Magaille - Oliviers

Pour la Ville de Saint-Gilles

1. Sabatot - Centre ancien

Les 3 piliers et les axes transversaux :

Le Contrat de ville s'organise autour de 3 piliers et mobilise l'ensemble des acteurs de droit commun et de la politique de la ville (collectivités, bailleurs, associations, chambres consulaires...). Chacun, selon ses compétences et son champ d'intervention, doit s'inscrire dans les objectifs ci-dessous, qu'il s'agisse de développement social, de cadre de vie ou toute autre thématique.

Les 3 piliers du Contrat de Ville :

COHESION SOCIALE	CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & EMPLOI
Soutien aux familles monoparentales Solidarité entre les générations Investissement supplémentaire pour : petite enfance, éducation, prévention de la délinquance, santé, culture et développement des activités sportives Stratégie territoriale d'accès aux droits et services Citoyenneté Lutte contre les discriminations	Amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants par : - la programmation d'équipements à créer - la mobilité dans le parc résidentiel - l'installation de nouvelles activités dans le quartier * Pour les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : poursuite et mise en œuvre de la convention NPNRU signée le 17 décembre 2021.	Pendant la durée du contrat, réduire de moitié les écarts des taux d'emploi entre les QPV et le reste de l'Agglomération Renforcer la présence de Pôle emploi et de la Mission locale jeunes Développer les aides à l'emploi et l'entrepreneuriat

Les 4 axes transversaux :

1. La jeunesse
2. L'égalité entre les femmes et les hommes
3. La prévention de toutes les discriminations
4. La mobilité des publics et l'accès aux équipements et services du territoire

Critères de sélection des dossiers :

Les dossiers déposés devront respecter les critères et les exigences suivants :

1. Mener des actions en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants
2. Inscrire les actions dans l'un des 3 piliers du Contrat de ville et dans les priorités définies dans la note de cadrage de l'AAP 2023
3. Proposer des actions présentant des qualités pédagogiques et méthodologiques
4. Le caractère pertinent de l'action proposée doit impérativement être mis en avant, tout comme sa genèse (« pourquoi ? »)
5. Déposer des budgets prévisionnels d'action faisant apparaître un co-financement
6. Préciser les modalités prévues pour mobiliser les bénéficiaires sur l'action
7. Renseigner obligatoirement, dans la rubrique 6 du CERFA, la sous-partie « Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus ». Pour 2023, les financeurs seront attentifs aux caractéristiques du public et au renseignement des critères suivants : quartier, hommes-femmes, âge.
8. Respecter les exigences administratives et financières relatives au dossier CERFA n°12156*05 et à la réglementation en matière de vie associative.
9. Aucune structure ne pourra bénéficier de financement au titre du présent appel à projets si elle n'a pas adressé aux différents partenaires concernés les bilans 2022 qualitatifs et quantitatifs.
10. Les porteurs de projets doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, et à promouvoir un accompagnement efficace des personnes dans le respect de ces principes et des lois de la République. Ils doivent s'y engager formellement quand ils agissent en contrepartie de l'octroi de fonds publics, par la signature d'un contrat d'engagement républicain (CER).
11. Avant tout dépôt de dossier, les porteurs devront préalablement avoir rencontré un interlocuteur de la Politique de la ville (correspondant de quartier ou chef de projet).

Les différents partenaires insistent pour informer les porteurs de projets que le non-respect de ces différents critères peut logiquement entraîner un avis défavorable. Les porteurs devront présenter un point d'étape qualitatif de l'action financée en 2022.

Chiffres-clefs de l'appel à projets 2022

Participation financière des différents partenaires, pour un montant total d'aides en 2022 de 3,49 M € :

- Etat : 1,65 M €
- Conseil départemental du Gard : 731 000 €
- Région Occitanie : 320 000 €
- Ville de Nîmes : 420 000 €
- Nîmes Métropole : 208 000 €
- Ville de Saint-Gilles : 159 000 €

Ces montants ont permis le financement de 310 actions, s'inscrivant dans les priorités définies par les partenaires (citoyenneté et accès aux droits, éducation-culture-sport, emploi-insertion notamment), portées par une centaine d'acteurs associatifs.

Exemples de projets financés :

1. Préparation aux écoles des métiers d'aides-soignants et infirmiers pour les résidents des QPV de Nîmes Métropole, action calibrée pour 15 bénéficiaires et portée par l'AMS Grand-Sud.

Descriptif : Permettre aux personnes résidant dans les zones relevant de la politique de la Ville de Nîmes Métropole d'accéder aux métiers d'infirmiers et d'aides-soignants par une préparation individualisée en : 1-acquérant des savoirs et connaissances indispensables aux métiers ; 2- développant une posture professionnelle attendue par les métiers et le centre de formations ; 3- constituant un dossier solide pour l'entrée en formation. 4 phases : 1- Communication et informations collectives 2- Sélection et évaluations individuelles 3-Préparation : savoirs de base et savoirs-être, actualités sanitaires et sociales, culture professionnelle, biologie, techniques de recherche de stage et d'emploi 4-Bilan collectif et individuel).

2. Chantier d'insertion jeunes «du quartier à l'emploi», pour 20 à 25 bénéficiaires, et porté par Bonjours.

Descriptif : Le chantier d'insertion (26h/semaine, travaux d'embellissement, peinture, nettoyage, rénovation...) est un tremplin pour les jeunes (par groupe de 8) en difficulté qui souhaitent entrer en emploi ou en formation, grâce à une remobilisation sur le plan social et professionnel. L'objectif est de repérer les freins et de trouver des solutions adaptées par le biais d'un accompagnement individuel en travaillant plusieurs axes (via divers ateliers thématiques : santé, savoirs être, budget, codes du travail, citoyenneté...)

3. Projet coopérative éphémère Mamamiam, pour 10 bénéficiaires, action portée par la CAE SCOP MINE DE TALENTS.

Descriptif : Créer de nouvelles activités économiques de restauration dans les quartiers par l'accompagnement au test et développement des projets de travailleurs indépendants avec des valeurs coopératives. Le projet Mamamiam consiste à valoriser les savoirs faire culinaires «familiaux» pour accompagner les porteurs motivés par le fait de tester et mettre en place un projet d'entrepreneuriat autour de la restauration (traiteur, salon de thé, livraison...). Depuis 2018, études de marché, enquêtes, réseau de partage d'expérience ont confirmé la pertinence sociale du projet. En 2022 le projet prendra place par la création d'un restaurant au sein (offre de restauration quotidienne) de l'espace Diderot, support d'apprentissage et d'accompagnement du projet. Accompagnement multi-partenarial socioprofessionnel et parcours de formation certifiant par AFEST seront mis en œuvre tout au long du déroulement du projet.

4. Kolocation à projets solidaires (KAPS), action portée par l'AFEV.

Descriptif : au sein d'un immeuble HLM de 112 logements à Valdegour, le bailleur loue en co-location (il s'agit de grands logements) à un public jeune travailleur ou étudiant (6 puis 8 jeunes aujourd'hui, avec un objectif à terme de 12 «kapseurs») qui, en échange d'un loyer modéré, s'engage à donner 5 heures hebdomadaires de son temps au bénéfice des autres locataires de l'immeuble (le bailleur a prévu un espace collectif) mais également du quartier, via diverses actions éducatives, ludiques, etc.

5. Dynamique de médiation en santé sur les quartiers Est et Ouest de la ville de Nîmes, action portée par le CODES 30.

Descriptif : Le CODES 30 assure depuis 2005 une mission de médiation en santé sur le quartier de Pissevin-Valdegour. En 2021, une mission similaire a été initiée en fin d'année sur les quartiers Est. Dans ce contexte de développement, nous proposons conformément aux décisions du comité de pilotage de septembre 2020 de renforcer le déploiement de la mission nîmoise de médiation en santé par une coordination qui viendra soutenir le travail des médiateur.trices sur les quartiers face à la complexité des situations rencontrées, favoriser le développement d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé et consolider et étendre la dynamique partenariale. Plus précisément il s'agira de/d' : Coordonner et soutenir les médiateurs intervenant sur les quartiers nîmois ; Faciliter l'accompagnement des parcours de santé et de soins ; Apporter un soutien spécifique dans l'accompagnement ou l'orientation des situations complexes (environ 10% des situations accompagnées en 2021) ; Apporter un soutien particulier dans le développement d'actions collectives. Travailler les articulations partenariales avec les acteurs des quartiers d'intervention et les acteurs de santé et de soins intervenant sur la ville. Améliorer la visibilité de la mission de médiation santé sur les territoires.

4. PDM

a. Etat des lieux

Contexte & présentation :

Antérieurement appelé Plan de déplacements urbains (PDU), le Plan de mobilité (PDM) a été renommé et enrichi par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Le PDM est un document cadre qui permet de planifier, programmer et coordonner dans le temps les actions de la collectivité en termes de mobilité.

Il détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité.

Le PDM doit prétendre à un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de santé, d'autre part.

Nîmes Métropole est accompagnée par des bureaux d'études et par l'agence d'urbanisme dans la réalisation de cette démarche.

Le PDM est valable 10 ans.

Objectifs & calendrier :

Le PDM doit définir une stratégie cohérente puis la décliner dans un programme d'actions échelonné dans le temps.

Ce document cadre constitue ensuite un guide pour mettre en œuvre la politique de mobilité sur le territoire pour l'ensemble des autorités organisatrices, y compris en partenariat avec les territoires voisins avec qui la communauté d'agglomération partage ce grand bassin de vie.

Nîmes Métropole a initié la révision du Plan de déplacements urbains le 11 juillet 2016. Pour de nombreuses raisons, notamment liées à la mise en redressement judiciaire du premier bureau d'études accompagnant Nîmes Métropole, aux élections et à la crise sanitaire, l'élaboration du PDM s'est étalée dans le temps.

La finalisation du document prévue pour le 3e trimestre 2023.

Impact :

- Baisse des émissions de GES et de polluants atmosphériques,
- Baisse des consommations énergétiques imputables au transport,
- Report modal de la voiture individuelle vers les transports en commun, la marche et le vélo.

Coûts :

Environ 350 000€ pour les bureaux d'études accompagnant Nîmes Métropole dans la réalisation du PDM.

Partenaires :

Elus et techniciens de Nîmes Métropole, agence d'urbanisme, gestionnaires de voirie (c'est-à-dire communes, département et état), région, chambres consulaires, vinci autoroutes, agence régionale de santé, DREAL, ATMO, SCNF, DDTM, ADEME, syndicat mixte des transports publics du bassin d'Alès et SCoT, conseil de développement et citoyens.

Actions 2022 :

En partenariat avec son délégataire Transdev, l'Agglo a engagé une réflexion pour faire évoluer le réseau de transports en commun Tango et a mis en place une consultation publique du 25 janvier au 10 février 2022.



Objectif ? Un réseau optimisé à court terme, sans oublier de penser les déplacements de demain et l'élaboration du PDM.

Dessertes, fréquences, tracés : différents scénarios ont été modélisés par l'Agglo et son délégataire Transdev, en charge de l'exploitation du réseau Tango, et ont été soumis à consultation de la population dans le cadre de 11 ateliers organisés sur le territoire avec une double ambition : améliorer le réseau au plus près des besoins exprimés par les usagers et les non-usagers, et capter une nouvelle clientèle, celle qui aujourd'hui utilise majoritairement la voiture.

Objectifs ? Recueillir les besoins, collecter les avis et commentaires quant aux différents scénarios de restructuration envisagés à court terme par Nîmes Métropole, mais aussi alimenter la réflexion à plus long terme et penser collectivement de nouvelles réponses aux mobilités de demain dans le cadre du PDM à venir de l'Agglo.

b. Plan Vélo

Contexte & présentation :

Développer le vélo pour les déplacements du quotidien est devenu un axe incontournable dans le développement durable de l'agglomération. C'est un véritable enjeu inscrit dans le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), et dans le Plan de mobilités (PDM) en cours d'élaboration par Nîmes Métropole.

Pour le traduire de manière concrète et opérationnelle, Nîmes Métropole a fait évoluer sa compétence en matière d'aménagements cyclables en adoptant une délibération en date du 29 juin 2021 relative à l'élargissement de la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie communautaire et de parcs de stationnement pour la création et l'aménagement de pistes cyclables.

Il s'agit d'assurer la réalisation d'aménagements cyclables protégés et sécurisés, hors agglomération, garantissant une continuité d'itinéraire pour :

- Relier les équipements publics d'intérêt communautaire, les zones d'activités et les pôles d'attractivité,
- Relier les pôles d'échanges multimodaux à leurs zones de chalandise,
- Développer l'écomobilité scolaire en reliant les collèges et les lycées,
- Relier et développer les itinéraires cyclables dans les zones d'activités.

L'étape suivante est l'adoption d'un Plan Vélo (PV).

Objectifs & impact :

Le PV a pour ambition de définir une stratégie pour :

- Développer une culture vélo d'agglomération et favoriser l'urbanisme cyclable.
- Cibler prioritairement les déplacements du quotidien :
 - Mobilité inclusive (enfants, jeunes, personne en précarité...)
 - Mobilité liée au travail, ZAE
 - L'accès aux équipements (santé, scolaire, grands équipements d'agglomération)
 - Le rabattement sur les pôles d'échanges et d'intermodalité (P+R, gares...)
 - L'accès aux espaces de loisirs
- Participer à l'attractivité du territoire via le tourisme à vélo

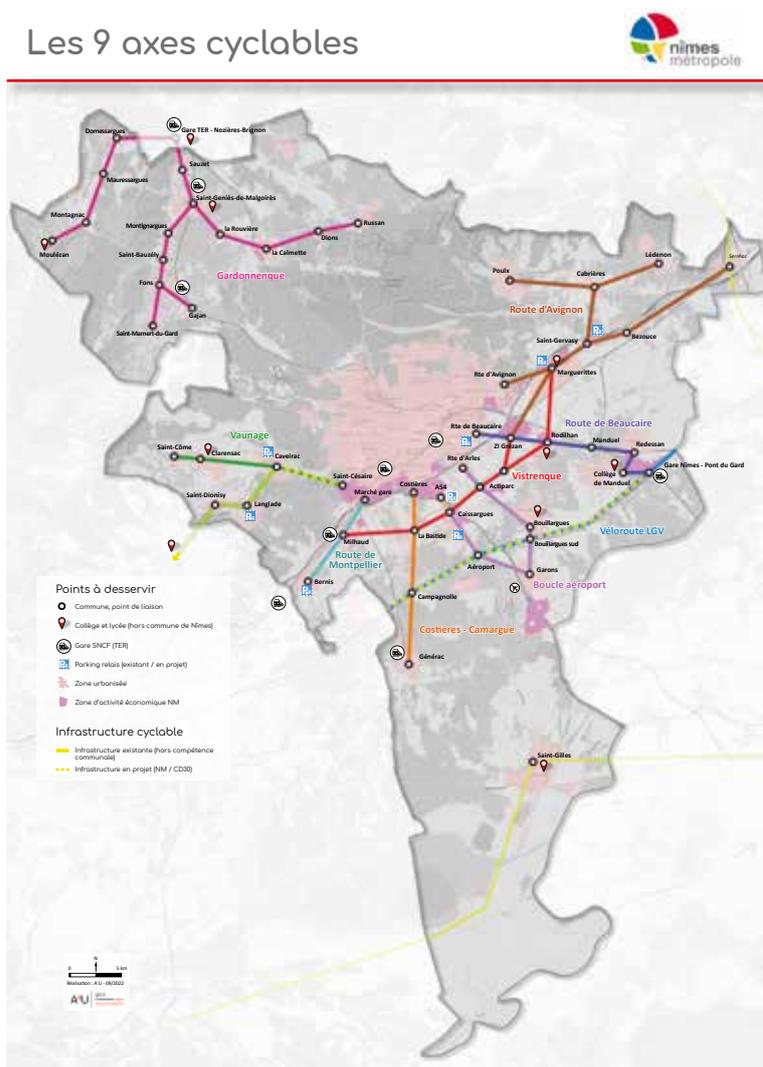
Les quatre cibles du PV :

1. La mobilité liée au travail et aux commerces :
 - Mettre en place les infrastructures pour relier les principales zones d'emplois.
 - Intégrer les aménagements cyclables dans les zones d'emplois
 - Renforcer les actions pour développer les vélos lors de l'accompagnement des Plan locaux de déplacements.
 - Développer des services vélos adaptés.
2. L'accès aux établissements scolaires et aux grands équipements (Paloma, CHU, Université, etc.) ;
3. Le rabattement sur les pôles d'échanges et d'intermodalité (P+R, gares...) ;
4. Participer à l'attractivité du territoire via le tourisme à vélo et le vélo de loisir.

Calendrier :

En juin 2022, l'agglomération a organisé un séminaire vélo qui avait pour objectif de réunir tous les partenaires (Région, Département, Communes, Entreprises, Associations) afin de définir les sections prioritaires d'aménagement.

Une concertation a ensuite été menée, lors de l'été 2022, avec l'ensemble des maires de l'agglomération afin de présenter notamment les axes cyclables potentiels.



Les réflexions ont intégré les modalités des différents schémas directeurs et des plans vélos des communes de l'Agglomération, du Département du Gard et de la Région Occitanie.

A l'issue de l'ensemble de ces actions de concertations en partenariat avec l'agence urbanisme, le Plan vélo de Nîmes Métropole sera présenté lors d'un comité de pilotage au cours du premier trimestre 2023, et proposera plusieurs types d'aménagements en fonction des profils de voies et emprises foncières.

Coût :

L'Agglo prévoit d'investir 1 million d'euros pendant les 6 ans à venir via des financements en propre et provenant de la Région Occitanie et du Conseil départemental du Gard.



5. Projet de territoire

Contexte & présentation :

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Nîmes (Eco)-Métropole 2032 est une actualisation en cours du précédent projet approuvé en 2018. Impulsée par le nouvel exécutif, celle-ci porte sur l'intégration des nouvelles orientations stratégiques et des documents cadres de de Nîmes Métropole et/ou leur état d'avancement le cas échéant et sur l'évolution de l'armature territoriale et des projets urbains métropolitains. Elle s'inscrit, en outre, dans un nouveau cadre des politiques contractuelles (européenne nationale et régionale).

Nîmes Métropole 2030 : Une éco-métropole productive et innovante

Inscrite dans la transition énergétique et écologique, réfléchi dans une approche écosystémique avec une mobilité partagée.



Compétitive et créatrice d'emplois en valorisant atouts et potentialités du territoire (cadre de vie, filières existantes et émergentes...).

Solidaire pour s'adapter aux crises sanitaires, écologiques et sociales, et corriger des faiblesses d'un territoire marqué par certains déséquilibres urbains et sociaux.

Actuellement en cours de finalisation, l'ambition affichée est celle d'une éco-métropole productive et innovante qui se décline à travers 3 idées fortes, correspondant aux 3 axes du projet de territoire et illustré via un plan d'actions qui se veut évolutif.

Organisation et Animation de la Démarche :

L'actualisation du projet de territoire a été construit avec les élus, les différentes directions de Nîmes Métropole et la société civile via le Conseil Développement.

Sous la Présidence du 1er Vice-Président à l'Aménagement du Territoire, le comité de suivi dédié à l'actualisation du Projet de Territoire composé des différents représentants des groupes politiques de Nîmes Métropole et du Coordonnateur de la Commission Projet de projet du Territoire du Conseil de développement de Nîmes Métropole s'est réuni 3 fois en 2022.

Le premier atelier portant sur l'axe 2 « Une Agglomération dynamique et productive » s'est tenu le 22 septembre 2022.

Le second atelier portant sur l'axe 1 « Une Agglomération connectée et structurée » s'est tenu le 22 octobre 2022.

Le troisième atelier portant sur la finalisation de l'axe 1 et sur le l'axe trois « Une agglomération solidaire et engagée » s'est tenu le 1er décembre 2022.

L'animation de ces réunions a été assurée par la Direction Générale Adjointe au Développement Territoriale et l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne appuyé par les différentes directions opérationnelles de Nîmes Métropole. Ces ateliers ont notamment permis l'échange et le débats sur le plan d'actions permettant d'enrichir le document en cours de rédaction.

Par ailleurs, afin de préparer ces ateliers, un dossier de présentation du projet de territoire a été adressé dans sa version de septembre au Coordonnateur de la Commission Projet du Territoire du Conseil de Développement. Suite à cet envoi et à la tenue des 3 ateliers précités, un premier avis du Conseil de Développement du 6 décembre 2022 sur le projet de territoire dans sa version 2022 a été émis.

Calendrier :

1er et 2nd trimestre 2023 : Atelier de restitution et présentation au Conseil de Développement et finalisation du Projet de territoire Nîmes (Eco) Métropole 2032 - version 2022.

L'année 2023 va être marquée par l'animation du projet de territoire (éco) métropole 2032 et l'actualisation du plan d'actions.

6. Conseil de développement



Contexte & présentation :

L'article L. 5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales créé par l'article 88 de la loi NOTRe et complété par les articles 57 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et 80 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 impose la création d'un conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants.

Il fixe par ailleurs les règles de composition de l'instance suivantes : « La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge. Les conseillers communautaires (...) ne peuvent être membres du conseil de développement. »

Objectifs & impact :

Constitué en Assemblée plénière le 10 mai 2022, le Conseil de développement de Nîmes Métropole a compétence pour formuler des propositions sur toutes les questions liées au développement global et durable de Nîmes Métropole, dans ce contexte de transition climatique, énergétique et écologique.

C'est un lieu permanent croisant les regards et expertises d'acteurs d'horizons diversifiés et de personnes qualifiées au sein de la société civile. Il respecte la parité et il est représentatif des milieux économiques, socio-culturels et associatifs composant l'agglomération.



Calendrier & actions 2022 :

En 2022 se sont tenues 5 commissions thématiques, sur saisine du président de Nîmes Métropole, pour analyser des dossiers de fond ou d'actualité :

- 3 plans stratégiques : Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Plan de mobilité (PDM), Projet de territoire Nîmes Métropole 2032.
- 2 projets d'aménagement : secteur Nîmes-Sud (établissement pénitentiaire et zone d'activité économique), secteur Marché Gare à Nîmes (entrée ouest de Nîmes).

Le Conseil de développement remplit une fonction consultative auprès du Conseil communautaire. Son premier rapport annuel d'activité sera soumis au Conseil communautaire du 15 mai 2023, à des fins de débat stratégique avec les élus de Nîmes Métropole. Les avis détaillés des Commissions font partie du bilan d'activité du Codev.

De manière synthétique, les avis des 5 Commissions tenues en 2022 convergent sur 4 axes :

1. Le projet de territoire doit être cohérent avec le PCAET et le PDM, en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (à ce stade, le Projet de territoire n'a pas beaucoup d'actions provenant du PCAET puisque les actions de ce dernier ne sont pas encore mûres).
2. Les actions du projet de territoire doivent être analysées en vérifiant leur contribution au développement durable : attractivité économique, équité sociale, impact sur le climat et la biodiversité.
3. Chaque ligne du plan d'actions du projet de territoire devrait préalablement être validée au regard de son empreinte carbone. De ce point de vue, l'empreinte carbone de l'activité voyageurs de l'aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée devrait être intégrée au PCAET ; la programmation des projets routiers, quant à elle, alourdit notablement l'empreinte carbone du PDM.
4. Les projets Marché Gare et Nîmes Sud doivent être une déclinaison opérationnelle du projet de territoire, intégrant les enjeux de réduction de l'artificialisation nette de l'agglomération ainsi que les évolutions récentes de l'attractivité du marché de bureaux.

Les commissions Projet de territoire, PCAET et PDM ont chacune souligné l'enjeu d'une adaptation du territoire au dérèglement climatique, avec des propositions nombreuses, structurées et cohérentes. Sur la forme, les 3 commissions ont très vite souhaité travailler en transversalité, par des échanges entre elles, avec des experts voire avec des élus.

Pour le programme de travail 2023 du Codev, l'Assemblée plénière du 06 décembre 2022 a retenu 5 thématiques prioritaires qui feront donc l'objet de Commissions en « auto-saisine du Codev » :

1. Projet de territoire « Nîmes Métropole 2032 » ;
2. Égalité des chances (enseignement supérieur, formation professionnelle, filières d'avenir) ;
3. Nîmes Sud (établissement pénitentiaire et ZAE) ;
4. Transition agricole et souveraineté alimentaire ;
5. Aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée (dont sécurité civile et lutte contre le risque incendie).

Les avis définitifs des Commissions PCAET et PDM seront présentés en avril 2023, les saisines de Nîmes Métropole se poursuivant jusqu'à ce que les documents PCAET et PDM soient finalisés. En ce qui concerne la Commission Marché Gare, les membres du Conseil de développement statueront, lors de la prochaine Assemblée plénière en avril 2023, sur sa reconduction sous forme d'auto-saisine en 2023.

Partenariats :

Dès 2022, le Codev de Nîmes Métropole s'est associé à la coordination de 17 Conseils de développement en Occitanie, afin de dépasser les frontières administratives et travailler à l'échelle des bassins de vie. Créée en 2020, l'association des présidents des Codev d'Occitanie permet d'apporter une nouvelle dynamique et parfois de redéfinir certaines priorités territoriales en travaillant en complémentarité : alimentation durable, habitat, mobilité, emploi, place du digital notamment. La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), à laquelle nous adhérons également depuis 2022, rassemble quant à elle plus de 100 Codev. Elle mettra prochainement en place un atelier national autour de la ressource en eau (qualité, quantités), un enjeu crucial pour nombre de territoires dont le nôtre.

En 2023, le Codev de Nîmes Métropole se tourne vers une collaboration avec ses homologues du Pays d'Arles et du Grand Avignon ; un certain nombre de membres de ces conseils de développement souhaitent en effet travailler ensemble sur les questions climatiques, très spécifiques sur le Grand Delta du Rhône (épisodes cévenols, sécheresse, incendies, problématique sanitaire). Ce bassin de vie entre les polarités géographiques de Nîmes, Avignon et Arles constitue le creuset d'interdépendances historiques, économiques, sociales et environnementales. Il devra être résilient à l'avenir, c'est-à-dire être capable de surmonter les aléas climatiques découlant directement du réchauffement et à l'élévation de la mer Méditerranée.

L'objectif est qu'une délégation constituée par une dizaine de membres venus des 3 Codev de Nîmes Métropole, du Pays d'Arles et du Grand Avignon, puisse établir d'ici l'été 2023 la liste des scientifiques qui constitueront le GIEC du Grand Delta. Sur la base des recommandations de ce GIEC local, l'ordre du jour d'une 1^{ère} COP du Grand Delta (conférence climatique locale) serait établi pour réunir avant fin 2023 l'ensemble des parties prenantes de ce territoire élargi.

8. Egalité femmes-hommes

Contexte & présentation :

L'égalité entre tous les citoyens est un principe qui figure à l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958, et le législateur a souhaité donner une priorité à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Président de la République, Emmanuel Macron, a, lors de son discours du 25 novembre 2017, appelé à faire de l'égalité hommes-femmes une « grande cause du quinquennat ».

L'établissement de l'égalité entre les femmes et les hommes est donc un objectif majeur que s'est donné notre pays. Il s'agit de rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les espaces de notre société. Ainsi, les Collectivités sont amenées à jouer un rôle moteur dans cette lutte contre ces inégalités.

Le rapport annuel 2022 :

Un encadrement juridique de cette action est apparu nécessaire avec l'entrée en vigueur de la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité entre les femmes et les hommes », imposant aux Collectivités de plus de 20 000 habitants de produire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport établit un état des lieux comparatif en genre concernant, la répartition des agents, les titularisations et avancements, les départs en formation, le temps de travail, la répartition des postes de direction ou la rémunération. Il met en avant également le souhait de la Collectivité de sensibiliser ses agents sur la problématique de l'égalité hommes-femmes, tels que le harcèlement, les violences faites aux femmes, et le management.

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de l'attention que la Collectivité porte à ce sujet primordial qu'est l'égalité hommes-femmes dans l'élaboration des politiques publiques, et dans la construction d'une société plus juste et respectueuse de chacun ([Lire ici le Rapport égalité femmes-hommes 2022](#))

Actions 2022 :

Opération « Dans les bus, le respect c'est tous les jours ! »

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2022, Nîmes Métropole dans le cadre de sa compétence Mobilités, s'est mobilisée pour communiquer dans ses bus au travers de messages simples et concrets.

Une dizaine de flocages d'abribus a été réalisée sur les lignes de Trambus T1 et T2, 150 affiches et 2000 flyers ont également été distribués. Le visuel a été réalisé par l'artiste Fleur Blume. Il a été par la suite décliné sur différents supports.



Happening de la Compagnie Kifélidé

Le 8 mars 2022, dans l'après-midi, 3 représentations se sont tenues auprès des scolaires des collèges Jules Verne et Condorcet (sur les lignes 100, L2 et L3 du réseau Tango) à Nîmes. Ces happening d'une quinzaine de minutes ont été réalisés par la Compagnie Kifélidé, installée à Sumène dans le Gard.

Une action entièrement dédiée à la sensibilisation des jeunes publics à la question des droits des femmes.



L'opération « Tulipes » de Mauguio

En parallèle des actions menées sur le réseau de transport en commun Tango, une distribution de tulipes en agriculture biologique, cultivées sur la commune de Mauguio, a été menée durant plus de deux heures à l'arrêt « Esplanade » à Nîmes.

Plus de 2000 tulipes ont été commandées au producteur, faisant le choix d'une fleur locale plutôt que les roses venant hors de France ou même d'un autre continent.

1750 tulipes ont donc été offertes aux femmes et aux hommes usagers des bus de l'agglomération. En interne, 250 tulipes ont été distribuées aux agentes de Nîmes Métropole, contenant un mot du Président de Nîmes Métropole.



DE LA PART ET AVEC LES MEILLEURS SENTIMENTS DE
FRANCK PROUST
PRÉSIDENT DE NÎMES MÉTROPOLE
En ce 8 Mars, l'égalité est au cœur de l'agenda de Nîmes Métropole. C'est pourquoi nous nous engageons à offrir un symbole de notre engagement, chaque jour de l'année, en faveur des droits des femmes.
Bonne journée

A noter que le même jour, une projection « Les droits des femmes, c'est toute l'année » a été faite sur l'enceinte du bâtiment de l'Agglomération, visible depuis le rond-point de l'avenue du Président Salvador Allende.



La campagne de l'influenceuse Masha Sexplique

Un partenariat a été réalisé avec Masha Sexplique, influenceuse sur les réseaux Instagram & Tik Tok.

L'objectif était de sensibiliser les jeunes (15-25 ans) à la lutte contre les comportements sexistes dans les transports en commun.

Cela part du constat suivant :

La majorité des personnes n'intervient pas lorsqu'une personne subit des comportements sexistes dans les transports en commun (ou ailleurs).

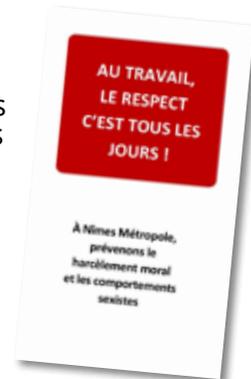
L'angle choisi par l'influenceuse a été de détourner les célèbres singes « Je ne vois pas, je n'entends pas, je ne dis rien » pour les transformer en « Je vois ou j'entends, j'agis ».

Plaquette Harcèlement

Remarques et blagues sexistes, incivilités, irrespect, mépris, interpellations familières, cantonnement dans certaines tâches... de tels comportements sont INACCEPTABLES !

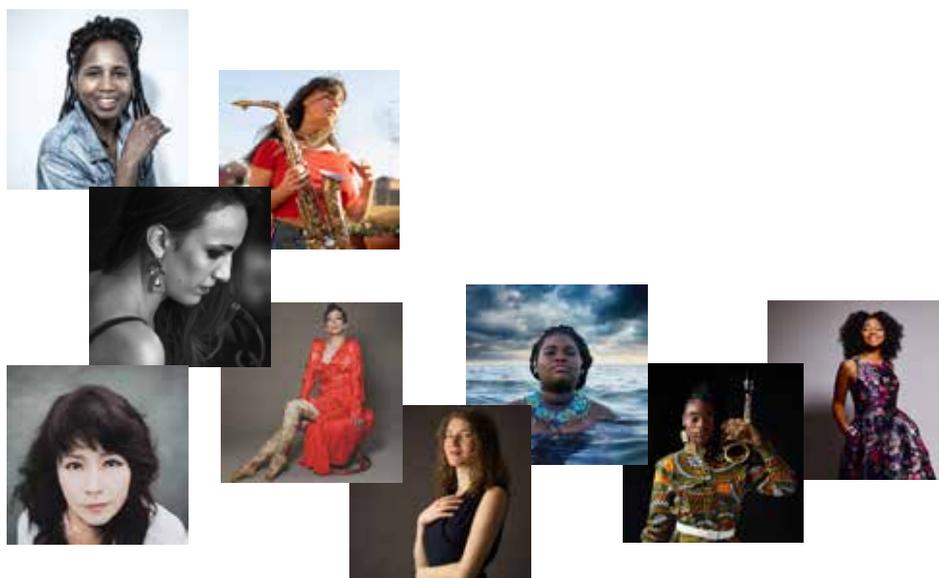
Nîmes Métropole a donc élaboré une plaquette afin d'informer et de prévenir le harcèlement moral et les comportements sexistes en milieu professionnel.

A retrouver à la Médecine du travail, à la DRH ou encore auprès de l'assistante sociale de Nîmes Métropole.



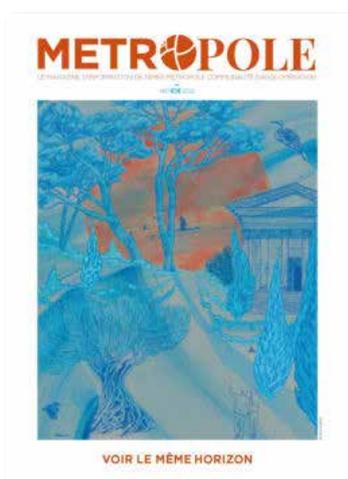
NMJF 2022 sous le signe des voix des femmes

16^e édition pour le Nîmes Métropole Jazz Festival avec une nouvelle fois une programmation soignée, accessible, qui en fait l'un des festivals les moins chers d'Europe. En 2022, la thématique choisie par l'Agglomération et les organisateurs du festival était « Elles, Voix, Joies du Jazz » où les femmes ont été mises à l'honneur, encore plus que les années précédentes. Ainsi, saxophonistes, contrebassistes, chanteuses, guitaristes, pianistes, etc... ont sublimé ce très beau rendez-vous.



Magazine Métropole : 100% parité

La politique interne de Nîmes Métropole dans le cadre des outils de communication est de toujours alterner entre une couverture ou un visuel réalisé par une artiste et une couverture ou un visuel réalisé par un artiste. Ainsi, le dernier magazine de Nîmes Métropole numéro 67 a été réalisé par l'artiste Eve Maillot. L'affiche du Nîmes Métropole Jazz Festival 2022 par l'artiste Clara Langelez. L'artiste illustratrice de cette 8^e édition des Vendredis de l'Agglo était Siobhan Keane. Idem pour les portraits de celles et ceux qui font l'agglo.



Contexte & présentation :

La Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (dite aussi « loi contre le séparatisme »), comporte un ensemble de dispositions visant à renforcer le principe de neutralité dans le service public, ainsi que la formation des agents public au principe de laïcité.

Les administrations ont l'obligation de sensibiliser leurs agents publics au principe de laïcité et de diffuser de l'information au sujet de ce principe.

Cette loi impose par ailleurs à chaque administration l'organisation, à son niveau et le cas échéant en coordination avec d'autres administrations, d'évènements pour la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

En 2022, dans ce cadre, deux évènements se sont tenus dans les locaux de Nîmes Métropole : une exposition et une conférence-débat.

Actions 2022 :

Exposition sur le thème : « Qu'est-ce que la laïcité ? Ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas »

Du 8 au 16 décembre 2022 dans le show-room du colisée 1 de l'Hôtel communautaire de Nîmes Métropole.



Une quinzaine de panneaux ont répondu aux questions :

- La laïcité, principe universel ? Quelle définition ?
- La laïcité, ennemie des religions ?
- Jusqu'où respecter les différences ?
- Peut-on tout tolérer ?
- Rire de tout ?
- Tuer au nom de Dieu ?
- Des limites à la liberté d'expression ?
- Pourquoi interdire les signes ostensibles d'appartenance religieuse dans l'école publique ?

- Partager une culture commune ?
- Suis-je concerné ?
- Comment dois-je agir en qualité d'agent public ?
- Subventions aux associations : Le contrat d'engagement républicain ?

Conférence sur le thème « Laïcité et neutralité dans l'action publique territoriale »

Vendredi 9 décembre 2022 en matinée dans l'hémicycle de Nîmes Métropole

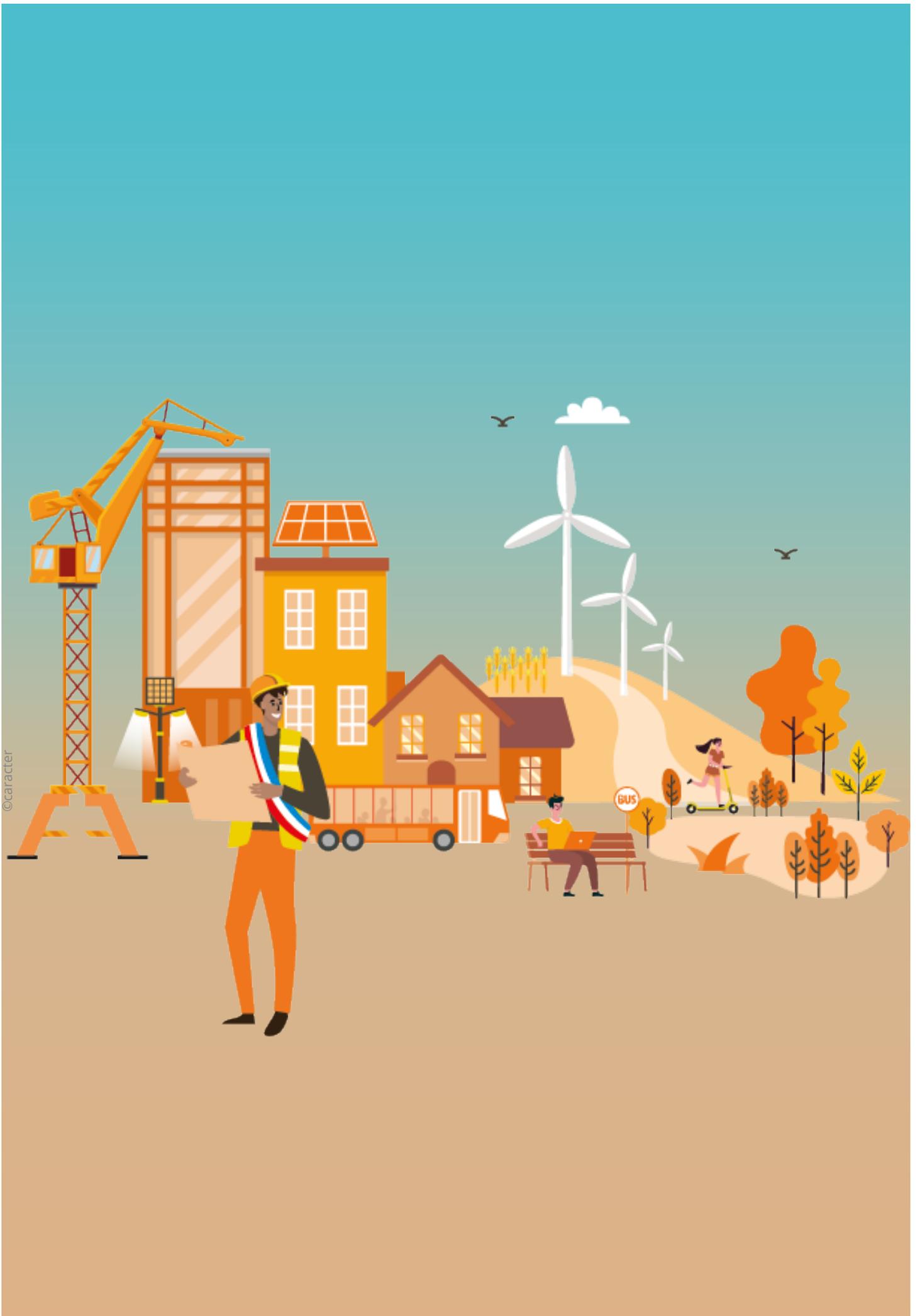


A l'initiative de Nîmes Métropole, il a été organisé conjointement avec le Centre de gestion du Gard (CDG 30) et la Ville de Nîmes une matinée conférence à destination des maires, directeurs et chef de services de l'Agglo et des communes du Gard sur « l'Historique, la définition de la laïcité et la neutralité dans l'action publique territoriale » avec comme intervenant Me Dyens, avocat au barreau de Nîmes.

Objectif ? Au-delà de l'obligation de sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et de la diffusion de l'information au sujet de ce principe, il est apparu opportun que, sur un même territoire, soit tenu un discours commun, avec les mêmes éléments de langage, dans chacune des collectivités territoriales du département du Gard. C'est pourquoi le public visé par la conférence, outre les agents, a été également les maires des communes du Gard relevant du CDG30.

Impact ? L'organisation conjointe avec le centre de gestion a permis d'inviter soit en présentiel soit en visio conférence les 400 communes et structures du Gard relevant du CDG30. Un accès en visioconférence était donné à l'ensemble des agents de Nîmes Métropole hors directeurs et chefs de services (pour ces derniers la conférence était en présentiel). Cette conférence a eu un vif succès 80 participants en présentiel et 122 connexions pour suivre en visioconférence.

A noter que l'enregistrement de la conférence sera mis à disposition des agents et des maires courant janvier 2023 sur les sites de chaque administration, permettant aux personnes de voir ou revoir cette conférence.



©caracter

Aménagement du territoire

1. Les PAPI

a. Etat des lieux

Contexte & présentation :

Le 3 octobre 1988, jusqu'à 420mm de pluie s'abattent sur Nîmes en dix heures. 14 millions de m³ d'eau traversent la ville, générant un débit de pointe de 480m³/s pour le cadereau d'Alès, 220m³/s pour le cadereau d'Uzès. Bilan : 9 morts, 2 victimes d'un accident d'hélicoptère, 4 milliards de francs de dégâts.



*Débordement du cadereau d'Uzès en zone urbaine
(quartier SERNAM – Richelieu, à Nîmes, 03 oct. 1988)*

Depuis cette date, la Ville de Nîmes puis la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a sa création en 2002, ont multiplié les actions de prévention des inondations. Car le territoire de Nîmes Métropole est fortement inondable, que ce soit par débordements ou phénomènes de ruissellements torrentiels.

Dans le cadre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations » (Gemapi), qui lui est dévolue depuis le 1er janvier 2018, l'Agglomération a la responsabilité d'aménager les cours d'eau et d'assurer la gestion des ouvrages (digues, barrages), pour prévenir les inondations sur son territoire.

Elle réalise donc des travaux d'envergure inclus dans des « Programmes d'actions de prévention des inondations » (PAPI). Après les PAPI de l'Île-de-France, les PAPI I (2007-2014), PAPI II Nîmes Cadereaux (2015-2021), et le futur PAPI 3 Vistre (2022-2028), sont les plus importants de l'Hexagone.

Notre territoire sait tenir ses engagements : ces opérations incluses dans les PAPI I et II, ont déjà représenté un investissement de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole de plus de 140 millions d'euros de travail (70 actions réalisées). Les travaux totaux réalisés depuis 1990 avoisinent les 250 millions d'euros.

Depuis 1988, grâce aux PAPI, le niveau de protection du territoire est en nette augmentation ; mais il doit continuer à être optimisé. Le PAPI 3 Vistre en cours depuis fin 2022, déployé sur Nîmes et d'autres communes du bassin versant du Vistre et des Costières, totalisera plus de 113 millions d'euros d'investissement dont 87 millions d'euros de travaux (88 actions à réaliser).

A noter que ces investissements très importants sont fortement soutenus par le co-financement des partenaires du PAPI : Etat (30 à 50%), Région Occitanie (10 à 20%), Département du Gard (10%), sans oublier l'Europe (20%).

Les PAPI II & PAPI 3

Pour se prémunir des catastrophes, l'Agglo réalise donc des travaux d'envergure : plus de 76 000 habitants et 37 000 emplois sont notamment impactés par les inondations sur le bassin versant du Vistre, soit 23 communes sur les 39 de Nîmes Métropole.

En 2021, le PAPI II a pris fin administrativement. Les travaux se sont poursuivis en 2022 au niveau de la Rue Ferrier (cadereau d'Uzès) et de l'ouvrage de transfert des Antiquailles (cadereau d'Alès). En octobre 2022 a été mise en fonctionnement la protection hydraulique par le bassin-carrière des Antiquailles (ouverture de la liaison hydraulique).



Travaux d'aménagement hydraulique du cadereau d'Uzès dans le cadre des travaux PAPI II en cours (Mai 2022).

En octobre 2022, le PAPI 3 a débuté de manière opérationnelle avec le démarrage des premiers travaux inscrits au PAPI 3 Vistre : aménagements aval du Vistre de la Fontaine – durée des travaux : 1 an. Premiers terrassements d'envergure à partir de fin janvier 2022.



Les travaux du chantier Vistre de la Fontaine, à Nîmes.

Depuis 2015, les principaux chantiers du PAPI II Nîmes Cadereaux sont :

- Mise en exploitation de la carrière des Antiquailles en 2017 afin de créer un bassin de rétention de 500 000m³ à l'horizon 2022-2023 et de 1,8Mm³ à l'horizon 2032 pour un coût d'opération de 4,4 M€ HT



Chantier du bassin-carrière des Antiquailles.

- Aménagements de la partie amont du cadereau d'Alès sur 5km avec réalisation de 5 ponts en 2018 (multiplication par 5 de la capacité d'écoulement du cadereau) pour un coût d'opération de 9,5 M€ HT, la réfection des ponts ayant été financée par le CD30
- Recalibrage du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense sur 1km (rue Bergson) entre 2016 et 2020 (multiplication par 10 de la capacité d'écoulement du cadereau) pour un coût d'opération de 22 M€ HT
- Recalibrage du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense sur 220m (rue Ferrier-Semard) avec multiplication par 10 de la capacité d'écoulement du cadereau pour un coût d'opération de 10,6 M€ HT : Travaux débutés en septembre 2020 pour une durée de 2 ans

Dans le cadre du PAPI II, les opérations en cours de finalisation sont :

- Création de l'ouvrage de transfert des eaux du cadereau d'Alès vers le bassin-carrière des Antiquailles (capacité maximale 88 m³/s) au niveau du carrefour RN106-Route d'Anduze : début des travaux en 2021 pour une durée de 2 ans. Coût prévisionnel d'opération : 6,4 M€ HT
- Création d'un ouvrage hydraulique dans le remblai SNCF de la ligne ferroviaire Nîmes-Alès au niveau du quartier de Villeverte (capacité : 10m³/s) : travaux prévus en 2022 pour une durée de 6 mois. Coût prévisionnel d'opération : 1,25 M€ HT donc 0,4 M€ HT financé par Nîmes Métropole
- Recalibrage du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense sous le viaduc SNCF au niveau du square de Lorraire (multiplication par 10 de la capacité d'écoulement du cadereau) : travaux prévus de sept. 2021 à mars 2023 pour un coût d'opération de 5 M€ HT

Principaux aménagements des cadereaux dans le cadre du PAPI 3 :

- Recalibrage du cadereau d'Uzès et des Limites en Zone Urbaine Dense : création de deux tunnels d'1km chacun dans la zone Sernam-Faita-Valmy et aménagement des entonnements de ces deux cadereaux (rue Van Dyck et square V. Guiu) pour un coût d'opération d'environ 42 M€ HT
- Aménagement hydro-morphologique du Vistre de la Fontaine sur 2,5km entre le Bd Allende et le Vistre pour un coût d'opération d'environ 6,8M€ HT
- Création ou agrandissement de barrages écrêteurs de crue sur les cadereaux d'Alès et Uzès pour un coût d'opération d'environ 23 M€ HT

Impact des PAPI :

- 100 000 personnes / 50% des entreprises / 37% du territoire bassin versant du Vistre situés en zone inondable

- 3 octobre 1988 : 400mm de pluie en 8h / hauteur d'eau : plus de 3m / 9 morts / 45 000 sinistrés / 1 milliard d'euros de dégâts
- 6 au 8 septembre 2005 : crue du Vistre provoquée par la succession de 2 épisodes méditerranéens en moins de 48h / 40 des 48 communes du territoire sont classées en catastrophe naturelle
- 14 septembre 2021 : coupure de l'autoroute A9, inondations de plusieurs villages et de Nîmes
- Depuis 1988, 25 ouvrages écrêteurs de crues ont été construits sur les communes de Nîmes, Aubord et Vauvert soit un volume global de 2,5 millions de m³ + 2 bassins carrières pouvant stocker plus de 3 millions de m³
- Le PAPI II a permis de réaliser les travaux sur les cadereaux de la route d'Alès et de la route d'Uzès soit les 2 cadereaux qui impactent les 2/3 des enjeux de la ville de Nîmes
- Les capacités d'écoulement du cadereau de la route d'Alès ont été multipliées par 5 passant ainsi de 25 à 120 m³/seconde permettant d'éviter les inondations du centre-ville de Nîmes comme cela a été mis en évidence lors de l'événement du 10 octobre 2014.
- Les capacités d'écoulement du cadereau de la route d'Uzès ont été multipliées par 10
- 5 km de cours d'eau ont fait l'objet de restauration morphologique (revitalisation des abords des cours d'eau en lien avec la prévention des inondations zone de plaine)

b. PAPI 3

Contexte & présentation :

Suite à la levée des réserves indiquées dans le courrier d'avis favorable transmis par la DGPR le 22 décembre 2021, le PAPI 3 Vistre a été signé par l'ensemble des partenaires le 21 février 2022. Il concerne principalement le territoire du Vistre incluant 23 communes de Nîmes Métropole.

Sur le périmètre du PAPI 3 Vistre, 1 personne sur 3 habite en zone inondable soit plus de 90 000 habitants. Nîmes concentre plus des 2/3 de cette population (+ de 60 000 habitants en zone inondable) et 13% sont situés dans les communes de Marguerites, Aimargues, Milhaud et Bellegarde.

Les cadereaux d'Alès et d'Uzès impactent, chacun en ce qui le concerne, environ 1/3 des enjeux de la commune de Nîmes. Pour le seul cadereau d'Uzès, cela représente environ 34 000 habitants et 12 000 emplois. L'évaluation de l'impact économique des dommages provoqués par ces deux cadereaux est de l'ordre de 40 M€/an (CEREG, 2020).

Depuis plus de 12 ans (PAPI I et PAPI II Nîmes Cadereaux – PAPI 1 et PAPI 2 Vistre), un investissement moyen annuel d'environ 12 M€ (soit 155 M€) a été réalisé pour augmenter de manière significative la résilience de ce territoire avec trois axes stratégiques :

- Amélioration de la prévision/anticipation des phénomènes et organisation de la gestion de crise
- Réduction de la vulnérabilité des enjeux (habitat, activités économiques, Etablissements Recevant du Public)
- Augmentation du niveau de protection avec des travaux hydrauliques conséquents sur les cadereaux de Nîmes en particulier : augmentation des capacités des ouvrages en zone urbaine (5 km d'ouvrages de type tunnels) et création de 18 barrages à l'amont du centre urbain ainsi que 2 bassins-carrières.

Afin d'atteindre un niveau de résilience homogène sur le territoire de l'EPTB Vistre Vistrenque, et en particulier sur la commune de Nîmes, un niveau d'investissement moyen annuel de 11 à 12 M€ HT devra être maintenu sur une durée au moins équivalente, soit au moins deux PAPI (PAPI 3 puis PAPI 4).

A noter que ces investissements sont subventionnés depuis 12 ans par l'Etat (mobilisation du FPRNM entre 25% et 50%), la Région Occitanie (10 à 20%) et le Département du Gard (10%). L'Europe (FEDER) co-finance également quelques opérations. Le taux global de subvention de l'ensemble des actions est de l'ordre de 60% sur cette période.

Le programme d'actions ambitieux du PAPI 3

Le PAPI 3 Vistre s'inscrit dans la poursuite de la stratégie développée dans le cadre des PAPI précédents. Il englobe un territoire plus important mais une part significative des enjeux reste concentrée sur la commune de Nîmes.



Le tunnelier à venir sous la ville de Nîmes.

Pour Nîmes Métropole, le groupe d'actions prioritaires, en matière de travaux (axes 6&7), consiste à réaliser la deuxième partie de l'aménagement du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense (40 M€ HT). Voir paragraphe ci-après.

Le programme inclut également les travaux prévus dans le PAPI II Nîmes Cadereaux et reportés dans le PAPI suivant faute de possibilité technique de réalisation des ouvrages ou de maîtrise foncière (31 M€ HT).

Il est également nécessaire, dans un souci d'équilibre territorial et de réduction des risques sur d'autres poches d'enjeux, d'inscrire des études ou travaux d'aménagements hydrauliques hors Nîmes que ce soit sur le territoire de Nîmes Métropole (Bernis, Milhaud, Caissargues, St Gilles) ou sur les autres Communautés de Communes, en particulier au niveau de Vergèze-Codognan (remise à niveau d'une digue de protection sur 3 km) ou au Cailar.

Ces actions structurelles, mobilisant l'ensemble du secteur des travaux publics, représentent 89 M€ HT soit 76% du coût du futur PAPI 3.

En complément des travaux structurels prévus, il est indispensable de poursuivre une politique de prévention des inondations ambitieuse avec un panel significatif d'actions sur les autres axes que sont :

- **Axe 1 :** Information préventive/éducation au risque – **MOAs principaux : Communes & EPTB VV**
- **Axe 2 :** Supervision et prévision des crues et des inondations – **MOAs principaux : CANM & VdN**
- **Axe 3 :** Alerte des populations et gestion de crise – **MOAs principaux : Communes & EPTB VV**
- **Axe 4 :** Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme – **MOAs principaux : Etat & EPTB VV & VdN**
- **Axe 5 :** Réduction de la vulnérabilité face au risque inondation – **MOAs principaux : EPTB VV & Privés & Communes**

Pour ce faire, les équipes techniques et administratives de l'EPTB et Nîmes Métropole sont renforcées avec le recrutement de 3 chefs de projet et d'un cadre administratif entre 2021 et 2023.

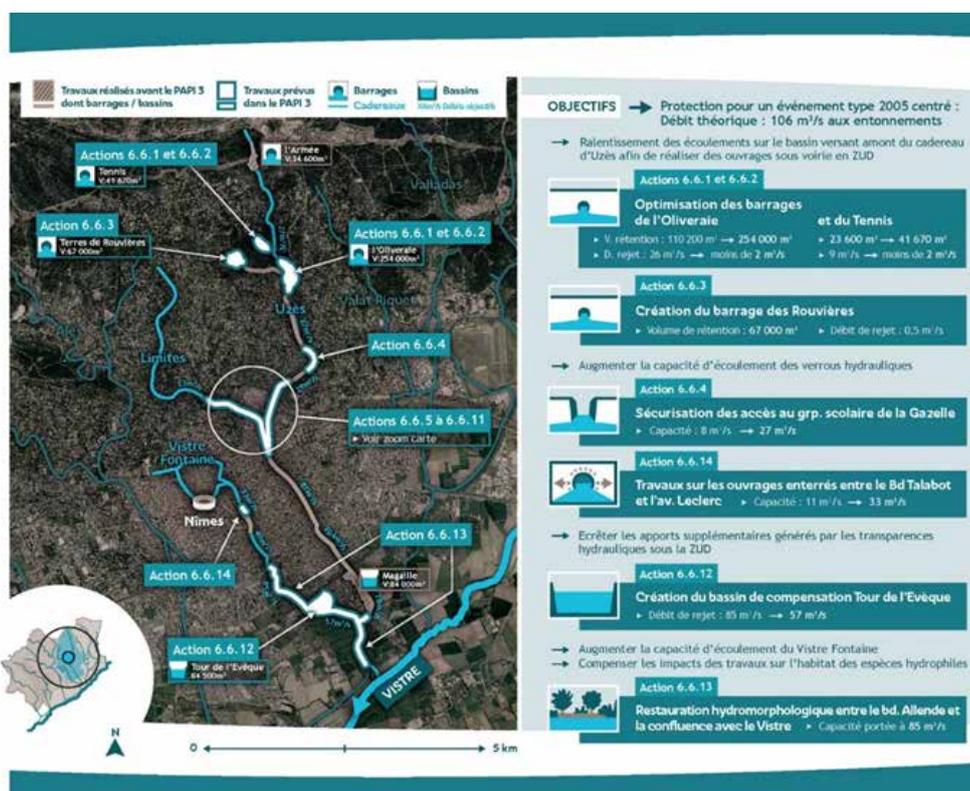
Le tableau ci-après présente les principales actions pour chacun des axes du PAPI 3 avec le montant financier de l'axe ainsi que les parts respectives de l'EPTB Vistre Vistrenque et de Nîmes Métropole en investissement :

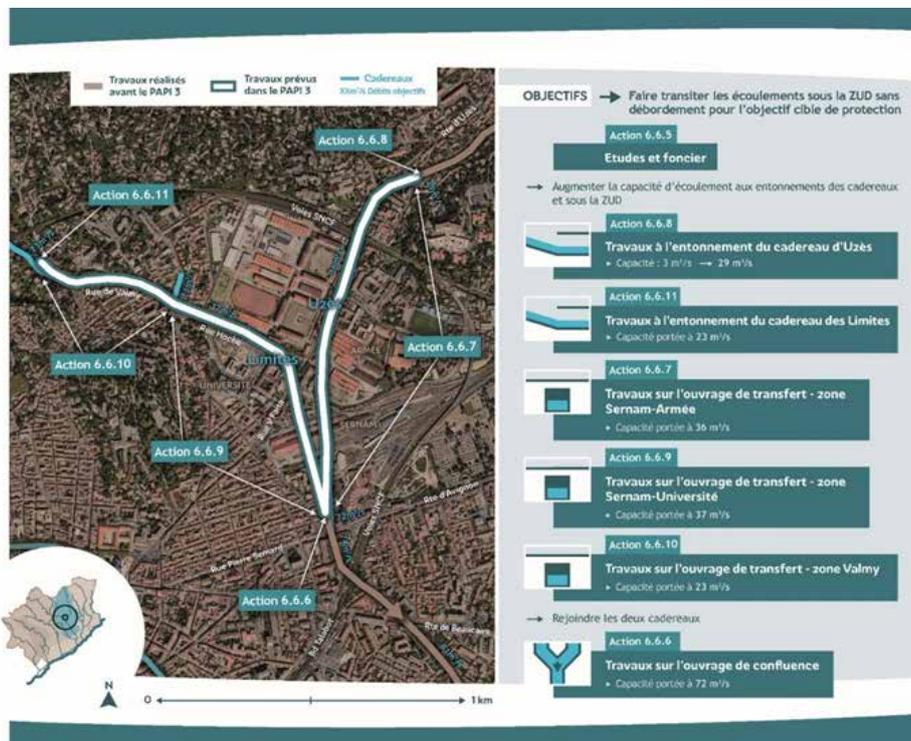
N° axe	Principales actions	Budget global (k€) – Investissements			
		Total	Dont CANM	Dont EPTB	
0	Equipe Projet co-financée par Etat et FEDER	4	1 680	780	900
1	Stratégie de sensibilisation aux inondations / Education aux risques en milieu scolaire et professionnel	10	1 276	0	955
2	Supervision des inondations sur le territoire de CANM et amélioration de la prévision des crues / Améliorations ESPADA	8	1 380	945	0
3	Révision PCS et organisation d'exercices de gestion de crise. Organisation de la gestion opérationnelle des ouvrages	12	460	0	195
4	Zonages pluviaux / PPRI du Cailar / Etudes hydrauliques VdN	4	410	80	20
5	Réduction de la vulnérabilité de l'habitat, des activités économiques (y compris exploitations agricoles) et ERP	14	19 082	425	9 400
6	Travaux du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense et études et travaux sur d'autres communes de Nîmes Métropole	29	76 250	73 070	180*
7	Etudes des systèmes d'endiguement du Vistre et Rhône sur la basse vallée et travaux de la digue du Rhône à Vergèze et Codognan	7	12 650	0	12 650*
	TOTAL	88	113 188	75 300	24 300

* : Montants affectés à l'EPTB dont le cadre d'une délégation de la compétence PI des Communautés de Communes

Le programme d'aménagements hydrauliques du cadereau d'Uzès inclus au PAPI 3

Le projet technique et financier le plus ambitieux du programme d'actions consiste à achever l'aménagement du cadereau d'Uzès-Limites en Zone Urbaine Dense. Les deux infographies ci-après décrivent les projets d'aménagements hydrauliques prévus dans le cadre du PAPI 3 Vistre. L'objectif est de finaliser l'aménagement de ce cadereau pour atteindre son objectif-cible de protection d'ici à 2027.





Un co-financement à la hauteur des enjeux

Les partenaires financiers ont validé un co-financement prévisionnel global à hauteur de plus de 70%. La répartition des financements prévisionnels est la suivante :

Autorisations d'Engagement (AE) prévisionnelles par année - Montant global en M€ HT ou TTC		
	Financeurs	TOTAL
Co-financeurs	Etat	55,56
	Région Occitanie	14,76
	Département du Gard	10,66
	Autres financeurs	0,68
	Sous-total Co-financeurs	81,66
Maîtres d'ouvrages	EPTB Vistre Vistrenque	3,03
	Nîmes Métropole	20,73
	Ville de Nîmes	1,64
	Etat (hors FPRNM)	3,00
	Département du Gard	0,15
	Autres MOA	2,98
	TOTAL	113,19

Voir ici la vidéo réalisée en 2022 : [\(1042\) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - PAPI 3. - YouTube](#)

2. Filière Résilience & Sécurité civile

a. Nemausus

Contexte & présentation :

En mars 2017, l'installation de la base de Sécurité civile sur l'aéroport de Nîmes a scellé pour l'Agglo la volonté de devenir un acteur incontournable de la sécurité civile, tant sur le territoire qu'à l'échelle européenne et internationale. Une volonté portée par l'ambition d'en faire un axe fort de développement économique pour l'ensemble de la filière aéronautique en soutenant les entreprises présentes et en attirant de nouveaux acteurs.



Bombardier d'eau de la Sécurité civile française sur le tarmac de la plateforme aéroportuaire de Nîmes (Crédit : DGSCGC).

Aujourd'hui, l'aéroport représente près de 950 emplois directs dans les trois domaines d'activité qu'il héberge : armée, sécurité civile et activité commerciale. Son programme de développement, axé sur l'innovation et la recherche, s'inscrit dans le droit fil des ambitions française et européenne en matière de sécurité civile qu'il s'agisse de solidarité, de rationalisation des moyens et d'appartenance à une communauté de destins au contraire d'une simple juxtaposition d'États membres.

Lancé en octobre 2021 pour une durée de 18 mois, NEMAUSUS est un projet cofinancé par l'UE dont l'objectif principal est de faciliter la mise en place d'un futur Centre européen d'expertise dédié aux incendies forestiers et de végétation, sous l'égide du Réseau de connaissances de la protection civile de l'Union.

Ce centre européen pourrait s'appuyer sur la base de protection civile existante à Nîmes (France) en tant que point focal d'un hub de l'Union pour les connaissances liées à ce sujet. L'ambition est également de pouvoir connecter le réseau européen à d'autres initiatives dans le monde, la connaissance étant mondiale.

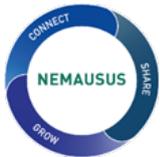
Ce projet découle de l'observation selon laquelle une approche sur le terrain n'était plus suffisante et devait être complétée par une contribution scientifique pour faire face à des catastrophes de plus en plus complexes. Étant donné que la connaissance participe à la résilience face à de tels événements, il est nécessaire de trouver un moyen de passer à une approche plus scientifique dans un contexte de changement climatique.

Par la mise en place d'un CoE européen, le projet NEMAUSUS vise à combler le fossé et à créer une forte synergie entre la connaissance empirique et la recherche scientifique dans le domaine des incendies de végétation et de forêt.



Le projet européen « Nemausus » regroupe 9 membres provenant de 7 pays, dont la collaboration pourrait se traduire en 2024 par la mise en exploitation d'un centre d'excellence européen de la protection civile et de la résilience sur l'aéroport de Nîmes (Crédit : Nîmes Métropole).

Partenaires & apports financiers :



Projet financé par la **DG ECHO** : 499 581,14 €

[Ministère de l'Intérieur](#), France : Coordinateur
EU Contribution : EUR 107 866.70

[Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole](#), France
EU Contribution EUR 79 499.00

[Ministry of Interior of the Republic of Croatia](#), Croatia
EU Contribution EUR 42 549.60
Organisation

[Entente pour la forêt Méditerranéenne](#), France
EU Contribution EUR 56 860.12

[THW - German Federal Agency for Technical Relief](#), Germany
EU Contribution EUR 39 472.30

[Pau Costa Foundation](#), Spain
EU Contribution EUR 46 766.49
Organisation

[Dipartimento della Protezione Civile](#), Italy
EU Contribution EUR 36 671.04

[European University Cyprus](#), Cyprus
EU Contribution EUR 49 932.46

[Myndigheten för samhällsskydd och beredskap](#), Sweden
EU Contribution EUR 39 963.43

Enjeux & ambitions :

L'Europe et son voisinage sont confrontés à des catastrophes et à des événements extrêmes liés au changement climatique qui deviennent plus fréquents, intenses et persistants, avec des dimensions de plus en plus transfrontalières et trans-sectorielles. À cet égard, une multiplicité d'initiatives a été lancées aux niveaux local, régional et national pour mettre en place des entités capables de soutenir et/ou de mener des actions de prévention et de préparation telles que la formation, la recherche et l'innovation.

Ces différentes entités coexistent au moins, elles peuvent collaborer, voire être complémentaires les unes des autres, mais les risques de redondance ou même de concurrence entre elles ne doivent pas être négligés. Renforcer les synergies régionales basées sur les risques entre ces parties prenantes, grâce à un réseau thématique dédié, est donc la prochaine étape pour mieux les connecter, partager et progresser sur les questions qu'elles ont en commun. Les appels à propositions sous l'égide du Réseau de connaissances doivent garantir la valorisation et favoriser la mise en place de telles communautés thématiques de connaissances, selon une approche modulaire et évolutive.

La première étape à cet égard pourrait consister à mettre en place une équipe dédiée, qu'elle soit *ad hoc* ou rattachée à une structure existante, chargée d'identifier, de cartographier et d'étiqueter toutes les entités pertinentes basées sur les risques, en utilisant la plateforme du Réseau de connaissances comme interface principale pour les échanges.

Sur la base d'une feuille de route composée d'enseignements tirés, de programmes de recherche et d'actions d'innovation, ces communautés thématiques renforceront leur coopération, partageront leurs résultats, initieront des événements et identifieront de nouvelles perspectives en mobilisant des outils pertinents tels que le programme d'échange d'experts. L'objectif est que ce modèle de communautés thématiques puisse se diffuser dans toute l'Europe, avec une approche régionale ou régionale qui pourrait être basée sur les bassins de risques (c'est-à-dire la région nordique, l'Europe centrale, la Méditerranée orientale, etc.).

La deuxième étape, à moyen terme, consistera à favoriser la création d'un centre de coordination (centre d'expertise) dédié à l'animation de ce réseau de centres thématiques régionaux, partageant ce qui peut être utile et proposant des actions innovantes pour combler les lacunes identifiées et les réalisations chevauchantes, au niveau continental. Ce processus doit bénéficier du soutien de la Commission et fonctionner dans le cadre du Réseau de connaissances. À cet égard, une partie prenante régionale pourrait assumer ce rôle en montant en puissance et en s'appuyant sur des capacités, telles que les ressources humaines et le budget, adaptées pour atteindre son mandat.



*Pau Costa Fondation, un des membres du consortium NEMAUSUS
(Crédit : Pau Costa Fondation).*

Calendrier :

Nîmes Métropole est principalement en charge de l'offre de services, du modèle économique et du soutien au ministère de l'intérieur pour l'organisation d'événements du projet à Nîmes.

Plusieurs réunions se sont tenues sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes en 2021 et 2022.

La réunion finale du projet sera organisée au cours du premier semestre 2023 à Nîmes.

Plus de détails : <https://civil-protection-knowledge-network.europa.eu/projects/nemausus>



*Proposé pour accueillir le site du projet européen « Nemausus », le bâtiment emblématique de l'aéroport nîmois B46 est en travaux. Il a été entièrement rénové en 2022 pour une livraison prévue à l'été 2023 et une mise en service à l'automne. Soit 900 m² dédiés à la recherche et l'innovation : le territoire se doterait alors d'une structure unique en Europe.
Coût des travaux : 1,8 M€ (participation de la Région de 20 %).
(Crédit : Cabinet Pascual Architectes).*

3. Marché Gare

Contexte & présentation :

Gestionnaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de l'agglomération, Nîmes Métropole a décidé de requalifier le secteur du Marché Gare, situé à l'Ouest de Nîmes. Site prospère à sa création dans les années 1950, il a été déclassé depuis, notamment face à la concurrence des marchés d'agglomérations voisines.

Objectifs de cette requalification entreprise par l'Agglo ? Créer un nouveau quartier durable et réhabiliter cette zone de 23 hectares avec l'ambition de réinventer les bâtiments industriels existants autour d'une diversification économique. La plus ancienne zone économique du territoire sera donc un quartier actif durable entièrement rénové d'ici 2030. S'y côtoieront des bureaux, des tiers-lieux, des commerces et beaucoup d'espaces verts.

Principale zone d'emplois de l'Agglo, liée notamment à la présence du CHU Carémeau, le Marché Gare s'inscrit dans la dynamique de transformation de la Porte Ouest à l'entrée de Nîmes. Desservi par la RN113 et proche de l'A9, le site est en prise directe avec la ligne de tram-bus T2 et le sera également avec le futur pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Césaire.



A noter que le projet de requalification du Marché Gare va contribuer à une revégétalisation des sols du secteur.

En effet, Nîmes Métropole via la SPL AGATE souhaite aménager un quartier végétalisé qui s'appuie sur deux grandes orientations :

1. La réintroduction de la nature dans le secteur :

- Espaces verts plantés
- Stationnement paysagé : fosses de plantation, exigeant un arbre pour 5 places, regroupées au sein d'un même espace pour optimiser la valeur écologique
- Toitures végétalisées sur les lots tertiaires
- Un quart des lots privés, hors bâtiments, dédiés aux espaces verts.

2. Articulation avec les enjeux de biodiversité :

- Aménagement qualitatif dans le choix de la palette végétale ;
- Essences adaptées au climat local : arbitrage entre le besoin en eau et la capacité d'évapotranspiration.



Perspective 2030 du Marché Gare, à Nîmes - Crédit : Gautier-Conquet AUP)

A terme, la requalification du secteur conduira à une végétalisation des sols à hauteur de 38% de sa surface, contre 14% aujourd'hui.

Le projet prévoit également la conservation d'une grande partie des arbres existants qui ont fait l'objet d'un diagnostic phytosanitaire.

Par ailleurs, le présent projet intègre une volonté de désimperméabilisation des sols portant à 46 % les surfaces imperméabilisées du secteur, contre 86 % initialement.

Chiffre clés : Arbres 520 - Arbres conservés 30 sur 33 – Arbustes, vivaces, prairies gazon 28 000 m² - 8 ha d'espace public.

Renouvellement urbain : Démolition du bâti : 59 000 m² pour passer à 110 000 m² soit le double.

Label : QDO niveau argent phase conception.

Calendrier :

La procédure opérationnelle de la zone d'aménagement concerté (ZAC) a été retenue en 2020. À ce titre, le projet a fait l'objet d'une concertation publique associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées. En application du Code de l'environnement, il a été soumis fin novembre 2022 à la procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) préalablement à l'approbation du dossier de création de ZAC (1^{er} semestre 2023).

La procédure s'est déroulée du mardi 22 novembre au jeudi 22 décembre 2022 inclus. Nîmes Métropole a déposé l'ensemble des pièces du dossier et invité les habitants à faire part de leurs observations et remarques sur le site dédié à la participation. À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC pourra être approuvé par délibération du Conseil communautaire de Nîmes Métropole.

A noter que Nîmes Métropole et la SPL Agate ont aussi invité de mars à mai 2022 les riverains et anciens commerçants à transmettre leurs témoignages, photos d'époque et documents historiques, qui feront l'objet d'une exposition mémorielle au cours de l'année 2023.

Chiffres-clés :

- 45 M€ d'investissement, dont 19M€ engagés par Nîmes Métropole
- 23 hectares, dont 38% d'espaces verts
- 110 000 m² de surface de plancher totale, dont 60 000 m² pour le pôle tertiaire, 35 000 m² pour le secteur agro-alimentaire, 8 400 m² de locaux artisanaux et 7 000 m² de tiers-lieux et une réserve foncière de 6 500 m² pour le futur PEM de SAINT CESAIRE repositionné.
- 1 800 emplois créés directement ou indirectement
- 2023-2024 : début des travaux
- 2032 : livraison du programme

4. Magna Porta

Contexte & présentation :

La décision de séparer le projet de Magna Porta s'est concrétisée en 2022. Ainsi, deux secteurs d'aménagement verront le jour : l'un sur Manduel, l'autre sur Redessan. La globalité du projet s'étendrait alors sur environ 160 ha.

Concernant l'aménagement du secteur manduellois - 60ha - le recours à la mise en place d'une ZAC a été privilégiée. Au sein de ce périmètre, la majeure partie du foncier a déjà été acquis par la SPL Agate, aménageur désigné. Environ 15 hectares appartiennent encore à des propriétaires privés et restent à acquérir par la SPL Agate à ce jour.

Concernant le secteur Redessanais, le périmètre d'études s'élève à environ 100 ha, situé au Sud de la commune de Redessan, entre la Route de Beaucaire (RD999) et la voie ferrée. La programmation globale ainsi que le Parc à thème sont toujours en réflexion.

Ambitions du projet :

- Disposer dans les meilleurs délais de foncier à vocation économique au regard de l'épuisement des stocks constatés sur le territoire de l'Agglomération,
- Aménager, en prenant appui sur la gare de Nîmes Pont-du-Gard, un pôle économique d'intérêt stratégique permettant l'accueil d'activités économiques à forte valeur ajoutée, et pour lesquelles l'offre actuelle ne dispose pas d'assez d'atouts en matière d'attractivité,
- Proposer une offre d'accueil poussée en termes d'animation économique, d'immobilier d'entreprises et de services apportés aux entreprises,
- Favoriser le rayonnement et l'attractivité du territoire de Nîmes Métropole et son environnement proche en développant un projet économique créateur d'emplois et sources de réponses en matière de qualification et de compétences pour faire croître des compétences locales souvent existantes.
- Définir un périmètre pertinent pour atteindre ces objectifs de développement tout en conciliant les différentes contraintes et forces du territoire existantes (environnementales, agricoles, touristiques, socio-économiques, mobilité...) ainsi qu'en satisfaisant l'objectif de sobriété dans la consommation foncière et énergétique...



Contraintes et compensations environnementales à rechercher :

- Compensations :
 - Phase 1 (Manduel) : environ 130 ha
 - Phase 2 (Manduel) : environ 70 ha
 - Phase 3 (Redessan) : environ 300 ha

Au total, sur le secteur de la ZAC de Manduel, ce sont près de 200 ha à trouver pour compenser l'impact du projet Magna Porta sur 60 ha et près de 500 sur la globalité du périmètre. Un véritable challenge pour l'agglomération, prenant en compte un foncier déjà saturé sur le territoire de Nîmes Métropole (et des Costières plus largement).

- Contraintes

Contraintes administratives fortes liées à un défaut d'intégration du projet urbain dans les documents communaux et supra communaux désormais en vigueur.

Le projet se voit également soumis à de nouvelles obligations réglementaires (durcissement dans l'application du Code de l'Environnement, Loi Climat et Résilience).

Calendrier :

Début avril 2022, les élus de Nîmes Métropole ont approuvé la création du quartier économique Magna Porta sur un périmètre resserré à 60 hectares à Manduel. Un choix qui permettra de répondre plus rapidement aux demandes d'implantation des entreprises, sans perdre de vue les priorités du développement durable et de la création d'emplois.

Toutefois, le projet de ZAC sur Manduel à vocation principalement économique avance. Le programme prévisionnel des constructions prévoit ainsi des premiers édifices à horizon 2025/2026 sous réserve de la sécurisation des compensations environnementales, de l'intérêt public majeur et de l'absence de solutions alternatives de moindre impact restant à justifier.

La programmation actuelle prévoit 245 000 m² environ de nouveaux droits à construire répartis sur environ 25 hectares dans une localité de choix, aux abords de la nouvelle gare TGV/TER Nîmes Pont-du-Gard.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé fin 2022 jusqu'au 17 mars 2023 ([Manifestation d'intérêt d'opérateurs économiques, investisseurs et utilisateurs accessibles ici](#)).

Le secteur Redessanais quant à lui, est toujours à l'étude, la programmation doit être définie de façon plus précise au regard des besoins du territoire.

Magna Porta avance avec un travail conséquent fourni en arrière-plan de la part de l'Exécutif actuel, des services et de ses partenaires. De nombreux échanges sont ainsi réalisés afin de porter le projet urbain sur ce secteur le plus efficacement possible au cours de ce mandat eu égard de l'état d'avancement hérité et face aux nombreuses contraintes identifiées (compensations environnementales, réglementations nouvelles, etc.).

Chiffres-clefs :

- 45 M€ : coût évalué de l'opération (au 10.03.23)
- 60 hectares : périmètre du projet de quartier économique Magna Porta ZAC 1 (au 1er janvier 2023)
- 245 000 m² : surface de plancher d'activités industrielles et tertiaires attendues
- 2023 : début de la pré-commercialisation de ZAC 1
- 2025/2026 : livraison des premiers programmes

5. Réseau des transports en commun

a. Extension T2

Contexte & présentation :

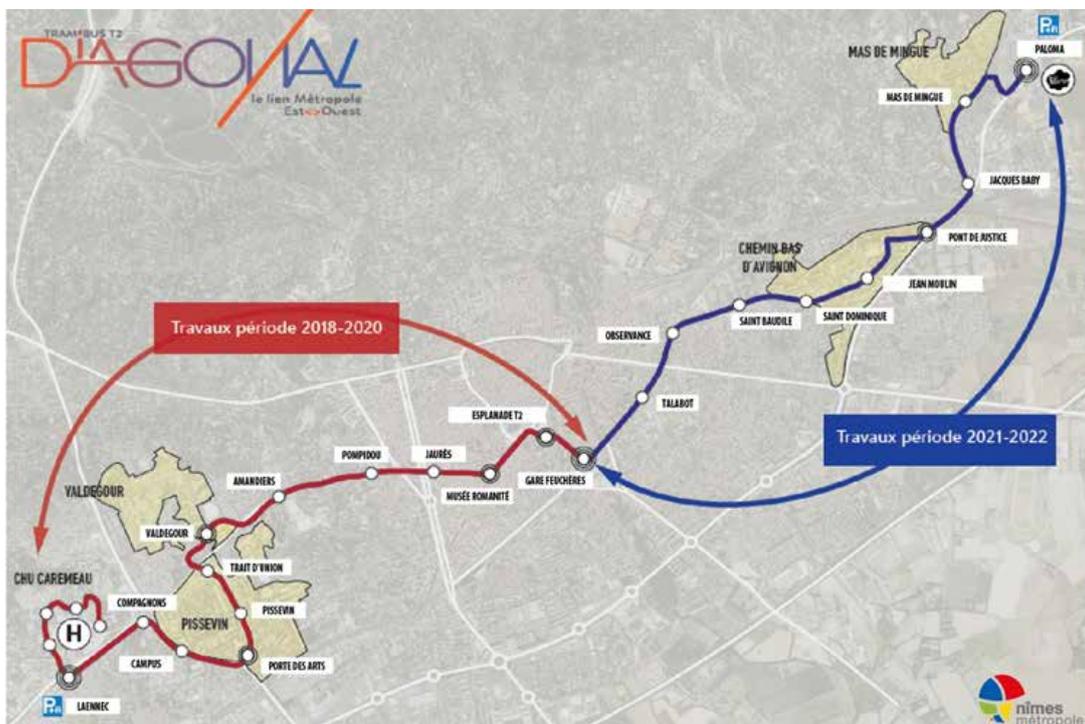
Le projet de prolongement de la ligne de tram'bus T2 Diagonal, de la gare Nîmes-centre à la SMAC Paloma est un des chantiers majeurs de ce mandat, dont la mise en service et l'inauguration ont eu lieu le 29 août 2022.



Ce chantier s'inscrit dans :

- la continuité des travaux de la Phase 1, du CHU à la gare Nîmes-centre, qui se sont déroulés de 2018 à fin 2019, et ont été inaugurés le 07 janvier 2020 ;
- le grand projet de rénovation urbaine (NPNRU) puisqu'il va passer au cœur des quartiers en passe de connaître une rénovation profonde.

A noter que ce chantier intervient après un long processus d'études et de concertation mené depuis 2016, qui a conduit à retenir le tracé présenté au projet déclaré d'Intérêt général et d'utilité publique en octobre 2018.



Chiffres-clefs du projet T2 (ensemble de la ligne) :

- 26 stations sur 11,5 km de ligne
- 10 BHNS bi-articulés de 24 mètres, plus propres et moins sonores
- Capacité de 150 voyageurs à chaque trajet
- 28 000 voyageurs/jour attendus à terme
- Coût total : 123M€, dont 89M€ de travaux financés par Nîmes Métropole avec l'aide de l'Etat (15,24M€), de la Région Occitanie (8M€), et le Conseil départemental du Gard (4M€).

Chiffres-clefs du tronçon T2 Gare Nîmes-centre <> Smac Paloma :

- 9 nouvelles stations sur 5 km de ligne
- Environ 120 personnes mobilisées sur le chantier par jour et une vingtaine d'entreprises
- 42M€ de travaux financés par Nîmes Métropole avec l'aide de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil départemental du Gard.

3 temps de travaux dans cette phase 2 :

1. Des travaux préparatoires
2. Des travaux de réseaux (éclairage, alimentation des installations en électricité et fibre...), de terrassement, de voirie et bordures
3. Des aménagements d'espaces verts et les finitions avec l'installation des mobiliers urbains.

Rappel du tracé :

- Remontée du boulevard Talabot vers l'est jusqu'à la route d'Avignon
- Bifurcation vers l'avenue de Bir Hakeim et passage par la place Hélène Boucher vers le chemin-bas d'Avignon
- Traversée du quartier par les rues Jean Moulin, Estienne d'Orves et Félix Eboué jusqu'au pont de justice
- Passage au-dessus de la voie ferrée et redescente rue Jacques Baby pour rejoindre la route de Courbessac
- Poursuite par le clos des Coutelles / Rue des Mousquetaires jusqu'au terminus arrêt Paloma et parking relais (mutualisé avec Paloma)



La ligne de trambus T2 (Crédit : Nîmes Métropole)

Bilan global du chantier T2

Timing respecté

Au terme d'un an de travaux, les réalisations ont vu le jour grâce au bon déroulement du chantier (respect du timing des entreprises, concertation riveraine, balisage de sécurité renforcé, coactivité maîtrisée des entreprises...). Ainsi, nombre de voiries et équipements publics ont été réalisés.

Circulation contenue

La circulation a été maintenue dans les deux sens de circulation sur la totalité du chantier à l'exception des rues Jean Moulin et Félix Eboué où l'arrivée de T2 a vu ces rues passer définitivement en sens unique.

Préservation des arbres

Afin de limiter au maximum l'impact environnemental (respect de la charte d'exigences de développement durable), les plans d'aménagement du projet ont été revus pour limiter l'impact sur les arbres existants. Ainsi, sur la section Gare – SMAC Paloma, 350 arbres ont été plantés pour 55 abattus.

Environ un millier d'arbres auront été plantés sur l'ensemble de la ligne T2, avec les derniers à venir à l'automne 2022, soit des essences adaptées au milieu urbain et au climat méditerranéen. Sont plantés des arbres de taille conséquente, dotés de hautes tiges apportant de l'ombre pour créer des îlots de fraîcheur, bienvenus sur notre territoire.

A noter que sur l'ensemble du projet, le bilan arbres plantés / arbres coupés est positif.

Sur l'ensemble du tracé CHU / Paloma, le bilan paysager est le suivant :

- 1 000 arbres plantés ;
- 78 000 végétaux arbustifs ;
- 12 000 m² d'enherbement de type semi rustique ne nécessitant pas d'arrosage.

Gestion durable du chantier

Protection des arbres, respect de l'environnement naturel, emploi de matériaux recyclés, suivi environnemental de chantier et sensibilisation des entreprises... Les travaux se sont déroulés dans le respect de l'engagement environnemental sur la gestion et le suivi du chantier par Nîmes (éco)Métropole.

Un chantier d'insertion

Une partie des emplois a été réservée aux habitants éloignés de l'emploi dans ces quartiers.

En mars 2021, un job dating a été organisé par l'Agglomération en partenariat avec les centres sociaux de la Ville de Nîmes, au cœur des quartiers Mas de Mingue et Chemin-Bas d'Avignon, pour permettre de toucher un public en demande et concerné par l'insertion professionnelle, soit :

- 43 500 heures d'insertion minimum attendues dans les contrats tous lots confondus
Tranche ferme : 29 000 heures réalisées pour 24 700 attendues
Tranche optionnelle : 23 800 heures réalisées pour 18 800 attendues
- 33 personnes ont bénéficié de ce dispositif, dont 16 jeunes de moins de 26 ans sans qualification et 17 personnes issues des quartiers prioritaires
- Recrutement de 8 ETP (Equivalent Temps Plein) ; l'objectif a été dépassé à la fin du chantier
- Sociétés concernées : Colas, Eon, Migma, Valérian, Eiffage, Eurovia, ID Verde, Terrideal, Lautier-Moussac, Razel-Bec, Berthouly, ESR, Sols Méditerranée.

Les acteurs du projet :

Maîtrise d'œuvre :

Groupement Ingérop, Artélia (bureaux d'études) et Richez & associés (architecte)

Entreprises :

Travaux d'infrastructure, génie civil et réseaux :

Au regard de l'ampleur des travaux, ces derniers ont été répartis en 3 lots géographiques comme suit :

- Secteur centre-ville : Lautier-Moussac, Eurovia
- Secteur Chemin-Bas d'Avignon : Eiffage, Razel-Bec
- Secteur Mas de Mingue / Paloma : Colas.

Les lots transverses sont intervenus sur l'ensemble des 3 secteurs :

- Arbres et espaces verts : ID Verde, Terideal
- Signalisation tricolore : SPIE, Citeos, Bouygues
- Systèmes de transport : Roiret, Axians
- Mobilier urbain : Urban't
- Abris de station : Pisoni

Impact du chantier :

Un projet « écométropole » structurant et revitalisant

Pour notre territoire et un pas de plus pour conduire notre écométropole dans la mobilité de demain, une mobilité durable, citoyenne et inclusive. La T2 va traverser des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec une population et une densité importante afin de mieux les relier à la ville, comme le Chemin-Bas ou Pissevin. Elle permet de connecter ces quartiers, en déployant un parcours à échelle humaine, comme un liant de proximité. Les aménagements urbains sont conçus pour être accessibles et agréables aux usagers.

Un projet primé pour son exemplarité environnementale ([En savoir plus ici](#))

- Trophée Or du cadre de vie
- Certification HQE infrastructure durable, qui certifie que le projet intègre les enjeux de développement durable
- Grand prix IMBP 2020
- Label 2EC / Engagement économie circulaire

Un mode de transport inclusif et respectueux de l'environnement

Nombreux sont les habitants des communes périphériques qui prennent leur voiture au quotidien car leur lieu d'habitation ne peut être desservi efficacement par les transports en commun. Cette pratique génère des problèmes de congestion, de pollution et ne permet pas de répondre efficacement aux besoins des usagers. Avec la T2 et son dispositif de parking-relais, nous incitons à passer de la voiture aux transports collectifs là où ils sont le plus pertinents : pour l'accès au cœur de l'agglomération. C'est indispensable pour que notre territoire reste attractif, que la qualité de vie soit préservée.

Un parcours quasi-total en site propre

De la gare jusqu'à Paloma, son terminus, le tram'bus roulera à 90 % en site propre. C'est pour cela qu'on le qualifie de « bus à haut niveau de service » (BHNS) ». Seuls quelques tronçons auront une voie unique lorsque l'emprise disponible est restreinte. Entre le pont de l'Observance et le cimetière Saint-Baudile, ce sera le cas sur 350 mètres environ pour le sens entrant vers Nîmes. Dans le sens sortant (vers Paloma), le tram'bus roulera dans la même voie que les voitures.

Des bus plus propres et moins sonores

Ce sont les mêmes bus qui circulent déjà sur la ligne T2 CHU Caremeau – Gare centrale de Nîmes, qui empruntent la nouvelle voie : 10 BNHS dotés d'une motorisation hybride électrique/gaz plus écologique, de 24 mètres de long, permettant d'accueillir près de 150 voyageurs à chaque trajet.

b. Refonte du réseau Tango



Contexte & présentation :

Le projet de prolongement de la ligne de tram'bus T2 Diagonal, de la gare Nîmes-centre à la SMAC Paloma, était l'occasion de repenser le réseau dans sa globalité.

En parallèle, Nîmes Métropole a mené une enquête ménages-déplacements (EMD), qui a permis aux services de l'Agglo de disposer de données précises sur les pratiques de déplacement des habitants des 39 communes du territoire (5 300 personnes interrogées, 18 500 déplacements étudiés. Cf. [En savoir plus ici](#)).

Enfin, la collectivité a décidé de mener une consultation des usagers pour co-construire nos transports en commun avec les habitants et les acteurs du territoire. C'est donc à l'épreuve des principaux intéressés que l'Agglo a soumis début 2022 les scénarios de dessertes élaborés avec son délégataire Transdev, exploitant du réseau Tango.

La refonte du réseau Tango a donc été déployée le 29 août 2022, conjointement à l'inauguration de l'extension de la ligne de trambus T2.

Meilleures fréquences, itinéraires plus rapides, nouvelles dessertes : le réseau Tango piloté avec le délégataire Transdev intègre de nombreuses améliorations de dessertes et de fréquences pour mieux répondre aux besoins de mobilité des usagers.

Un tiers de lignes régulières sont améliorées et ces lignes représentent les deux tiers des déplacements du réseau.

Il réaffirme aussi l'engagement de l'Agglo vers la transition écologique, en incitant à l'utilisation des transports collectifs.

Objectifs & enjeux :

Objectifs :

- Répondre au plus près aux besoins de mobilité des usagers actuels
- Retrouver les usages d'avant la crise sanitaire qui a perturbé la fréquentation (les bus Tango transportaient autour de 60 000 voyageurs par jour)
- Attirer de nouveaux usagers à court terme
- Penser les déplacements à plus long terme dans le Plan de mobilité (PDM) 2030

Enjeux :

- le Plan de mobilité (PDM) 2030 – outil de planification permettant d'organiser sur le long terme les déplacements dans l'Agglo –,
- la transition écologique, avec des solutions de transports soucieuses de l'environnement, de la qualité de l'air et du changement climatique.

Chiffres-clés du nouveau réseau :

- 1/3 des lignes régulières concernées par les améliorations
- 2/3 des usagers concernés
- 10% d'offres kilométriques supplémentaires (7 809 000 Kms parcourus contre 7 049 000 Km aujourd'hui)
- Un effort de plus d'1 million d'euros pour renforcer l'offre de transport (Coût actuel du réseau: 41 M€)
- Un investissement d'environ 5M€ par an sur les trois ans à venir pour acquérir des véhicules de qualité, permettant d'assurer à la fois l'amélioration du réseau et l'accompagnement des objectifs de transition énergétique de l'Agglo

NB : Acquisition prévisionnelle d'une quinzaine de véhicules à faible émission : minibus élec-

triques, bus articulés..., qui arriveront progressivement, au rythme des délais de livraison (portés à environ une année en ce moment).

Nouveautés majeures :

- Création de 2 nouvelles lignes de Tram 'bus (T3 & T4), en complément des lignes T1 et T2, et prolongement de la ligne T2 jusqu'à Paloma
- Desserte renforcée des zones d'activités : création de desserte dans les zones d'activités : Saint-Césaire, et KM Delta (dont Mission locale jeune) à Nîmes et la Zone du Tec à Marguerittes et renforcement de desserte sur les zones d'activité Georges Besse, Grézan, Mas des rosiers / Marché Gare
- Création de desserte valorisant les bourgs centres

Autres nouveautés :

- Nouvelles lignes dont :
 - Une navette inter-villages reliée à Marguerittes et Paloma (Correspondance T2 & T4 pour les communes situées à l'Est de Marguerittes (Bezouce, Lédénon, Saint-Gervasy, Poulx, Sernhac et Cabrières), navette qui prend le relais des lignes 12, 21 et 22 en heures creuses
 - Une navette de desserte interne à Marguerittes connectée à T4 (ligne 20)
 - Une navette inter-quartiers permettant plus de souplesse sur les horaires et les destinations aujourd'hui réalisés par lignes 79/83/84, qui prend le relais de la ligne 17 en heures creuses
 - Ligne 89 pour desservir le centre commercial Carrefour Nîmes Etoile, permettant de compenser la desserte de l'actuelle ligne 5 ne pouvant plus franchir le pont-rail de Saint-Césaire (hauteur des nouveaux véhicules incompatible)
 - Navette marché Pissevin
- Autres modifications de lignes :
 - Ligne T1 : terminus A54
 - Caissargues desservi par la ligne T4 au lieu de T1
 - Ligne 16 maintenue, avec un nouveau terminus à Serre Cavalier
 - Ligne 5 devient ligne 15 : extension de la desserte de Saint-Césaire + reprise de l'itinéraire de la 3 sur l'Est - Pont de Justice), T2 prend le relais pour desservir le CHU
 - Ligne 4 devient Ligne 14 mais pas de changement de fréquence ni d'itinéraire
 - Ligne 6 : amélioration de la fréquence (15 minutes au lieu de 20 minutes aujourd'hui en HP) + ajout de la desserte de Georges Besse et Cial 7 Collines
 - Ligne 8 : desserte du secteur Saint-Pierre-Utrillo sur Pissevin en remplacement de la ligne 3 : L8 propose une desserte directe vers les zones d'emplois et commerciales Ville active et Mas de Vignoles ; T2 prend le relais pour les liaisons vers le centre-ville
 - Ligne 11 : fréquence de desserte doublée (Bernis / Milhaud / Nîmes) ; terminus à Feuchères, donc meilleure fiabilité de la ligne
 - Ligne 10 complètement revue, desserte systématique du Mas d'Escattes ; itinéraire par Serre Paradis / Vincent Faïta / Gambetta / Gare ; suppression du passage sous le Pont rail de Courbessac, pour les mêmes raisons que la ligne 5
 - Ligne 32 : fréquence améliorée pour la desserte du Mas de Ville (30 minutes même en heures creuses, y compris en périodes de vacances scolaires) + itinéraire prolongé sur l'Ecusson (Porte Auguste)
 - Amélioration de la Ligne 88, desserte complétée par le secteur Bellini / Messagers au lieu de la ligne 8, fréquence améliorée sur ce secteur avec L88
 - Ligne 41 : prolongement de l'itinéraire pour desservir le nouveau quartier des Amoureux

à Garons

- Amélioration de l'offre sur réservation concernant certaines lignes desservant les garrigues nîmoises
- Autres lignes où la fréquence est améliorée :
 - la T2 passe à 7' de fréquence en heures de pointe contre 10 à 12 minutes avant
- 1 hub central : station « Musée Romanité » où toutes les lignes de Tram'bus «T» transitent

NB : T4 ne sera pas exploitée en bus articulés à la mise en service, les délais de livraison étant allongés de quelques semaines (date prévisionnelle de réception : octobre). Dans l'attente, il faudra patienter avec des véhicules standards, restant confortables et performants au gaz.

Enjeu > Amélioration de la qualité des transports et performance de notre réseau qui s'inscrit dans la démarche de transition énergétique, portée par Nîmes Métropole, de renouveler son parc pour remplacer du matériel vieillissant et peu confortable.

Impact / La valeur ajoutée des lignes T

Un projet « écométropole » structurant et revitalisant

Mobilité de demain, durable, citoyenne et inclusive. La ligne T2 par exemple, va traverser des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec une population et une densité importante afin de mieux les relier à la ville, comme le Chemin-Bas ou Pissevin. Elle permet de connecter ces quartiers, en déployant un parcours à échelle humaine, comme un liant de proximité.

Un mode de transport inclusif et respectueux de l'environnement :

Avec les lignes T et leur dispositif de parking-relais, nous incitons à passer de la voiture aux transports collectifs là où ils sont le plus pertinents : pour l'accès au cœur de l'agglomération. C'est indispensable pour que notre territoire reste attractif, que la qualité de vie soit préservée.

Des bus à haut niveau de service (BHNS)

T3 et T4 bénéficieront des plateformes en site propre de T1 et T2.

Des bus plus propres et moins sonores

Ce sont les mêmes bus qui circulent déjà sur la ligne T2 CHU Caremeau – Gare centrale de Nîmes, qui emprunteront la nouvelle voie : 10 BNHS bi-articulés de 24 mètres dotés d'une motorisation hybride électrique/gaz plus écologique, permettant d'accueillir près de 150 voyageurs à chaque trajet. A ces 10 tram'bus propres s'ajoutent 19 véhicules au biogaz, plus 6 en cours d'acquisition (horizon mars 2023). L'Agglo mène également une réflexion pour remplacer les bus T1 par des véhicules électriques.

Un meilleur partage de la voirie

Les cycles sont intégrés dans les voies BHNS et les trottoirs sont élargis et aux normes d'accessibilité PMR sauf contraintes avérées. Les aménagements urbains sont conçus pour être accessibles et agréables aux usagers.



Voie en site propre partagée avec les cyclistes de la T2 (Crédit : Nîmes Métropole).

A propos de la consultation Tango

La consultation a démarré par la présentation aux élus de chaque commune de la démarche engagée. Du 25 janvier au 15 février 2022, 15 ateliers ont ensuite été organisés à destination du public, sur 9 secteurs formant le territoire.

Des ateliers de travail ouverts au public sur inscription (usagers comme non usagers), et animés par les représentants de Nîmes Métropole, de Transdev et de l'agence Wonderful, partenaire de l'Agglo dans l'organisation de cette opération.

Conçus en fonction des spécificités de chaque secteur, ces ateliers ont permis d'ajuster et/ou de confirmer les choix retenus pour le futur réseau Tango en même temps qu'ils ont été l'occasion d'alimenter une réflexion à plus long terme sur le PDM 2030.



Chiffres clés de la consultation :

- 13 ateliers + 1 plénière des maires
- 39 heures d'échanges
- 362 inscrits / 246 participants
- 155 contributions écrites
- 199 grilles de participation active complétées

Points forts de la consultation :

La consultation a permis des échanges directs avec les responsables et a été saluée par 70% des participants (139 avis positifs/199 grilles). Les consultations ont amené à une prise de conscience générale sur l'enjeu des transports en commun sur notre territoire.

Les objectifs du futur réseau Tango étaient clairs pour la moitié des participants et pertinents pour un tiers, par ordre de priorité :

1. Adapter le réseau aux besoins des habitants et plus particulièrement la clientèle active afin qu'ils privilégient les transports en commun
2. Offrir des liaisons plus directes et plus rapides

3. Inciter à l'utilisation d'autres modes de transports
4. Mieux lutter contre la pollution

Principales demandes des participants :

- **Fréquence :** Faire évoluer la fréquence pour inciter à un usage plus massif des transports en commun.
- **Régularité/Fiabilité :** Solutionner les retards et améliorer les services. Les usagers souhaitent une communication plus importante lorsque des déviations sont mises en place et lorsque des arrêts de bus sont supprimés ou reportés.
- **Fluidité :** L'offre devrait mieux s'adapter à la fréquentation. Idée mise en avant : développer des priorités aux feux pour les bus avec un système de détection qui pourrait apporter de la fluidité.
- **Intermodalité :** Avoir une meilleure coordination des horaires de trains ; Plus de pistes cyclables ; De nouveaux parkings relais ; Des rabattements vers le réseau structurant, avec parking relais pour bénéficier de fréquences plus importantes.
- **Services :** Une plus grande amplitude horaire (une desserte le soir et le dimanche) et de renforcer la fréquence pendant les vacances scolaires, ainsi qu'une amélioration de la sécurité.
- **Accessibilité :** Aménagements sur certains secteurs pour qu'ils soient accessibles (notamment les zones d'activités et les villages éloignés) ; liaisons de villages à villages ; renforcement de l'offre Handigo pour permettre une réservation plus flexible et l'accès à tous les types de handicap.
- **Tarifification :** Une tarification plus attractive (le projet de navette gratuite centre-ville de Nîmes est très apprécié) ; des points de recharge des cartes d'abonnement en périurbain.
- **Informations :** Davantage de clarté en termes d'affichage aux arrêts et une communication de pédagogie sur le fonctionnement du réseau et d'incitation à l'utilisation des transports en commun ; Des réunions d'échanges régulières ; Meilleure communication sur les sites internet de Nîmes Métropole et de Tango ; Sur l'appli Tango, un tuto pour l'utilisation de l'onglet « trafic en temps réel ».

Les arbitrages de l'Agglo (les principales réponses apportées) :

- Réseau armature renforcé (avec la création des lignes T3 et T4 Caissargues – Marguerittes) :

Performantes sur les temps de trajets, les lignes de Tram'bus T1 et T2 forment un atout majeur du réseau Tango, reconnu par les habitants lors des ateliers de concertation. L'ouverture dès la fin août du second tronçon de la ligne de tram'bus T2 va permettre de relier la gare centrale de Nîmes à la grande salle des musiques actuelles Paloma mais aussi de relier l'Est et l'ouest de la ville, le CHU avec les principaux quartiers.

Les lignes de Tram'bus seront désormais au nombre de 4, grâce à l'utilisation de certains tronçons des plateformes T1 et T2. Cela permet à Tango d'offrir deux nouvelles lignes, baptisées T3 et T4, et d'accentuer les connexions et la multi-modularité du réseau. Objectif : répondre à une demande de liaison express vers le centre-ville.

La nouvelle ligne T3 reliera toutes les 15 minutes Valdegour, dont les habitants sont très utilisateurs de Tango, à Feuchères. Elle divisera le temps de trajet par deux. De son côté, la nouvelle ligne T4 offre de relier Caissargues à Marguerittes via Feuchères, et proposera de nouvelles possibilités au niveau de la gare pour rejoindre le sud de la ville et de l'agglomération sans correspondance. Elle circulera toutes les 15 mn en heure de pointe et 30 mn en périodes creuses.

En outre, la T2 améliorera sa fréquence : 7 minutes en période haute et 10 minutes en heures creuses (au lieu de 10 à 12 mn aujourd'hui).

- Desserte des zones d'activité et d'emploi

Cela faisait partie des besoins exprimés par les habitants lors des ateliers, comme des engagements de Nîmes Métropole. Le Mas des rosiers/Marché Gare, Saint-Césaire, KM Delta à Nîmes et la Zone du Tec à Marguerittes, jusqu'ici non couvertes par Tango, seront désormais accessibles en transports en commun, et Georges Besse et Grézan voient leurs dessertes existantes améliorées.

La ZAC de Saint-Césaire sera reliée par la ligne 15 à la gare centrale de Nîmes toutes les 15 à 20 minutes. Une nouvelle ligne 13 reliera le Marché Gare, la zone KM Delta à la gare Nîmes-Centre à

une fréquence de 30 minutes. Les travailleurs et visiteurs du Parc Georges Besse, où passe déjà la ligne 7, auront l'option d'emprunter la ligne 6 existante, grâce à trois arrêts supplémentaires créés dans la zone.

Enfin, la ligne 32 concernant l'Actiparc de Grézan et ses 110 entreprises se voit ajouter des horaires, avec un futur nouvel arrêt.

- Déplacements inter-villages & lignes spécifiques pour les bourgs centres

Autre nouveauté, la navette centre-ville interne créée à Marguerittes, connectée avec la T4, qui reliera les communes au centre-ville de Nîmes.

Dans une seconde phase, le secteur Leins Gardonnenque et ses bourgs-centres de Saint-Geniès-de-Malgoirès et de la Calmette, profiteront d'une navette inter-villages qui sera connectée aux gares TER de Saint-Geniès-de-Malgoirès et de Fons (il sera par exemple possible de se rendre depuis Poulx à Marguerittes, depuis Ledenon à Bezouce ou depuis le Mas de Lauze à Goélands).

Enfin, une étude est actuellement menée avec la commune de Saint-Gilles concernant l'opportunité d'y créer une navette à l'horizon 2025.

Il est également prévu de desservir l'hyper-centre de Nîmes grâce à une navette. Son parcours empruntera des rues non desservies par les autres bus : l'avenue Carnot, les rues Richelieu et Nationale, Les Halles et La Placette notamment.

Mais aussi :

- Des points de correspondance revus et simplifiés
- De nouvelles destinations possibles (ex : Km Delta et Mission Locale Jeunes)
- Plus de fréquences ; temps de parcours réduits
- Réseau plus rapide, plus proche, plus connecté

6. Pistes cyclables

a. Etat des lieux

Contexte & présentation :

Développer le vélo pour les déplacements du quotidien est devenu un axe incontournable dans le développement durable de l'agglomération. C'est un véritable enjeu inscrit dans le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), et dans le Plan de mobilités (PDM) en cours d'élaboration par Nîmes Métropole.

Pour le traduire de manière concrète et opérationnelle, Nîmes Métropole a fait évoluer sa compétence en matière d'aménagements cyclables en adoptant une délibération en date du 29 juin 2021 relative à l'élargissement de la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie communautaire et de parcs de stationnement pour la création et l'aménagement de pistes cyclables.

Ambitions de l'Agglo ? Desservir chaque établissement scolaire par des pistes cyclables, rendre accessibles toutes les zones d'activités économiques (ZAE), relier chaque commune à sa voisine, connecter chaque bourg-centre à d'autres modes de transports grâce aux pôles d'échanges multimodaux.

Objectifs & impact :

Il s'agit d'assurer la réalisation d'aménagements cyclables protégés et sécurisés, hors agglomération, garantissant une continuité d'itinéraire pour :

- Relier les équipements publics d'intérêt communautaire, les zones d'activités et les pôles d'attractivité,
- Relier les pôles d'échanges multimodaux à leurs zones de chalandise,
- Développer l'écomobilité scolaire en reliant les collèges et les lycées,
- Relier et développer les itinéraires cyclables dans les zones d'activités.

L'action de la Collectivité doit venir combler un vide entre les aménagements des communes et ceux du Département notamment.

Objectif ? Créer une centaine de kilomètres de voies cyclables à l'horizon 2030 contre une centaine aujourd'hui hors aménagements « Zone 30 ».



Piste cyclable boulevard Salvador Allende, à Nîmes (Crédit : Nîmes Métropole).

Calendrier :

Avec la prise en main en 2021 de la compétence « Pistes Cyclables », l'Agglo entend donner une place centrale aux mobilités douces dans notre quotidien en favorisant le vélo et en dotant le territoire d'un maillage cohérent et sécurisé de voies cyclables notamment.

C'était tout l'enjeu d'un séminaire organisé fin juin 2022 sur la thématique « Le vélo : état des lieux, bonnes pratiques et mesures d'accompagnements sur le territoire », afin d'élaborer son Plan vélo d'ici juin 2023. Communes, associations, entreprises et divers acteurs du territoire étaient réunis pour échanger avec l'Agglo et l'accompagner dans la mise en place de son plan qui déterminera les kilomètres à réaliser et les actions prioritaires à mener.

Durant l'été, ont débuté les travaux de création de la piste cyclable sur la zone d'activités économiques KM Delta, à Nîmes, qui s'achèveront dans le courant du premier trimestre 2023.

Cette liaison cyclable est une première action au cœur des ZAE - hors opération de requalification comme dernièrement sur la ZAE Georges Besse, à Nîmes. Elle est destinée à offrir aux salariés et collaborateurs de ces zones des solutions alternatives de déplacements domicile/travail mais aussi entre les entreprises elles-mêmes. A noter que cette piste viendra compléter la nouvelle offre de transport en commun Tango proposée par l'Agglo depuis le 29 août 2022.

L'étape suivante sera l'adoption d'un Plan Vélo (PV) en 2023.



Voie verte (Crédit : Nîmes Tourisme).

b. Lancement travaux piste cyclable Km Delta



Contexte & présentation :

La zone d'activité économique (ZAE) Km Delta, idéalement située à l'échangeur Nîmes Ouest, se voit aujourd'hui dotée de solutions alternatives à la voiture individuelle qui répondent non seulement aux enjeux environnementaux mais aussi aux enjeux sociaux liés au coût du déplacement domicile-travail notamment.

En effet, outre la nouvelle ligne de transport en commun (L13) qui dessert la zone depuis la mise en place du nouveau réseau Tango le 29 août 2022, une piste cyclable en site propre entièrement dédiées aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cycles a vu le jour en 2022.



Les travaux en cours permettront de relier les pistes cyclables existantes sur le boulevard Salvador Allende - au niveau de la sortie de l'autoroute Nîmes Ouest - jusqu'au chemin du Mas de Cheylon, à Nîmes. Il s'agit de la première piste cyclable de l'Agglo en site propre en dehors des opérations de requalification des ZAE et les aménagements le long des lignes de transports en commun en site propre (TCSP).

Bidirectionnelle, cette piste cyclable à double sens sera entièrement créée sur 1,2km de long avec plusieurs points d'entrée sur la piste : rond-point kilomètre Delta de la sortie d'autoroute Nîmes Ouest, avenue Maurice Trintignant, cours Dion Bouton, avenue Amédée Bollée, rond-point rejoignant la D613, chemin du Mas de Cheylon.

Outre les travaux d'aménagement structurels, des travaux d'éclairage et de végétalisation seront réalisés ainsi qu'un réaménagement réfection de la chaussée de l'avenue Maurice Trintignant.

Ce tronçon d'aménagement dédié à la mobilité « douce », et qui traverse Km Delta d'Est en Ouest (et inversement), permettra à terme d'interconnecter la zone aux zones riveraines : vers l'Ouest vers Ville Active, puis de là, vers Vignoles, Mas des Abeilles, le Parc G.Besse ou encore Euro 2000, et vers l'Est vers le Mas des Rosiers et Marché Gare, puis de là vers Saint-Césaire et La Vaunage.

Objectifs & impact :

Perspective globale : transformer les modes de déplacement (hors activités logistiques) au sein de la ZAE à visée tant environnementale que sociale (DD).

Les principes ci-après ont précédé à la mise en œuvre de cette piste cyclable en site propre et cheminement piétons & PMR. Il s'agit tout à la fois de combiner les contraintes des infrastructures existantes avec les nouvelles orientations durables d'aménagement et de gestion de zone :

- Intégrer des infrastructures dédiées aux mobilités douces au tissu viaire déjà existant,
- Intégrer dans les aménagements la nouvelle desserte en transport en commun L13, complémentaire aux mobilités actives,
- Préserver et renforcer la végétation dans sa fonction esthétique, d'abaisseur des températures et d'assainisseur de l'air,
- Conserver l'éclairage public existant.

Les aménagements réalisés en réduisant la géométrie des voiries existantes ont pour effet de bord de réduire la vitesse de circulation sur le tronçon, et par là, la charge de pollution. Des nouvelles essences végétales, autonomes en eau, ont remplacé la végétation inadaptée ou vieillissante.

Attendus :

- Permettre de changer les habitudes de déplacements du trajet domicile/travail en offrant une infrastructure sécurisée incitative,
- Permettre aux salariés des entreprises d'avoir recours à un mode de déplacement peu coûteux pour faire face notamment à la crise énergétique,
- Réduire le nombre de véhicule et diminuer les problématiques liées aux stationnements sur la zone,
- Diminuer la pollution carbone générée par les véhicules à moteur au cœur de la ZAE (moins de trafics et baisse de la vitesse),
- Favoriser l'activité physique régulière et la santé des salariés.

Plus globalement ([Journée mondiale de la bicyclette | Nations Unies](#)) : « un moyen de transport durable simple, abordable, propre et respectueux de l'environnement. La bicyclette contribue à assainir l'air et à réduire les embouteillages et rend l'éducation, les soins de santé et d'autres services sociaux plus accessibles aux populations les plus vulnérables. Un système de transport durable qui favorise la croissance économique, réduit les inégalités tout en soutenant la lutte contre le changement climatique est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable ».

Coûts :

Investissement de 884 000 € TTC.

Partenaires :

Financeurs :

ici nîmes métropole
aménage l'espace public

**CRÉATION PISTE CYCLABLE
EN SITE PROPRE**

ZAE KM DELTA
Avenue Trintignant - Cours Dion Bouton - Avenue Amédée Bollée
Commune de NÎMES

Période des travaux : 2^e semestre 2022

MAÎTRISE D'OUVRAGE et MAÎTRISE D'OEUVRE (Travaux) NÎMES MÉTROPOLE	MAÎTRISE D'OEUVRE (Études) CEREG
COORDONNATEUR SPS BUREAU VERITAS	

ENTREPRISES

Lot 1 VRD EUROVIA LR	Lot 2 - Signalisation horizontale AXIMUM COLAS - MONTPELLIER	Lot 3 - Signalisation verticale La Région Sud Signalisation	Lot 4 Espaces verts GRC Paysages

**L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT** **La Région Occitanie**
Toulouse - Montpellier

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

COÛT TOTAL : 703 355 € HT
Co-financement Union Européenne - Nîmes Métropole

Communauté d'Agglomération

Calendrier :

Projet mené en totalité sur 2022 (études, acquisitions foncières, travaux et réception de travaux avec levée des réserves). A noter, afin de ne pas impacter l'activité économique de la zone, les travaux ont été entièrement réalisés de nuit (4 nuits VRD + 2 nuits signalisations horizontales).

Inauguration de la nouvelle piste cyclable prévue au premier trimestre 2023.



Contexte & présentation :

Dans le cadre d'application de la loi d'orientation des mobilités (LOM), l'un de ses piliers vise à faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer.

C'est ainsi qu'est né le projet de pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Geniès-de-Malgoirès, qui se situe en limite d'urbanisation au Nord de la commune, face au cimetière. Il est en lien direct avec la ligne TER entre Nîmes et Alès.

Le périmètre du projet intègre le réaménagement du parking relais face au cimetière et l'aménagement de la traversée d'agglomération aux abords de la gare TER.

Réaménagement du parking existant :

- Aménagement de 88 places de stationnement dont, 4 sont réservées au covoiturage, 2 pour les personnes à mobilité réduite et 2 pour la recharge de véhicules électriques.
- Aménagement de trottoirs en lien avec les cheminements piétons menant à la gare.
- Création de bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales.
- Pose de mobiliers, portique de sécurité à l'entrée du parking, clôtures, potelets, corbeilles.
- Pose d'ombrières photovoltaïques au-dessus des places de stationnement.

Réaménagement de la traversée d'agglomération aux abords de la gare TER :

- Aménagement d'une zone 30 en traversée d'agglomération sur le périmètre du PEM, entre le parking relais, l'intersection entre l'avenue des Jonquières et la rue Victor Hugo et le début de l'avenue de la gare.
- Aménagement d'un plateau traversant (ralentisseur) en entrée d'agglomération au niveau du parking relais afin de réduire la vitesse des automobilistes sur cet axe et sécuriser les entrées et sorties de véhicules du parking relais.
- Création d'une continuité piétonne entre le parking relais et la gare par l'aménagement de trottoirs élargis de part et d'autre l'avenue des Jonquières.
- Création de 5 passages piétons afin de sécuriser les cheminements en destination des 2 quais de la gare.
- Aménagements de 2 quais de bus sur l'avenue des Jonquières/RD 07 pour la desserte des voyageurs à proximité de la gare.
- Sécurisation du passage à niveau, par le guidage des traversées piétonnes exclusivement sur le trottoir au sud de la voie ferrée.
- Aménagement d'une place PMR et d'une place de dépose minute à l'est de la voie ferrée à proximité de la crèche pour offrir un stationnement de proximité aux abords de la gare.
- Aménagement d'une zone dit « dépose minute » à l'ouest de la voie ferrée avec la création d'un accès piéton supplémentaire sur le quai en direction de Nîmes.
- Enfouissement des réseaux secs avec dépose des pylônes des lignes aériennes sur les trottoirs afin de faciliter les cheminements et accès des piétons.
- Extension de l'éclairage public vers le parking relais pour sécuriser les cheminements.

Objectifs :

Le projet consiste à aménager un pôle d'échange multimodal autour de la gare TER de la commune, regroupant l'ensemble des modes de déplacement ; voiture, bus, train et mode doux (piétons et cycliste).

Il doit favoriser et faciliter les accès des usagers du train à la gare TER avec des aménagements et équipements sécurisés.

Le nouveau pôle d'échange est composé de :

- l'aménagement d'un parking relais sur le parking existant,
- la mise en sécurité de l'accès au parking, avec la création d'une zone 30 afin de limiter la vitesse excessive en entrée d'agglomération et d'intégrer à terme le projet inter-communal cyclable reliant Sauzet à Saint-Geniès-de-Malgoirès,
- l'aménagement d'une liaison douce et sécurisée vers la halte ferroviaire, à environ 160m du parking relais, avec des trottoirs suffisamment larges, confortables et sécurisés pour les piétons,
- la création de points d'arrêts de bus pour répondre à une desserte des transports en commun, Tango et Lio,
- l'aménagement de stationnement dit « minute », et place PMR aux abords de la gare TER.

Calendrier :

- Aménagement du parking relais : de mi-novembre 2021 à mi-mars 2022
- Enfouissement des réseaux secs et extension de l'éclairage public : de fin avril à fin juin 2022
- Aménagement de la traversée d'agglomération : de fin mai à fin novembre 2022
- Pose des ombrières photovoltaïques et raccordement au réseau électrique : de mi-novembre 2021 à 1er semestre 2023

A date :

Parking relais en service.

Travaux d'aménagement terminés.

Il reste le raccordement des ombrières photovoltaïques au réseau électrique pour démarrage de la production d'énergie.

Coûts :

- Etudes : 40 000 € HT
- Travaux : 1 000 000 € HT

Partenaires :





8. Accompagnement à l'implantation durable des entreprises

Contexte & présentation :

Dans le cadre de son activité, le pôle développement et implantation des entreprises de la Direction du développement économique de Nîmes Métropole a pour mission principale d'accompagner les entreprises dans leurs recherches de terrains et de locaux d'activités à vocation économique.

En effet, il s'agit de trouver de solutions foncières sur les dernières disponibilités dans les parcs d'activités de Nîmes Métropole et de travailler en partenariat avec les professionnels de l'immobilier sur la recherche de locaux susceptibles de correspondre aux besoins exprimés par l'Exécutif dans le cadre de son projet politique et par les entreprises auprès de la Direction du développement économique.

Objectifs :

- Aider les entreprises du territoire dans leurs projets de développement (attractivité endogène)
- Attirer de nouvelles entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole (attractivité exogène)
- Améliorer la situation de l'emploi sur le territoire en participant à la création de nouveaux emplois et au maintien des emplois existants.

Impact :

- Environ 1000 emplois créés et 1000 emplois maintenus sur le territoire depuis 2020.
- 286 projets d'entreprises suivis au cours de l'année 2022.
- 12 implantations réalisées
- 10 projets en cours au stade de la conclusion



Coûts :

RAS

Partenaires :

Professionnels de l'immobilier, SPL AGATE, ADOCC, CCI, BIC INNOV'UP...

Etat d'avancement :

En cours

Entreprises soutenues en 2022 :



Evolution du soutien financier aux entreprises dans le cadre d'aides à l'immobilier

Contexte & présentation :

Nîmes Métropole dispose depuis 2018 d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier (dans le cadre de la Loi NoTRE). En 2022, le règlement a été modifié afin de permettre à un nombre plus important d'entreprises de prétendre à une subvention d'investissement pour leur projet immobilier. En effet, le montant minimum des investissements a été abaissé de 500 000 à 300 000€. Par ailleurs, une nouvelle grille d'étude des projets a été élaborée et les projets sont maintenant étudiés en intégrant des critères correspondant à la stratégie de développement durable et d'aménagement du territoire : développement des énergies renouvelables, désimperméabilisation des sols et végétalisation du projet, organisation de la mobilité. Un intérêt particulier est toujours porté aux activités créatrices d'emplois.

En 2022, Nîmes Métropole a complété son offre de soutien financier aux entreprises en matière d'immobilier avec la mise en place d'une aide aux loyers. Au travers de ce nouveau dispositif, l'objectif de Nîmes Métropole est de compléter son portefeuille d'aides à l'installation des entreprises sur le territoire. En effet, il s'agit de soutenir les entreprises dans une phase de développement où elles n'ont pas encore les moyens d'être propriétaires de leurs locaux, et ainsi de préserver ou d'attirer des emplois sur son territoire. Cette aide aux loyers est ciblée pour les entreprises non présentes sur le territoire et pour les entreprises du territoire ayant un secteur d'activités stratégiques et à fort potentiel de développement d'emplois.

Objectifs :

- Améliorer l'attractivité du territoire de Nîmes Métropole
- Favoriser l'implantation d'entreprises et les emplois sur le territoire
- Soutenir des entreprises qui s'associent avec la stratégie de développement durable et d'aménagement du territoire

Impact :

- En 2022, 8 entreprises et environ 800 000€ ont été versés aux entreprises dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement immobilier.
- 3 aides aux loyers ont été accordées à des entreprises (2 à des entreprises extérieures au territoire, et une entreprise du territoire) représentant 18 000€.

Coûts :

Environ 818 000 €.

Partenaires :

Région Occitanie, CCI.

Etat d'avancement :

En cours

Entreprises soutenues en 2022 :**Mobilisation et optimisation du foncier économique de Nîmes métropole****Contexte :**

En 2021, au moment du démarrage de la démarche, seulement 20ha de terrains étaient encore disponibles à la vente sur les 4 zones commercialisées par Nîmes Métropole (George Besse, Grezan, Mitra et Bouillargues). Fin 2022, il reste environ 2 hectares de disponibilités (terrains libres d'option). Au sein des autres espaces économiques, il reste des terrains sous utilisés ou des locaux vacants qui sont le plus souvent la propriété de personnes privées.

Souhaitant parvenir à une remise sur le marché de ces fonciers et ainsi optimiser et densifier les ZAE existantes en vue d'accueillir de nouvelles entreprises ou de satisfaire les besoins des entreprises déjà implantées, le service développement économique, en partenariat avec le pôle foncier et en lien avec l'agence d'urbanisme (pour la phase recensement), a engagé cette démarche d'optimisation du foncier économique.

Objectif :

- Recenser les potentialités foncières et immobilières économiques
- Prise de contacts avec les propriétaires et le service urbanisme des communes
- Echanges et mise en relation d'entreprises potentiellement intéressées par les espaces identifiés
- Installation d'entreprises

Impact :

- Environ 15 hectares identifiés depuis le début de la démarche
- Plusieurs espaces en cours de recommercialisation sur les communes de Marguerittes, Milhaud, Nîmes...

Coûts :

RAS

Partenaire :

Agence d'Urbanisme, Direction de l'Aménagement, Pôle foncier

Etat d'avancement :

En cours

9. Plantation de micro-forêts

Contexte & présentation :

Le projet d'implanter des micro-forêts est né dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale lancé par Nîmes Métropole. La Collectivité a pensé à ce dispositif afin de sensibiliser les entreprises et leurs salariés. Elle a ensuite élargi le dispositif aux associations et organismes publics comme le CHU Carémeau.

Implantées au cœur des zones d'activité, les micro-forêts urbaines incarnent parfaitement la dynamique d'écométropole voulue et portée par Nîmes Métropole : un équilibre entre économie et écologie ; un développement économique & durable.

Il s'agit désormais pour Nîmes Métropole de favoriser et d'encourager toutes les initiatives en faveur de la qualité de vie dans ses ZAE à l'image des micro-forêts urbaines. Face au dérèglement climatique, des micro-forêts pour des macro-effets !

Animés par l'association « Soignons la terre, Soignons les hommes », les chantiers durent 2 jours et les salariés s'inscrivent sur des créneaux de 1h. Pendant cette heure, 20 minutes sont consacrées à expliquer le fonctionnement et les bienfaits des micro-forêts. Sont aussi abordées des notions comme la biodiversité, la permaculture, l'agro-écologie.

Ensuite l'association explique aux salariés comment planter les végétaux et tout le monde se met au travail. Les personnes expriment une réelle satisfaction à mettre les mains dans la terre et à contribuer au développement de la biodiversité ainsi qu'à améliorer leur cadre de vie.

Nîmes Métropole finance l'entretien des micro-forêts pendant 3 ans par la suite les micro-forêts deviennent autonomes.

En plus de la participation aux chantiers participatifs, nous proposons aux entreprises partenaires une animation : « La fresque du climat ». Il s'agit d'un jeu coopératif permettant d'aborder de manière ludique les causes et les conséquences du dérèglement climatique. Trois agents en interne sont formés à l'animation de ce jeu pédagogique et vont se rendre dans les entreprises pour sensibiliser les salariés.

Nous proposons aussi d'accompagner les entreprises qui le souhaitent aux démarches pour obtenir le label « entreprises engagées pour la nature » et « partenaires engagés pour la nature ».

Enfin, Nîmes Métropole a conçu des panneaux informatifs afin d'expliquer ce qu'est une micro-forêt aux personnes qui n'ont pas participé au chantier.



Objectifs & impact :

De la micro-forêt elle-même :

- Séquestration carbone,
- Rafraîchissement,
- Accueil de la biodiversité car on plante 28 espèces différentes multi-strates,
- Enrichissement des sols,
- Réduction des risques inondations.

La micro-forêt est donc un allié pour le climat, les hommes et la biodiversité. Elle fournit un habitat favorable à la biodiversité (oiseaux, insectes, petits animaux, etc.). Elle va permettre d'abaisser la température de 1°C en moyenne dans un rayon de 100 m, ce qui en fait un îlot de fraîcheur en cas de fortes chaleurs. Une micro-forêt va aussi permettre de capturer du carbone dans les sols et les végétaux. Ce carbone issu des activités humaines, ainsi stocké, ne se retrouvera pas dans l'atmosphère et ne viendra ainsi pas accentuer le dérèglement climatique. Elle nécessite très peu d'entretien et de ressources en eau, ce qui est aussi un véritable atout pour notre climat méditerranéen.

Au-delà de planter des micro-forêts, notre objectif est de coordonner des chantiers participatifs auxquels participent les salariés et, plus globalement, de mobiliser des acteurs du territoire et d'agir concrètement pour le climat et la biodiversité via des actions qui permettent de faire prendre conscience de l'intérêt d'agir sur ces enjeux.

Cette action permet également de :

- Améliorer la qualité de vie des usagers dans les ZAE,
- Mener des actions en faveur de : la préservation de la biodiversité (Label territoire engagé pour la nature depuis 2019), et du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) lancé en novembre 2020 par Nîmes Métropole,
- Susciter l'adhésion des entreprises pour qu'elles plantent, en partenariat avec Nîmes Métropole, des micro-forêts sur leurs terrains.

Chiffres-clefs :

- Nombre de participants aux chantiers participatifs : 532
- 10 micro-forêts plantées à date (1 micro-forêt sur espace public / 9 micro-forêt sur terrains privés (entreprises)) :
 - Presence 30
 - Phytocontrol
 - CHU
 - Grézan
 - UDAF30
 - Sarp Somes
 - Perthuis Froid
 - Colas
 - CA 30
 - Mas Merlet

Coûts :

Investissement : 15 000 €

Fonctionnement : 40 000 €

Partenaires :

L'association Soignons le Terre, Soignons les hommes qui anime les chantiers participatifs

Calendrier :

En 2023, 3 micro-forêts pourraient être installées sous réserve d'aboutissement de la recherche foncière (contrainte de surface disponible et d'infrastructures de sous-sol compatibles) - plantations complémentaires automne 2023. 6 nouvelles micro-forêts sont prévues en 2024.



Mas Merlet - 16 février 2023



Présence 30 - 13 avril 2023



Phytocontrol - 1 mars 2022



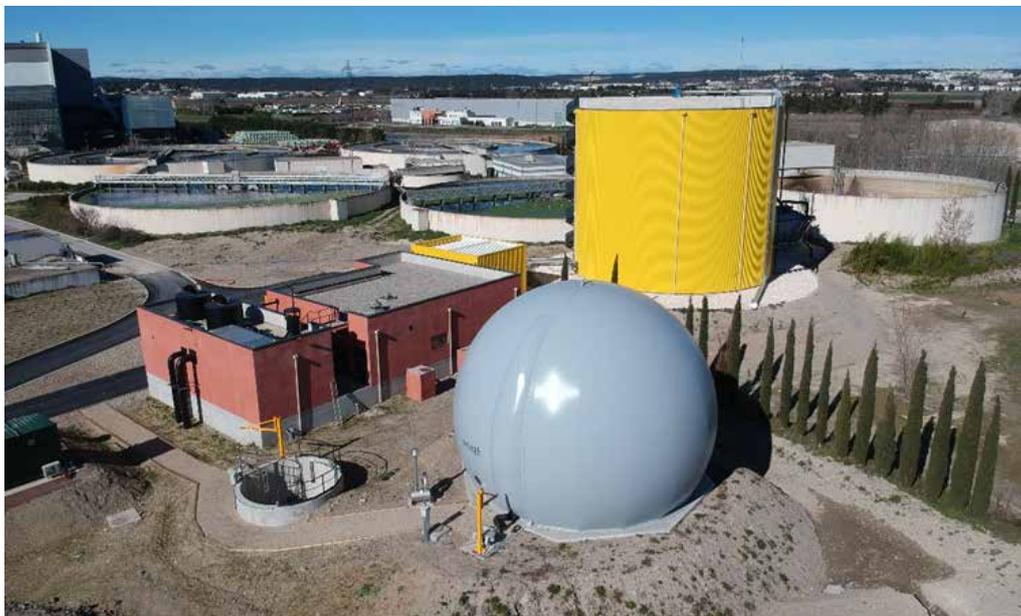
Infrastructures & équipements majeurs

1. Usine de méthanisation



Contexte & présentation :

Mise en service au printemps 2022, la nouvelle usine de méthanisation de Nîmes Métropole a été inaugurée mercredi 12 octobre 2022 en présence de tous les partenaires du projet. Adossée à la station de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest, ce nouvel équipement réduit le volume final des boues d'épuration en les recyclant pour produire du biométhane qui est injecté dans le réseau de gaz.



Désormais, l'usine de méthanisation produit localement son énergie, ce qui en fait un modèle d'économie circulaire en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Un pas de plus vers l'écométropole souhaitée par l'Exécutif puisque ce cercle vertueux est favorable à une baisse des coûts de l'énergie et à l'indépendance énergétique du territoire, dont l'ambition est d'être positif d'ici 2050.

Comment fonctionne l'usine ?

La station de traitement des eaux usées de Nîmes Ouest restitue une eau de bonne qualité au milieu naturel. Pour en arriver là, un traitement des eaux usées est nécessaire. Basé sur une importante filtration, il génère donc des boues d'épuration. Tout en continuant en parallèle de composter une partie de ces boues, Nîmes Métropole a décidé de les transformer en source d'énergie en bâtissant, dans le prolongement de cette station, une unité de biométhanisation qui produit du biogaz.

Capacité de production de biométhane de l'unité de méthanisation : 110 Nm³/h de biométhane (les 165 Nm³/h se rapportent à du biogaz, qui est traité pour obtenir le biométhane). Avec les quantités de boues produites actuellement et en prenant en compte la production des stations externes, les chiffres de production annuelle attendus sont :

- 1 200 000 Nm³ de biogaz
- 770 000 Nm³ de biométhane
- 8 700 000 kWh

La totalité de notre production est injectée dans le réseau de transport de gaz GrDF et revendue à un fournisseur de gaz. Après consultation, le fournisseur retenu par l'Agglomération est OUI ENERGY.

Description du projet :

Sur la station de traitement des eaux usées (STEU) :

- La démolition de l'ancienne file de digestion des boues de la station,

- La création d'une nouvelle installation de décantation primaire des effluents, et d'une digestion des boues,
- La mise en place d'une unité de traitement du Biogaz produit.

Sur la plateforme de compostage existante :

- La couverture de la zone de fermentation actuelle, la plus génératrice d'odeurs sur le site,
- La collecte et le traitement de l'air vicié généré.

Enjeux techniques de l'opération :

- Une marge de capacité de 25% gagnée pour le traitement de la matière organique, par rapport à la situation actuelle,
- Une réduction de 30% de la totalité des boues produites, et la transformation en biogaz de la fraction biodégradable des boues,
- Une capacité de production de biométhane de 165 Nm³/h en moyenne, injecté après odorisation dans le réseau GRDF, à tarif contractualisé sur 15 ans,

Points forts du projet :

- L'implantation de l'ensemble des nouveaux ouvrages et bassins sur les parcelles existantes de la station et de la plateforme, avec une intégration visuelle de qualité,
- Une récupération d'énergie poussée à son maximum : Chauffage du digesteur via des pompes à chaleur sur l'eau traitée et Ombrières solaires sur le nouveau parking des exploitants avec borne de recharge électrique.
- Près de 30 % de réduction du tonnage de boues de la station de traitement des eaux usées de Nîmes,
- Une maîtrise des odeurs sur la plateforme de compostage,
- La production de 560 000 Nm³/an de biométhane, soit la consommation moyenne de 500 foyers.

Schéma résumant les files de traitement intégrant le projet :

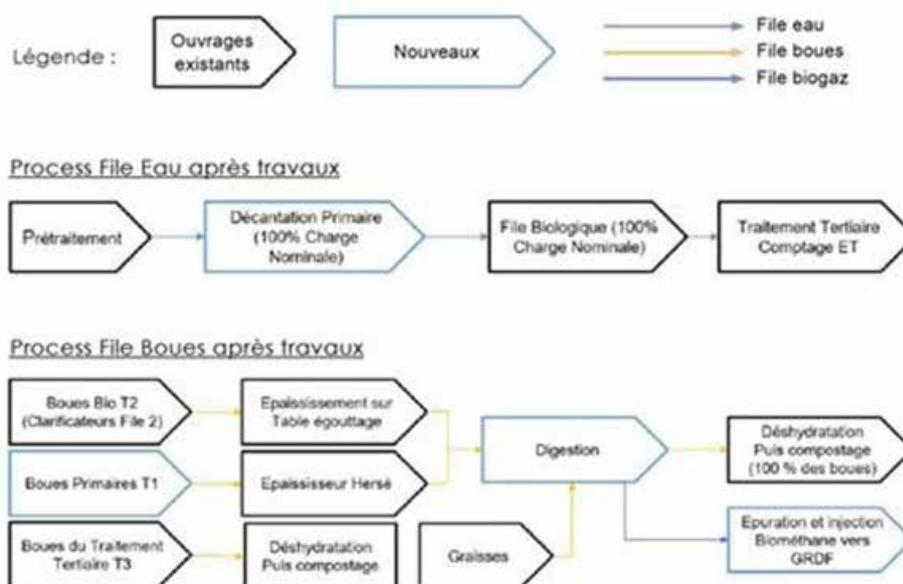


Figure 2- Schéma des files de traitement intégrant le projet

Objectifs & impact :

Avantages biogaz :

On réutilise le gaz émis par l'activité humaine (autrement dit, on capte une source de pollution

déjà existante) pour créer du biogaz.

> Compatibilité écométropole + PCAET car il s'agit d'une solution de mobilité durable

> Agglo à la fois consommatrice (avec bus biogaz) et productrice (avec usine de méthanisation de la STEP)

> Démarche vertueuse & technologie éprouvée

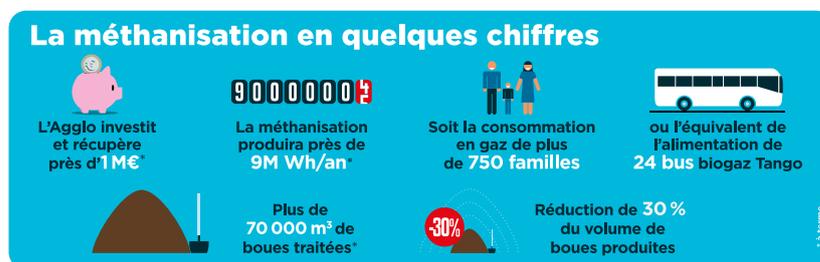
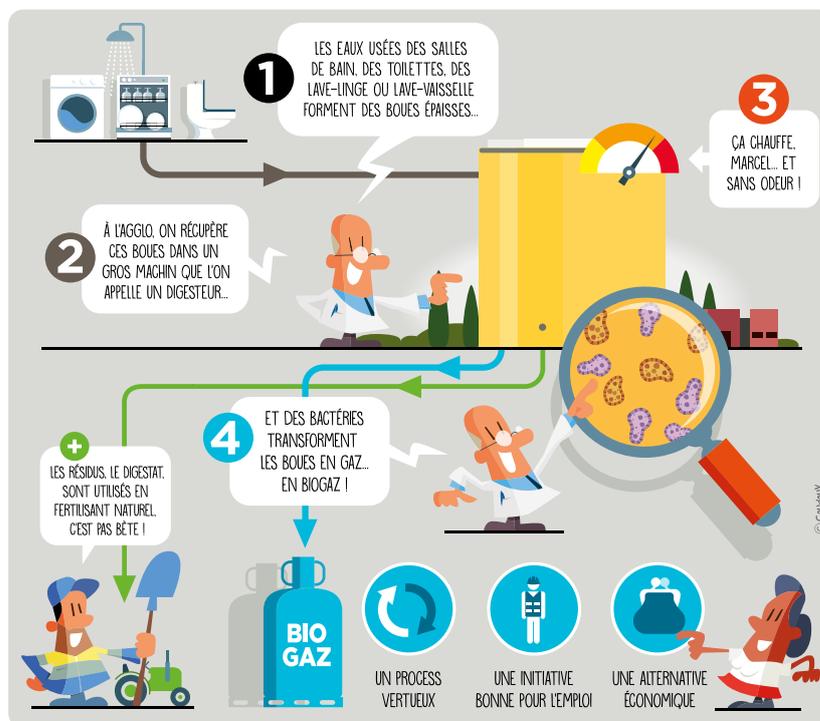
Objectif de l'opération :

- L'adaptation de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Nîmes Ouest actuelle, pour l'injection de biométhane dans le réseau GRDF, via une méthanisation des boues et graisses produites,
- La modernisation de la plateforme de compostage (PFC), pour une meilleure maîtrise des odeurs.

Le 7 avril 2022, les premiers m³ de biogaz produits par l'usine de méthanisation nîmoise ont ainsi été injectés dans le réseau GRDF. La production annuelle devrait atteindre en vitesse de croisière un volume de biométhane de 770 000 Nm³ (normo mètre cube), soit une quantité d'énergie de 8 700 000 kWh, ce qui équivaut à la consommation annuelle des 24 bus à haut niveau de service (BHNS) de la ligne T2 Tango de Nîmes Métropole roulant au BioGNV, carburant nettement moins cher et moins polluant que l'essence et le gazole.

L'enjeu est aussi économique : l'usage du méthaniseur va réduire de 30 % le volume de boues produites finalement par la station de traitement des eaux usées de Nîmes. Il valorise une grande diversité de déchets organiques, y compris les déchets graisseux non compostables. De plus, il profitera au service assainissement de l'Agglo puisque le gaz vendu est rémunéré à un tarif contractualisé sur 15 ans, supérieur au prix du marché à cause de son caractère écologique. Les recettes attendues de la vente du biométhane sont estimées à 920 000 € par an.

Les recettes de la vente du biogaz produit par l'usine de méthanisation sont une première estimation, car une seconde phase de travaux est programmée. La station de traitement des eaux usées de Nîmes ouest acceptera d'ici à la fin 2023-2024 les boues provenant d'une vingtaine d'autres stations de l'Agglo. De quoi générer plus de gaz vert !



Coûts & gains :

Le montant du projet de valorisation du biogaz et méthanisation est d'environ 20 millions € HT.

Le montant du projet d'amélioration de la plate-forme de compostage est d'environ 1,6 millions € HT.

Au total, le montant des travaux est donc d'environ 21,6M€HT, y compris ouvrages de raccordement au réseau GRDF.

Une partie est amortie par Eau de Nîmes Métropole sur la durée du contrat.

La Communauté d'agglomération paye la valeur non amortie, soit 16,2 M €HT.

Sur ce montant, Nîmes Métropole bénéficie de l'aide de l'Agence de l'eau : 9,6 M€HT.

Reste donc à financer un investissement net de 6,6 M€HT.

Pour cela, Nîmes Métropole bénéficie également d'un prêt à taux zéro de l'Agence de l'eau de 3M€.

A noter que la recette de la vente est estimée à environ un million d'euros par an.

Partenaires :



2. Opération Maréchal Juin

Contexte & présentation :

Construite fin des années 1960, la station de surpression « ZUP-Kennedy » à Nîmes n'est plus adaptée aux besoins de la collectivité et des usagers. En effet, son dimensionnement est devenu insuffisant pour répondre aux pics des demandes en eau.

Pour sécuriser l'alimentation en eau des quelque 40 000 habitants du Nord-Ouest de Nîmes et du CHU, et réduire les fuites d'eau, Nîmes Métropole a lancé la construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de Maréchal Juin ainsi que de 2 cuves de stockage d'eau.

Le budget de l'opération Maréchal Juin s'élève à 20 M € HT dont 12,9 M € HT sont financés à 50 %, soit 6,45 M € HT, au titre du Plan de Relance par une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Tandis que la mise en service des équipements est prévue en décembre 2023, le 21 novembre 2022 a été baptisé le microtunnelier qui permettra le passage de deux fourreaux sous l'avenue Dayan et les voies SNCF.

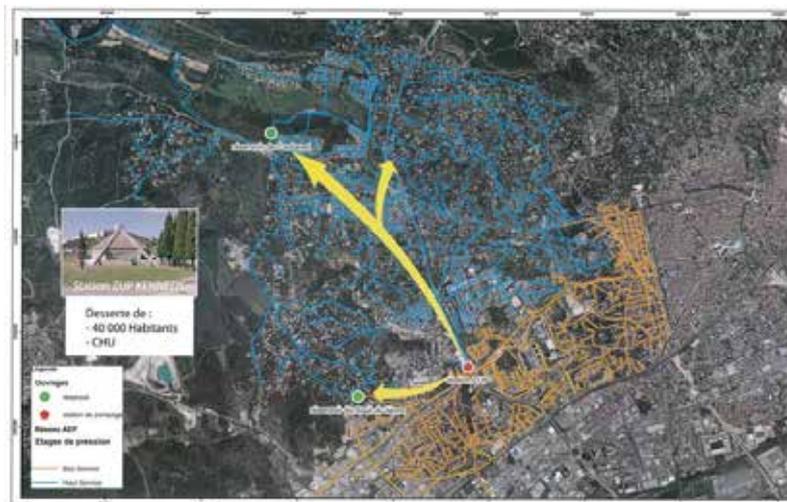


La commune de Nîmes a construit au cours des années 1967/1968 une station de surpression, nommée « Surpression ZUP-Kennedy », pour alimenter en eau potable les quartiers situés au Nord-Ouest du centre-ville. Cette station a été submergée à deux reprises lors de fortes pluies: en octobre 1988 par 2 mètres d'eau et en septembre 2005 par 40 cm d'eau.

Ouvrage stratégique dans l'organisation de la distribution de l'eau potable des quartiers Nord-Ouest de Nîmes, la station de surpression ZUP-Kennedy est composée de deux groupes de pompage qui alimentent chacun un étage de pression défini en fonction de l'altimétrie des habitats à desservir (« étage haute pression » et « étage basse pression »).

Elle alimente donc environ 40 000 habitants de Nîmes et des villages environnants, mais aussi le centre hospitalier universitaire de Nîmes et une clinique chirurgicale.

Situation initiale :



Problème ?

Son dimensionnement est aujourd'hui insuffisant pour répondre aux pics des demandes en eau, notamment sur le réseau « haute pression ».

Face à ce diagnostic, le schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) de Nîmes Métropole, dont la dernière mise à jour a été approuvée en avril 2019, prévoit dans son programme de travaux la mise en œuvre de l'« Opération Maréchal Juin ».

L'« Opération Maréchal Juin »

Les travaux vont permettre de baisser la pression dans les canalisations de distribution du secteur « haute pression » grâce à la création d'une station de surpression dédiée au seul quartier de Valdegour, le reste de la population pouvant être maintenant desservi avec une pression inférieure ; le débit au niveau des robinets sera alors légèrement inférieur ce qui devrait réduire la consommation d'eau des ménages notamment pour les usages type douches, lavages de dents, rinçages, etc.

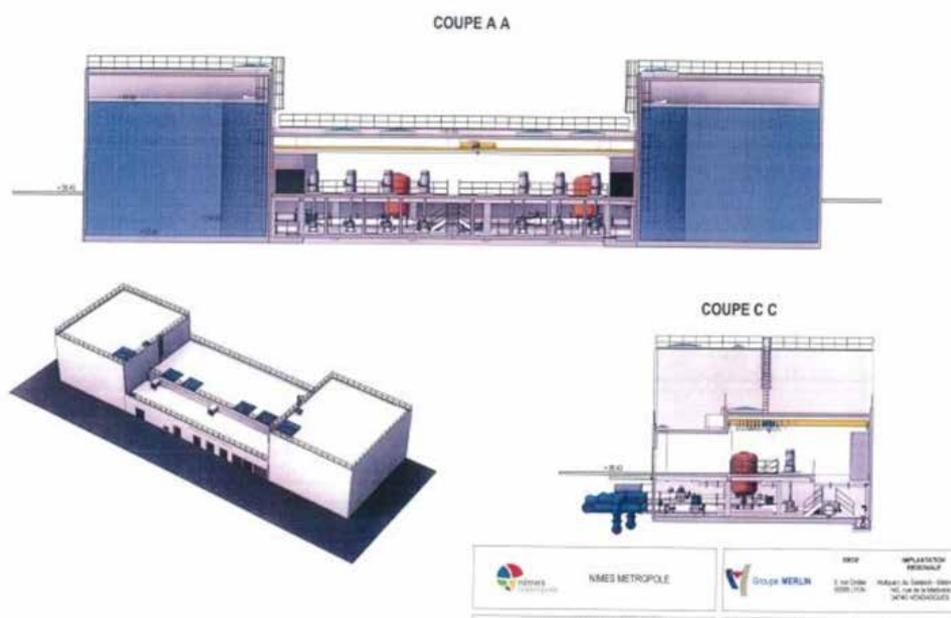
Situation projetée :



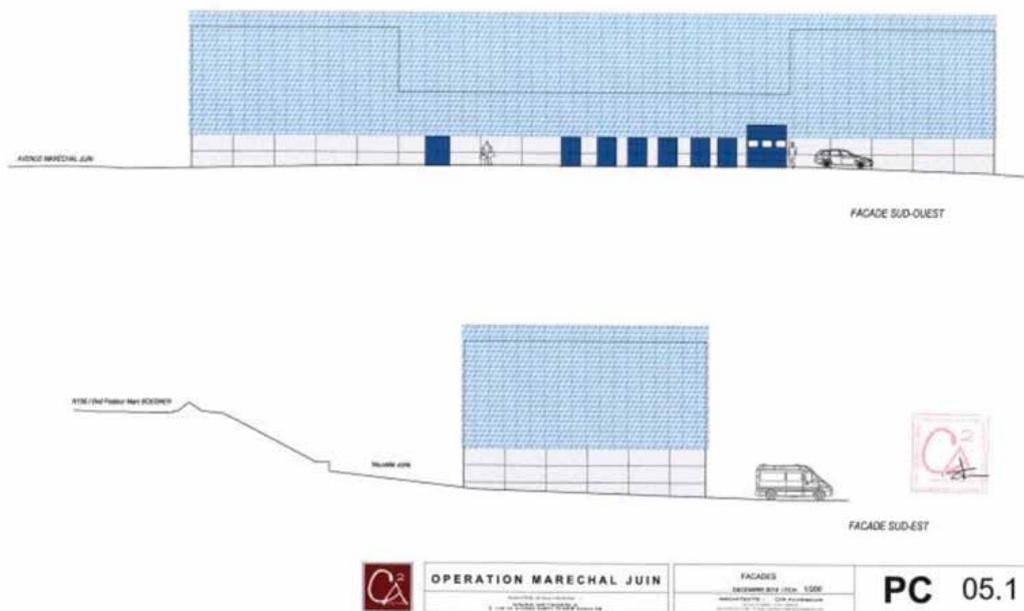
Objectifs de cette opération ?

- Sécuriser et augmenter les performances de ces ouvrages en déplaçant la surpression ZUP-Kennedy sur un nouveau site situé avenue du Maréchal Juin, à Nîmes.
- Economiser la ressource en eau en réduisant d'une part les pertes d'eau dans les canalisations mais aussi d'autre part la consommation des abonnés.

Caractéristiques générales du projet :



- Construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de Maréchal Juin ainsi que de 2 cuves de stockage d'eau (5 000 m³ au total) :
 - Dimensions du bâtiment : longueur 60 m, largeur 20 m, hauteur 16 m dont 4 m en sous-sol ; 3 000 m³ de béton sont coulés pour la construction du bâtiment et des cuves.
 - Habillage du bâtiment avec une résille métallique dessinée par le Cabinet d'architecture C2A pour l'intégration de l'ouvrage ;
 - Enceinte de 242 pieux en béton (diamètre 800 mm profondeur 10 m) pour protéger l'aire de travaux et soutenir la RN 106 ;
 - Fondation du bâtiment et des cuves avec 97 pieux en béton (diamètre 820 mm profondeur 12m) pour porter le poids des futurs réservoirs remplis d'eau ;
 - Cerclage des deux cuves de stockage d'eau avec 520 câbles métalliques de tension pour reprendre la poussée de l'eau sur les parois béton ;
 - Alimentation des deux étages de pression avec des groupes de pompage spécialement conçus sur mesure et fabriqués en France pour cette station (5 pompes du fabricant « Pe-me-Gourdin » avec pour chacune un débit unitaire de 535 m³/h).
- Pose de canalisations :
 - deux conduites en fonte de diamètre 600 mm (environ 1 300 ml chacune) pour se raccorder aux réseaux de distribution existants (entre l'avenue Maréchal Juin et l'avenue Kennedy avec quatre traversées en microtunnelier pour passer sous les voies SNCF / Avenue Dayan et sous l'avenue Kennedy)
 - une conduite d'alimentation de la station en acier revêtue béton de diamètre 800 mm depuis le Boulevard Allende jusqu'à l'avenue Maréchal Juin (environ 250 m)
- Construction d'une station de surpression dédiée au quartier de Valdegour pour alimenter les tours et basculer le reste du réseau de distribution en desserte gravitaire, c'est-à-dire directement après un réservoir (sans pompage).
- Réhabilitation de la chambre de robinets-vannes de la station ZUP-Kennedy et démolition du bâtiment de la station ZUP-Kennedy.



Coût du projet :

Le budget de l'opération Maréchal juin s'élève à 20 M€ HT dont 12,9 M€ HT sont financés à 50%, soit 6,45 M€ HT, au titre du Plan de Relance (financements post-Covid « France Relance »), par une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Calendrier des opérations :

- 2018 – 2019 : pose en anticipé des deux canalisations DN 600 sous la plateforme du Tram Bus T2 le long de la RN 106 et traversée de l'avenue Kennedy par deux microtunneliers / Entreprises RAZEL-BEC / SADE / FAURIE / NGE / SCAM)
- 2020 : obtention des permis de démolir et de construire, et consultation des entreprises de travaux
- 2021 – 2023 : réalisation des travaux – mise en service des équipements prévue en décembre 2023.
 - Maîtrise d'œuvre : Cabinet Merlin
 - Architecte : Cabinet C2 Architecture – Nîmes
 - Coordonnateur SPS : Bureau VERITAS
 - Contrôleur Technique : Bureau VERITAS

3. Autres infrastructures Eau & assainissement

STEU Gardonnenque :

Le schéma directeur d'assainissement prévoit la suppression des Stations de traitement des eaux Usées de La Calmette, Dions et Ste Anastasie, et leur remplacement par une STEU unique dénommée « STEU de la Gardonnenque ».

La première tranche de cette STEU intercommunale (4500 Équivalent-Habitants) a été achevée en 2018 et traite aujourd'hui les EU de La Calmette et Dions. Cette station étant fonctionnelle, la destruction des vieilles STEU a pu être organisée en 2022 après obtention des autorisations administratives nécessaires.

Parallèlement les études préalables au démarrage des travaux de la 2e tranche (4500 EH également) ont été enclenchés en 2022 et les travaux ont démarré tout début 2023. Une fois réalisée, la station actuelle de Ste Anastasie sera déconnectée, les eaux usées de Ste Anastasie renvoyées sur la STEU de la Gardonnenque (station de refoulement à créer) et la STEU de Ste Anastasie détruite.

Fin de travaux prévue courant 2024, voire 2025 pour la destruction de la STEU.

Réservoir Castanet :

ce réservoir a fait l'objet d'une création d'une deuxième cuve de 2 000 m³ en 2019 puis de la réhabilitation de la cuve pré-existante de 4 000 m³ en 2021. Les travaux sont terminés depuis mais il y a eu par la suite quelques réserves sur des fuites qui n'ont pu être levées qu'en 2022.

STEU de Saint-Gilles :

La nouvelle STEU (24 000 EH) étant en service depuis fin 2019 et fonctionnant correctement, l'ancienne STEU a pu être détruite en 2022.

Raccordement EU de Milhaud sur Nîmes :

La STEU de Milhaud devant être détruite à la demande de l'État, un transfert des EU de Milhaud (8 000 EH) sur la STEU de Nîmes a été jugé plus opportun que la création d'une nouvelle STEU dans ce secteur très inondable. Les travaux (canalisation + station de refoulement) ont démarré en 2022 et vont s'étaler jusqu'en 2024.

Synthèse :

En € HT	Alimentation en eau potable (AEP)	Eaux usées (EU)
Opérations finalisées en 2022	Renouvellement annuel des canalisations (~ 5 M€HT /an) Réservoir de Castanet (2 M€HT)	Station de traitement des eaux usées (STEU) de Saint-Gilles (13 M€ HT) Unité de méthanisation et plateforme de compostage Nîmes (22 M€HT) STEU Gardonnenque / Tranche 2 (3 M€HT) Renouvellement annuel des canalisations (environ 4 M€HT/an)
Travaux en cours au 12/12/2022	Station de pompage de Maréchal Juin (20 M€HT) Renouvellement annuel des canalisations (environ 5 M€HT /an)	Raccordement de Milhaud sur Nîmes (6 M€HT) Renouvellement annuel des canalisations (environ 4 M€HT/an)

4. Soleil de Mitra

Contexte & présentation :

Porté depuis 2017 par la société Eléments, développeur et producteur d'énergies renouvelables, le projet « Soleil de Mitra » s'est concrétisé en octobre 2021. A la clef du chantier qui s'est déroulé jusqu'en février 2022 : une centrale innovante de 11.000 panneaux photovoltaïques. Un projet d'envergure techniquement remarquable implanté sur des zones inondables, en adéquation avec la démarche environnementale de Nîmes Métropole, qui ambitionne de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.



Implantée sur les communes de Saint-Gilles et de Garons, la zone d'activité Mitra, dont Nîmes Métropole a confié la gestion de la concession à la Société d'aménagement du territoire (SAT), est au cœur de ce projet de la société Eléments qui a vu le jour en février 2022. Une centrale qui s'inscrit dans une logique de valorisation de terrains délaissés de la ZAC Mitra situés à proximité immédiate de l'autoroute A54.

La centrale photovoltaïque utilise ainsi cinq terrains pour une surface totale de 6 hectares. A noter que ces panneaux se situent sur des terrains non valorisés car situés en zone inondable, d'où leur installation sur des pieux en hauteur de façon à ne pas être submergés. Les ouvrages sont conçus dans une structure adéquate et renforcée tandis que panneaux et équipements sensibles sont situés bien au-dessus du niveau de l'eau.

La centrale permet de produire 7,4 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne d'environ 3.000 habitants. Par ailleurs, les rejets atmosphériques évités sont estimés à 2.200 tonnes de CO2 par an.

Enjeu ? Produire plus d'énergie que celle consommée sur le territoire via des projets d'installation d'énergies renouvelables par exemple. Valorisation de terrains délaissés, lutte contre le changement climatique, réduction de l'empreinte carbone du territoire : ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Agglomération.

Historique du projet :

- Lancement des études par Eléments : début 2017
- Promesse de bail signée avec la SAT : décembre 2017
- Obtention du permis de construire sur les communes de Saint-Gilles et de Garons : mai 2019
- Début des travaux : 1er octobre 2021
- Mise en service : fin février 2022

Planning des travaux :

- Installation de la base vie et pose des clôtures : octobre 2021

- Pose des structures, des modules photovoltaïques et installation des postes de livraison et de transformation : novembre 2021
- Raccordement électrique : fin janvier 2022
- Mise en service de la centrale photovoltaïque : fin février 2022

5. Modernisation des ZAE

a. Reconstruction énergétique & sobriété énergétique des ZAE

Contexte & présentation :

Dans le cadre de sa stratégie globale d'écométropole alliant développement économique et développement écologique, Nîmes Métropole a lancé son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en 2020 afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques de notre territoire. En cours d'élaboration, il devrait être approuvé au premier semestre 2023.

Dans la continuité de cette démarche, le service «Gestion et Aménagement des zones d'activité économique» (ZAE) de Nîmes Métropole a lancé en 2021 l'opération « Les ZAE se mettent au vert ! ». Dans ce cadre, la collectivité innove et propose une nouvelle gestion durable des espaces verts et de l'aménagement global des ZAE urbaines et périurbaines.

Parmi les actions entreprises : la gestion de l'éclairage dans les 21 zones d'activité économique de Nîmes Métropole, c'est en 2022, 2400 (+/-) points lumineux qui représentent 1042 Mwh consommés et 151k€ de dépense de fonctionnement.



Impact & attendus :

Soit une baisse de 38% de consommation sur la période 2019 / 2022 obtenue grâce :

- au remplacement de 77% du parc à reconstruire en faveur de technique LED avec un investissement d'environ 730K€ ttc,
- à une stratégie d'extinction nocturne de 24h/5h.

Un effet direct sur la facture avec - 48% de baisse observée, générée mécaniquement par la baisse de la consommation elle-même, mais aussi par le réajustement en parallèle des contrats.

Un coup d'accélérateur en 2022 :

- Une action de reconstruction multipliée par 7 avec un effort d'investissement de + 360k€ (plan

d'action renforcé) sur les ZAE Nîmoises couvertes par un marché de performance énergétique ;

- Le choix de l'extinction nocturne totale majoritaire* de 22h à 6h (*24h/5h si poste alimentation mixte villes) ;

... mesurable en 2023 avec des baisses supplémentaires estimées de :

- 50% sur la consommation
- 60 % sur la facture

A noter, le choix de l'extinction lumineuse totale permet d'intégrer l'ensemble des points lumineux non reconstruit dans le programme, y compris ceux où la baisse d'intensité n'est techniquement pas encore possible (parc sodium).

L'extinction lumineuse des ZAE

Dans la continuité du plan de sobriété énergétique adopté par les 39 communes de l'Agglomération le 8 novembre 2022, Nîmes Métropole, en concertation avec les 9 communes équipées de zones d'activités économiques (ZAE), a décidé d'aller plus loin dans sa maîtrise des coûts et l'utilisation de la ressource énergétique. C'est ainsi que l'éclairage public équipant les voiries des ZAE a été progressivement éteint de 22h à 6h du matin à partir du 25 novembre 2022.

Jusqu'à présent, l'éclairage des 21 zones d'activité économique (ZAE) du territoire de Nîmes Métropole bénéficiait déjà d'un abaissement de 50 % entre 23h et 5h. depuis le vendredi 25 novembre prochain, l'éclairage public équipant les voiries a été progressivement éteint de 22h à 6h du matin afin de réduire la consommation d'énergie et de libérer la ressource pour d'autres usages.

Calendrier :

Une extinction significative des éclairages des ZAE qui a suivi un calendrier établi en concertation avec les associations de zone notamment :

Vendredi 25 novembre 2022 :

- Caissargues : ZAE Euro 2000
- Bouillargues : ZAE Actiparc de Bouillargues, Les Bosquets et Parc Delta

Vendredi 02 décembre 2022 :

- Nîmes : Ville Active, KM Delta, Saint-Césaire, Georges Besse 1, Archipel, Marché Gare, Mas des Abeilles, Mas des Noyers, Mas des Rosiers et Mas de Vignoles

Autour du 19 décembre 2022

- Nîmes : Grézan et Georges Besse 2
- La Calmette : Petit Verger
- Manduel : Fumérien
- Marguerittes : La Ponche et Tec
- Milhaud : Trajectoire
- Saint-Gilles & Garons : Mitra

Enjeux et bénéfices :

- économique avec un allègement de la facture,
- saisonnier avec une meilleure disponibilité du réseau,
- sur la biodiversité avec une baisse de la pollution lumineuse,

- sanitaire en réduisant l'impact sur la santé de l'éclairage artificiel,
- climatique avec une baisse des émissions à effet de serre / impact carbone,
- sécuritaire avec l'augmentation vigilance et responsabilisation des conducteurs,
- lié au Ciel étoilé et au cadre de vie.

b. Rénovation du parc Georges Besse



Contexte & présentation :

En compagnie d'une centaine de collaborateurs des quelques 200 entreprises de la zone d'activité, l'Agglo a inauguré le 27 juin 2022 les travaux d'aménagements et de modernisation du Parc Georges Besse, à Nîmes. Pistes cyclables, cheminements sécurisés pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, éclairage public, stationnement, espace convivial... Au total, l'Agglo a investi près de 4,5M€ pour donner un supplément d'attractivité et de bien-vivre au parc d'activité nîmois.



En effet, à l'aube de son 30^e anniversaire, la zone d'activités Georges Besse 1 dite « Parc Georges Besse », vitrine économique du territoire, glissait doucement vers le vieillissement et l'obsolescence de ses infrastructures rendant encore plus marqués les principes de conception des zones d'activité aujourd'hui désuets.

Dès lors, il s'agissait de proposer un projet de ré aménagement des espaces publics qui permettait de prendre en compte les usages et besoins des entreprises, des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien sur la zone, des usagers, un projet qui favorise le vivre ensemble et le bien-être au travail sur la zone, sans dénaturer l'identité de ce parc d'activité emblématique et stratégique pour le territoire.

Pour autant, en réponse aux voiries déformées par les systèmes racinaires, aux pavés autobloquant rendant dangereux le déplacement piéton, à la mauvaise définition de l'espace public propice au stationnement anarchique, à la vétusté de certains réseaux humides source de pollution, à l'éclairage public énergivore, à absence de proposition incitative aux déplacements en mode doux (cycle et piétons), aux quais bus à rendre conforme à la réglementation, etc, George Besse 1 conservait une identité marquée par les alignements d'arbres, des espaces publics ouverts qui lui gardaient son attractivité économique.

Enjeu ? Ré aménager de façon durable le parc d'activité Georges Besse 1 afin de préserver son attractivité et sa dynamique économique tout en préparant la transition vers une gestion plus sobre et efficiente de la zone.

Impact & attendus :

En 2017, Nîmes Métropole confiait le marché de maîtrise d'œuvre infrastructure au bureau d'étude CEREG (implanté sur l'actiparc), spécialisé dans l'aménagement et l'ingénierie de développement des territoires auprès des collectivités. En 2019, la Société SPL devenait Assistant au maître d'œuvre de Nîmes Métropole sur ce projet, la première phase de travaux démarrera dès juillet 2019.

La rue G. Besse lancera la préfiguration du futur sens unique de G.Besse et des nouveaux aménagements à réaliser pour lancer la modernisation et l'adaptation aux usages de la ZAE.

Les principes d'aménagement retenus seront modélisés et poursuivis dès février 2020 avec la rue Graham BELL et la zone Nord de la rue G.BESSE, puis en 2022 avec la réalisation simultanée des 3 dernières phases : l'allée Norbert Wiener, les rues Charles BABBAGE et VON NEUMANN et enfin le giratoire d'entrée par la voie urbaine Sud. Ainsi, les principaux travaux réalisés sont :

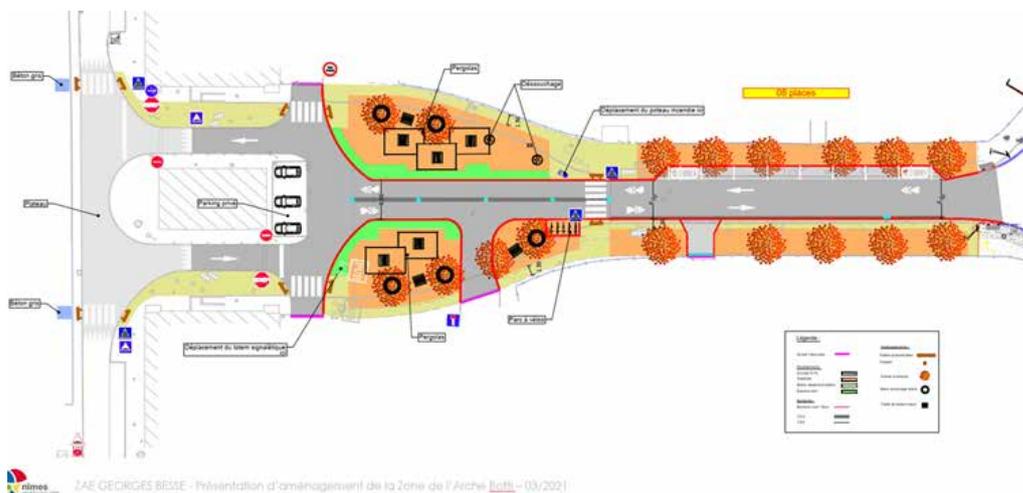
- Une réfection des réseaux de collecte des eaux usées dont certaines parties étaient effondrés et composés d'amiante ciment. Le chantier a été rendu particulièrement complexe en raison de l'enchevêtrement des systèmes racinaires des pins à préserver et de la localisation de ces réseaux situés en très grande profondeur à l'horizon de la nappe d'eau. Ce sont les entreprises SCAM TP et REHACANA qui ont apporté tout leur savoir-faire en la matière ;
- Une modification totale de l'éclairage public et de l'ambiance lumineuse sur la zone avec l'amenée de nouveaux réseaux secs pouvant intégrer à terme la SMART CITY. 58 nouveaux candélabres et 58 points lumineux de technologie LED permettant une meilleure sobriété énergétique avec un gain de consommation, un abaissement de 50 % entre 22h et 5h du matin, dans le respect de la biodiversité. C'est ici les entreprises BOUYGUES ENERGIES SERVICES et BOUYGUES CITELUM qui ont apporté leur expertise ;
- La préparation du déploiement de la vidéo surveillance ;
- Une modification complète et un déplacement des géométries de voiries permettant la création d'une piste cyclable et de cheminement piétons en site propre, aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

De façon plus ciblée, un plateau sur voirie au carrefour du Chemin bas du Mas de Boudan a été ajouté au projet permettant l'intégration des continuités cycles, la connexion sécurisée avec G.BESSE 2 (non imaginé initialement) et un passage en zone 30 km/h apaisant encore la ZAE.

L'aménagement du parvis de l'EERIE a également été affiné et les bornes électriques déplacées en collaboration avec le SMEG, vers un espace rendu plus visible et fonctionnel.

Des liaisons avec la nouvelle piste cycle réalisée en 2021 sur le boulevard S. Allendé au droit de G.BESSE ont également été intégrées à la phase d'allée Norbert Wiener, afin de créer une continuité de tracés.

A noter, l'espace au pied de l'arche Botti, jusque-là saturé par le stationnement anarchique de véhicules a été repensé pour devenir cet espace de convivialité et de détente qui fait écho au Bois des Noyers situé à quelques minutes à pieds. Les pergolas ont été végétalisées de plantes grimpantes olfactives et mellifères qui viendront isoler, protéger de la circulation et compléter l'abattement des températures déjà opérées par les pins.



Coûts

Une opération menée sur 3 ans pour un coût total de 4 500 000 € TTC.

Partenaires

Il convient de souligner la qualité de l'engagement et l'adaptation dont ont fait preuve au cœur de la pandémie, les entreprises partenaires de cette opération :

- l'entreprise EUROVIA et ses sous-traitants pour les phases 2019 et 2022 :
- GRC PAYSAGE et PETIT PATRON pour les espaces verts,
- ESR pour la signalisation,
- SOLS MEDITERRANEE pour les revêtements de béton désactivés,
- DETECT RESEAUX pour la géodétection des réseaux et l'entreprise,
- LAUTIER MOUSSAC et ses sous-traitants pour la phase 2021,
- C2RTP pour les coupes d'espaces verts,
- ESR pour les signalisations routières,
- SDTP pour la maçonnerie ;
- mais aussi CPS TP sur la défense incendie,
- URBAN'NT dont les équipes ont réalisé les pergolas et le mobilier urbain,
- et BUREAU ALPES CONTROLE pour la coordination sécurité et protection de la santé des chantiers.

les concessionnaires :

- ENEDIS,
- ORANGE,
- BRL.

également :

L'aide de l'association des paralysés de France APF,

La copropriété de l'Arche Botti,

Les services de la ville de Nîmes : Défense incendie, Gestion de l'espace public, circulation, police municipale,

Les services partenaires au sein de NM qui se sont mis au service du projet : Directions de l'eau, de la Mobilité, la DCTDM, GECKO, le CIUVP, le pôle foncier, la DAAF, la CPU la direction du Dév éco : service ZAE et pôle animation.

- Calendrier :
 - Phase 1 - 2019 : Rue G.BESSE
 - Phase 2 - 2020 : Allée Graham Bell, Rue G.BESSE (nord) et plateau chemin du Mas de Boudan,
 - Phase 3 - 2021/2022 : Allée et parvis Norbert Wiener - Allées C.BABAGE et VON NEUMANN
 - Phase 4 - 2022 : giratoire Sud d'entrée de ZAE
- Etat d'avancement : Opération terminée

A noter que si le Parc Georges Besse est la première des zones d'activité de Nîmes Métropole à

profiter de cette modernisation qualitative, la suivante sera la zone commerciale Ville Active, à l'entrée sud de Nîmes.

c. Borne de recharge Km Delta



Contexte & présentation :

Dans le cadre de la journée mobilités & territoires sur le thème « Face à la crise énergétique ! Comment accélérer la transition énergétique des mobilités pour tous ? », et des tables rondes organisées par Territoire d'énergie du Gard, a été inaugurée mardi 4 octobre 2022 la borne de chargement superchargeur située à la sortie d'autoroute A9 de la zone d'activité économique (ZAE) Km Delta, à Nîmes.

Depuis son installation le 17 juillet 2022, ce superchargeur a délivré 24 884.94 kwh pour 1118 sessions (contre 761 000kwh pour 43 500 sessions sur tout le Gard sur la même période).



Coût :

Travaux et acquisition foncière 27 000 € TTC

d. Ecopâturage au Bois des noyers

Contexte & présentation :

Engagée dans une démarche d'écométropole, Nîmes Métropole a réitéré en 2022 l'opération d'écopâturage, qui s'est tenue du mercredi 13 juillet au mercredi 24 août. Adieu tondeuses et désherbants : pour une tonte 100% écolo des zones d'activités économiques (ZAE), place aux moutons ! Dans le cadre des opérations « Les ZAE se mettent au vert ! », le Parc Georges Besse, à Nîmes, a donc accueilli pour la 3e année consécutive un cheptel de moutons au cœur du Bois des noyers.

Fidèle aux principes d'aménagement et de gestion différenciée de cet espace naturel mais aussi dans un objectif de durabilité environnementale autant que dans une démarche pédagogique et de sensibilisation du public, Nîmes Métropole a reconduit une 3ème saison d'éco pâturage pour l'entretien 2022 de son parc urbain du Bois des Noyers.



Solution alternative à l'entretien mécanique des espaces verts (mobilisant des énergies fossiles), l'écopâturage permet de réduire les déchets liés à la tonte, contribue à une fertilisation naturelle des sols, et permet de diversifier la flore locale des prairies. L'éco pâturage représente également une opportunité pédagogique pour le grand public, adultes comme enfants, permettant l'apprentissage de la vie des ruminants et de l'effet du pâturage sur l'environnement.

Accompagnés de 2 poneys, 2 ânes, 2 alpagas et de 2 chèvres angora, les troupeaux de moutons se sont déplacés tout au long de l'été sur différents espaces du Bois des noyers (pâturage itinérant) suivant leur vitesse de désherbage. En effet, leur temps de présence dans chaque espace est fonction de la progression du cheptel et de la quantité d'herbe présente.

A la manœuvre : l'entreprise Ecozoone, spécialiste de l'éco-pâturage urbain, et son berger, spécialisé dans l'accueil du public. Car si l'éco-pâturage ne produit aucune gêne sonore, à l'exception de quelques bêlements, il est surtout un moyen agréable de sensibiliser à la nature les plus petits comme les aînés, qui l'apprécient beaucoup.



Objectif & impact :

Régénérer les sols détruits par les pratiques d'exploitation afin de permettre à la nature et au vivant de réinvestir spontanément (ou presque) ce lieu et ainsi offrir aux habitants et usagers du territoire un espace sain de nature en ville, un lieu de fraîcheur et de reconnexion, mais aussi sensibiliser aux questions environnementales.

Dès le mercredi 13 juillet 2022, à partir de 10h, Nîmes Métropole a invité les habitants de l'agglomération à déambuler au cœur du Bois des noyers pour assister à une mini transhumance et (re)découvrir le travail des chiens de troupeau. Ont également été organisés des ateliers pour le jeune public : jeux interactifs avec les animaux, apprentissage du brossage de poney, etc.

A noter qu'en parallèle du nourrissage journalier des animaux, entre 10h et 11h, de nombreuses activités ont été proposées tous les mercredis de l'été, notamment aux enfants des centres aérés et aux aînés des maisons de retraite de l'Agglomération.

Soit :

- A court terme : une fréquentation tous publics dans un espace préservé
- A moyen / long terme : une bonne santé sanitaire des végétaux existants, l'émergence de végétation spontanée, le réinvestissement de petite faune et insectes, une continuité écologique avec le futur parc J.Chirac, une offre de nature en ville élargie.

Coûts :

21 000 € TTC/opération (1/an)

Partenaires :

Titulaire du marché : ECOZOONE





Services aux usagers & opérations de sensibilisation

1. ABC

Contexte & présentation :

Dans le cadre de sa politique active de préservation de la biodiversité, Nîmes Métropole a engagé en 2019 un Atlas de la Biodiversité intercommunale (ABC). Porté et soutenu par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ce dispositif a permis d'engager un programme d'actions sur 3 ans pour mieux connaître et partager les connaissances sur la biodiversité locale, mettre en place des outils devant faciliter le passage à l'action et aider à la prise de décisions.

Objectifs :

- Améliorer la connaissance pour inscrire durablement les zones à enjeux dans le développement du territoire ;
- Initier une dynamique partenariale avec les acteurs de la biodiversité pour une plus grande efficacité : partager les données, expériences, co-construire et mutualiser ;
- Embarquer les acteurs du territoire (citoyens, acteurs socio-économiques, agriculteurs.. .) en sensibilisant sur les enjeux et en apportant des solutions pour passer à l'action.

L'ABC constituait pour Nîmes Métropole un tremplin devant permettre à l'agglomération de donner une dimension plus partagée et territorialisée de sa politique de préservation de la biodiversité déjà mise en place. Le programme d'actions a donc été construit pour s'inscrire dans la durée, au-delà des 3 ans.

Impact :

Il a permis de mobiliser le plus grand nombre sur cet enjeu qui nous concerne tous (citoyens, acteurs socio-économiques, établissements scolaires, futurs agriculteurs).

Une dynamique de co-construction a été mise en place avec les acteurs engagés localement dans la préservation de la biodiversité, pour mieux définir réservoirs et corridors écologiques et ainsi moins impacter et mieux préserver la biodiversité.

De nombreuses actions de sensibilisation sont à présent inscrites dans la durée : Défi biodiversité pour les scolaires, RDV Nature et Tous au Bois ! pour le grand public, communication sur la faune/flore locale dans la magazine de l'agglo, plantation de micro-forêts partenariales avec les acteurs socio-économiques, Site internet ABC avec une cartographie participative, etc.

Coûts :

Environ 150 000€

Partenaires :

Office Française de la Biodiversité (OFB)

Calendrier :

Appel à projet remporté en 2019, le programme d'actions s'est déroulé pendant 3 ans de 2019 à 2022. De nombreuses actions se poursuivent aujourd'hui.

Des actions sont inscrites à présent dans la durée notamment en termes de sensibilisation, partage des connaissances et sur la prise en compte des enjeux biodiversité dans le développement du territoire avec la définition de trames écologiques.

2. Acquisition de broyeurs par les communes

Contexte & présentation :

D'ici le 31 décembre 2023, la loi impose la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Les déchets végétaux produits par les services municipaux des communes membres de Nîmes Métropole représentent une part significative des apports non ménagers en déchèterie. Or ces déchets verts représentent une ressource pour les communes. En effet, le broyat de déchets verts peut être utilisé en paillis dans les espaces verts ou en apport de matière carbonée pour les sites de compostage partagé. Broyer les déchets verts et les valoriser sur place permet donc une valorisation in situ de cette matière organique ainsi qu'une économie de temps passé pour apporter ces mêmes déchets en déchèterie.

Souhaitant accompagner les communes volontaires dans l'acquisition d'un broyeur de branches et de végétaux, Nîmes Métropole a validé en Conseil communautaire du 20 septembre 2021 une convention de mise à disposition de ces équipements, qui ont été déployés en 2022.

Nîmes Métropole étant lauréate d'un appel à projet, nous bénéficions d'une subvention de l'ADEME et de la Région à hauteur de 55 %. Le reste à charge est réparti équitablement entre la commune (22,5 %) et l'agglomération (22,5%).

Objectif & impact :

Accompagner les communes volontaires dans l'acquisition d'un broyeur de branches et de végétaux.

- Potentiel de détournement de 16 à 18 000 tonnes de déchets verts à l'échelle du territoire (dont 1 500 t au niveau des services techniques municipaux soit 130 000 € /an) ;
- En 2022 : 1 permis MAPA lancé. 4 broyeurs commandés par les communes de Saint Mamert du Gard, Saint Génies de Mangleoires, Serhac et de Caveirac. Ils ont été livrés en janvier/février 2023.
- En 2023 : Nouvelle appel d'offre notifié. 3 demandes d'acquisition de broyeur en cours d'instruction.

Coûts :

Coût total 99 120 € TTC (sans déduction des aides ADEME/région et de la part commune)

Partenaires :

ADEME et Région Occitanie

Calendrier :

Déploiement sur 2022-2023



3. Adopte un composteur

Contexte & présentation :

La réglementation en termes de déchets évolue et impose aux collectivités des objectifs ambitieux afin de réduire la production des déchets ménagers et améliorer la valorisation et le recyclage. Le cadre réglementaire et, notamment la loi AGEC, imposent une généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs (y compris les ménages) pour fin 2023.

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de notre poubelle résiduelle, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une valorisation de la matière organique.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la réduction des déchets, Nîmes Métropole mène des actions de promotion du compostage (depuis 2011) et du lombricompostage (depuis 2018).

« Adopte un composteur » est un jeu concours à destination des habitants de Nîmes Métropole. Les 50 premières personnes à avoir répondu juste aux questions proposées gagnaient un composteur ou un lombricomposteur.

Objectif :

Faire la promotion du compostage et lombricompostage individuel

Impact :

2988 participants, 15 composteurs livrés et 1 lombricomposteur livré. Les autres gagnants n'habitaient pas sur le territoire de Nîmes Métropole.



4. Coopération décentralisée avec Fimela

Contexte & présentation :

Très vite après les premières réunions de travail avec le Maire de Fimela et son conseiller à la coopération internationale, il a été identifié un besoin de structurer un réseau de transport urbain et périurbain, destiné en priorité au transport scolaire de l'arrondissement de Fimela.

Objectif :

Mettre en place des actions de coopération prioritairement dans les domaines du développement économique, des transports, de l'environnement et de la formation, en lien avec les communes membres de la collectivité de Nîmes Métropole et de Fimela.

Impact :

Nîmes Métropole a ainsi pu faire don de véhicules de type bus et car.

La seconde partie liée aux besoins identifiés, s'est tournée vers la collecte des déchets. De ce fait, le délégataire de Nîmes Métropole, Océan, a pu fournir du matériel de collecte et des scooters de ramassage.

A travers ces actions, Fimela a pu bénéficier de pas moins de 7 bus/car, de matériel de collecte et d'un véhicule léger.

Suite aux dons effectués par l'agglomération et ses partenaires, Océan & Transdev Nîmes Mobilité, le volet de la formation s'est mis en place au sein de cette coopération.

Durant le mois d'octobre à novembre 2021, 6 stagiaires mécaniciens ont pu réaliser un stage en immersion. Ces échanges ont permis un partage mutuel de connaissances. En effet, les savoir-faire caractérisés de nos deux pays ont enrichi les compétences théoriques et techniques de chacun.

A l'issu du déplacement du Président Franck Proust en décembre 2021 à Fimela, le président s'est rendu compte du potentiel économique que pouvait offrir cette région au développement des entreprises de notre territoire.

En 3 mois Nîmes Métropole a déployé un dispositif en partenariat avec la Région Occitanie (AD'OCC) et EDF permettant ainsi le déplacement 7 entreprises en marge du Forum Mondial de l'Eau 2022, qui s'est déroulé à Dakar. Présentes notamment : EDF / Cleantech Vallée ; Véolia ; Phytocontrol ; DV2E ; IUT de Nîmes ; Instadron et Chemdoc.

Depuis le retour en France de la délégation, des réunions ont été mises en place afin de continuer le travail initié avec les entreprises. Par ailleurs le rayonnement de cette action, a éveillé une certaine attractivité à l'implantation sur le territoire de l'agglomération, traduit par le dynamisme de son développement économique.

Coût :

Le coût pour Nîmes Métropole est quasi nul grâce à un travail mené depuis le début avec comme objectif de ne pas impacter les finances de l'agglomération dans les projets de coopération. Il a été possible jusqu'à ce jour, mis à part l'organisation du déplacement de la délégation économique (logistique sur place), de réaliser cela, notamment grâce aux partenaires du projet.

Partenaires :

Cette coopération peut s'appuyer sur divers partenaires solides*, tels que :

- Océan
- Phytocontrol
- EDF / Cleantech Vallée
- DV2E

- Trandev Nîmes Mobilité
- Saint-Gilles
- Générac

**Liste dans un ordre non particulier*

Calendrier :

Au vu des résultats et de la bonne coopération avec Fimela, celle-ci a été renouvelée en décembre 2022 pour une durée de 4 ans.

Etat d'avancement du projet :

L'entreprise gardoise DV2E s'est rendu à plusieurs reprises sur le site du réservoir d'eau de la commune de Fimela, dans l'optique de procéder à des expertises et de remise en adéquation avec les caractéristiques des besoins réels et d'analyses d'eau.

L'entreprise nîmoise Phytocontrol n'a cessé de maintenir des échanges avec Fimela.

Une continuité dans les échanges avec l'IUT de Nîmes, tendent vers la possible élaboration d'un programme de valorisation des élèves de Fimela. Leur permettant ainsi d'accéder au parcours d'enseignement de l'IUT de Nîmes

Sur l'année 2023, nous prévoyons de renforcer le réseau de transport mis en place par la commune de Fimela grâce au travail effectué avec Nîmes, en fléchissant notamment environs 5 bus/car, qui seront potentiellement réformés cette année.

La partie collecte de déchets le sera également, grâce au don de bacs de collecte de Nîmes Métropole (à hauteur maximum de 500) en mars 2023.

L'entreprise DV2E, a effectué des prélèvements d'échantillons d'eau sur Fimela en février 2023.

Les communes de Saint-Gilles et Générac, faisant parties de l'agglomération, ont fait don de mobilier scolaire et bureautique en mars 2023.

Un travail est entrepris avec l'entreprise Phytocontrol, pour le développement d'un BTS en chimie analytique et métiers de l'eau sur Fimela, basé sur un modèle similaire existant avec l'Université de Nîmes. Phytocontrol pourrait intervenir en appui théorique et technique (matériel), ainsi que l'accès à des stages en entreprises sur Nîmes. Cela pourrait être une première étape à un potentiel développement économique au Sénégal (mars 2023).

Un travail avec la société Océan, fortement engagée dans cette coopération, ayant notamment accueilli et fournissant régulièrement du matériel destiné aux agents de Fimela, se dessine autour de la formation sur le dispositif Jeune professionnel de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Cela permettrait d'accueillir des jeunes de Fimela, souhaitant se former avec des contrats en CDD de 3 à 12 mois et de bénéficier d'un accompagnement dans le monde de l'entreprise de retour au Sénégal par le Ministère. (Projet encore au stade d'idée)

5. Délégation d'entreprises au Sénégal

Contexte & présentation :

En marge du Forum Mondial de l'Eau qui accueille de nombreux décideurs internationaux du 21 au 25 mars 2022, à Dakar (Sénégal), Nîmes Métropole a organisé un déplacement avec une délégation d'entreprises du territoire.

De nombreuses rencontres ont été organisées durant 3 jours, notamment avec des membres de l'Ambassade de France ou des responsables politiques et économiques du pays, notamment des rencontres organisées le mardi 22 matin, en partenariat avec AD'OCC et la Team France export, axées autour de 4 grands pôles : la santé, l'agri-agro, le numérique/spatial, l'énergie.

A noter qu'EDF soutient l'action de Nîmes Métropole en s'investissant aux côtés des entreprises de son territoire prenant part à cette délégation.

Objectif :

Permettre à ces entreprises stratégiques de notre territoire de mieux appréhender le marché sénégalais et de nouer de nouvelles collaborations favorables au développement de leur activité.

Impact :

8 entreprises / acteurs économiques du territoire ont le fait le déplacement :

- EDF / CLEANTECH VALLEE, secteurs d'activité : Ecologie - Economie – Social,
- VEOLIA Représentant local Eau de Nîmes Métropole,
- PHYTOCONTROL, secteur d'activité : sécurité sanitaire des eaux et des aliments,
- DV2E, secteurs d'activité : Eau - Sols et Agriculture – Déchets,
- INSTADRONE Télécommunications, secteurs d'activité : Topographie, Inspections et prélèvements, Prestation agricoles, Formation, Communication,
- CHEMDOC, secteur d'activité : Eau,
- IUT, Enseignement supérieur.

Coûts :

10 000 € prise en charge par EDF

Partenaires :

Ad'Occ et Team France Export

Calendrier :

Du 21 au 25 mars 2022



6. PIG Habiter mieux

Contexte & présentation :

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole dispose de la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire. Afin de mener à bien cette politique, elle a reçu délégation de l'Etat pour assurer la gestion, l'instruction et l'octroi des aides à la pierre.

A ce titre, elle mobilise les outils et les financements nécessaires à l'amélioration du parc de logements privés du territoire dans l'objectif :

- D'améliorer de la performance énergétique des logements,
- De lutter contre l'habitat dégradé et indigne,
- De permettre le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées,
- De produire un parc à loyer maîtrisé par le biais de conventions signées avec les propriétaires bailleurs.

La rénovation de logements est une démarche complexe pour les propriétaires occupants et bailleurs. Pour cette raison l'agglomération accompagne chaque propriétaire éligible aux aides de manière individuelle à travers un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux »

Objectifs 2022 :

- Travaux de modernisation de 218 logements de propriétaires occupants (PO) dont :
 - 6 logements PO indignes ou très dégradés (gain énergétique minimum après travaux : 35%)
 - 142 logements nécessitant une rénovation énergétique (gain énergétique minimum après travaux : 35%)
 - 70 logements nécessitant des travaux d'adaptation au vieillissement /ou au handicap (pas de gain énergétique minimum)
- Travaux de modernisation de 42 logements de propriétaires bailleurs (PB) (gain énergétique minimum après travaux : 35%)

Impacts/Résultats 2022 :

En 2022, cette action a permis de rénover 247 logements répartis selon les thématiques d'interventions suivantes :

- Travaux de modernisation de 237 logements de propriétaires occupants (PO) dont :
 - 6 logements PO indignes ou très dégradés (gain énergétique minimum après travaux : 35%)
 - 133 logements nécessitant une rénovation énergétique (gain énergétique minimum après travaux : 35%)
 - 102 logements nécessitant des travaux d'adaptation au vieillissement /ou au handicap (pas de gain énergétique minimum)
- Travaux de modernisation de 10 logements de propriétaires bailleurs (PB) (gain énergétique minimum après travaux : 35%) dont :
 - 1 logement nécessitant des travaux d'adaptation au vieillissement /ou au handicap.

Ces dossiers furent répartis sur le territoire intercommunal comme suit :

	PB	Log ^{ts}		Log ^{ts}	Log ^{ts}	Gains ^s (Hors "Agilité")	Travaux Éligibles (€ HT)
				HM / MPR			
247	10	2	7	103	143	43,00%	4 930 091 €
NÎMES MÉTROPOLE 247	10	2	7	103	143	43,00%	4 930 091 €
BERNIS 9		1		6	2	20,20%	161 356 €
BEZOUCE 1				1			27 340 €
BOUILLARGUES 13	4			7	6	44,30%	234 079 €
CAISSARGUES 7				2	5	47,30%	176 450 €
LA CALMETTE 1	1	1			1	46,00%	38 130 €
CAVEIRAC 3					3	57,00%	48 527 €
CLARENSAC 6			1	1	5	50,20%	170 155 €
DIONS 2				1	1	33,10%	34 892 €
DOMESSARGUES 1				1			16 867 €
FONS 2					2	50,90%	48 341 €
GARONS 4				1	3	58,50%	87 544 €
GENERAC 3				1	2	45,10%	49 235 €
LANGLADE 3					3	63,30%	54 251 €
LEDENON 1				1			3 565 €
MANDUEL 10				4	6	43,10%	130 658 €
MARGUERITES 6				1	5	52,10%	122 770 €
MILHAUD 4				1	3	53,80%	89 708 €
MONTIGNARGUES 1				1			10 031 €
NIMES 131	3		4	58	73	41,50%	2 670 843 €
REDESSAN 4	1			1	3	43,20%	108 157 €
LA ROUVIERE 1					1	47,50%	12 105 €
SAINTE-ANASTASIE 1					1	35,10%	15 352 €
SAINT-BAUZELY 1					1	71,60%	29 882 €
SAINT-CHAPTES 2				1	1	26,60%	40 590 €
SAINT-GENIES-DE- MALGOIRES 5	1		2	1	4	68,10%	173 658 €
SAINT-GERVASY 1					1	65,60%	16 478 €
SAINT-GILLES 16				7	9	31,70%	250 450 €
SAINT-MAMERT-DU-GARD 2					2	63,20%	53 180 €
SAUZET 2				2			14 603 €
SERNHAC 1				1			11 412 €
RODILHAN 3				3			29 481 €

La Communauté d'agglomération a ainsi mobilisé cette année 3 115 707€ d'aides financières en faveur des propriétaires privés, via les crédits délégués par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et via ses fonds propres.

Ces propriétaires ont entrepris des travaux nécessaires à la modernisation de leurs logements pour un montant d'environ 5,5 millions d'euros TTC. Il s'agit d'un levier dont a bénéficié l'emploi via l'activité économique générée pour les entreprises locales du BTP.

Les rénovations énergétiques des logements ont engendré une baisse de la facture énergétique des occupants de 43% en moyenne ; et plus de 100 personnes ont bénéficié d'installations leur permettant un maintien à domicile plus confortable.

Coûts :

Le coût du PIG « Habiter Mieux » 2022 pour Nîmes Métropole est de 320 343.30€ TTC et consiste en une prestation d'ingénierie pour la réalisation d'une mission de suivi-animation qui sera financée par une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) d'environ 218 000€.

Partenaires :

ANAH, FDI SACICAP pour des solutions de financement à taux zéro du reste à charge et de l'avance des subventions.

Calendrier :

La convention de programme PIG d'une durée de 5 ans à couvert l'ensemble de l'année 2022 et arrive à échéance le 30 mars 2023.

Illustrations :

Avant/Après en images



Famille dans une maison individuelle en lotissement

- Projet : travaux de rénovation énergétique
- Gain énergétique : 37 % (étiquette E=>D) soit une économie de 440 €/an sur la facture énergétique
- Total des travaux : **21 842 € TTC**
- Subventions NM (ANAH) : **11 976 €**, Subventions Nîmes Métropole : **2 496 €**

Avant/Après en images



Retraitée très modeste résidant en maison individuelle

- Projet de travaux d'adaptation de la salle de bain : Total des travaux : 8 698 € TTC
- Subventions NM (ANAH) : **3 954 €**, Subventions Nîmes Métropole : **791 €**, Participation CARSAT : **3 500 €**,
- Total des subventions : **8 245 €**, Reste à charge : **453 €**, Taux de financement : **95%**

7. Rendez-vous Eco

Rendez-vous Eco « EauX et tourisme, les bonnes solutions face aux enjeux ! »

Contexte :

Grands sites touristiques, événements culturels et activités ludiques attirent chaque année de nombreux visiteurs sur nos territoires d'Occitanie. Ce qui amène une consommation d'eau plus importante, pour assurer leur bien-être et confort personnel (hydratation, hygiène, activités sportives et de loisirs) comme pour garantir le bon fonctionnement des équipements et hébergements touristiques (piscine, spa, sanitaire, laverie, cuisine, restaurant) qui les accueillent.

A ces fréquentations saisonnières s'ajoutent les consommations d'eau des collectivités (alimentation des populations résidentes, nettoyage voiries, arrosages espaces verts), et celles des autres activités économiques (agriculture, élevage, productions industrielles et artisanales, refroidissement...). Avec un même constat chaque année, des pics de consommation en juillet-août, qui peuvent être amplifiés par des épisodes de canicule.

Objectifs :

- Découvrir des solutions et les dernières avancées pour mieux utiliser l'eau dans les établissements touristiques dans une logique d'économie circulaire.
- Sensibiliser les professionnels du tourisme au déficit quantitatif en eau et à leur consommation, aux bons usages de l'eau, avec l'apport des normes et certifications.
- Anticiper pour faire face aux périodes de sécheresse et toujours au déficit quantitatif en eau.
- Mesurer, économiser, mobiliser des ressources non conventionnelles (eau de pluie, eau traitée réutilisée...).

Impact :

Public de 100 personnes + articles de presse

Partenaire :

Ad'Occ

Calendrier :

Le 17 mars 2022 (matinée)



Rendez-Vous Eco de Nîmes Métropole
Eaux et tourisme, les bonnes solutions face aux enjeux.

Jeudi 17 mars 14h00

Hémicycle de l'Hôtel Communautaire de Nîmes Métropole -3 rue du Colisée-Nîmes

Rendez-vous Eco « EAU'RIZON 2030. Entreprises et collectivités, participez à l'élaboration de la stratégie 2030 du recyclage de l'eau sur le territoire de Nîmes Métropole »

Contexte :

Les développements économiques et démographiques entraînent une croissance continue des besoins en eaux. Quel que soit l'endroit où l'on se trouve, les ressources conventionnelles (lacs, rivières, nappes phréatiques) sont quantitativement limitées surtout en territoire méditerranéen. Il est important, à l'échelle d'un territoire d'amorcer une stratégie de gestion conjointe et optimisée de toutes les ressources en eaux : conventionnelles et non conventionnelles (eaux à recycler ou infiltrer).

C'est la démarche dans laquelle se lance Eau de Nîmes Métropole au travers de la réalisation du schéma territorial de recyclage des eaux non conventionnelles.

Objectif :

- Fédérer les entreprises autour du recyclage des eaux non conventionnelles.
- Toucher le maximum d'entreprises pour aider la société DV2E dans son étude.

En effet, dans le cadre de sa démarche de recherche et de développement, Eau de Nîmes Métropole a missionné la société DV2E pour mener une étude de recyclage et de réemploi des eaux non conventionnelles sur les 39 communes de Nîmes Métropole afin de palier la diminution de la ressource en eau douce du territoire et de limiter l'impact des périodes de sécheresse de plus en plus marquées.

Impact :

Public de 120 personnes + articles de presse+ prises de contacts pour la société DV2E dans le cadre de son étude

Partenaire :

DV2E

Calendrier :

Le 6 octobre 2022 (matinée)



Rendez-vous Eco « Green Friday Entreprises, une matinée pour réduire votre empreinte numérique ! »

Contexte :

Si le numérique était un pays, il serait le 3^e consommateur des ressources naturelles, derrière la Chine et les USA avec une projection à moins de 10 ans de devenir le 1^{er}.

En effet, tant pour les appareils que pour les usages, on sait désormais que le numérique entraîne d'importantes dépenses d'énergie et consomme des ressources qui ne sont pas illimitées.

Il est primordial d'agir immédiatement et concrètement pour diminuer cet impact.

Réduire la consommation d'énergie, améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique, c'est possible !

Objectifs :

- Faire prendre conscience des enjeux de réduction de l'empreinte numérique aux entreprises
- Réduire l'empreinte environnementale du numérique
- Développer une meilleure connaissance de l'écosystème du numérique éco-responsable sont les nouveaux enjeux des entreprises et de leurs collaborateurs
- Mesurer & corriger notre impact numérique

Impact :

Public de 70 personnes

Partenaires :

Smaaart, Ubip me, Inwin, garDigital, Digital 113

Calendrier :

Le 25 novembre 2022 (matinée) dans le cadre de la Digiweek Nîmes Métropole



8. Tous au Bois !

Contexte & présentation :

Créé par l'Agglo dans le cadre de sa compétence Développement durable, cet évènement propose diverses animations ludiques pour réfléchir aux défis à relever et découvrir ensemble des solutions en faveur de la transition écologique.

Objectif :

Sensibiliser le grand public à la transition climatique.

Le bilan de la première édition a fait ressortir que les animations trop pédagogiques (par exemple des conférences) et pas assez ludiques ne sont pas attractives pour un public familial. C'est ainsi que pour la deuxième édition, Nîmes Métropole s'est concentrée sur les animations pratiques, comme par exemple la fabrication d'abris à hérissons ou la fabrication d'une presse à hercier.

Impacts :

La première édition a rassemblé 133 personnes, essentiellement un public familial à la recherche d'activités « nature » et d'animations de sensibilisation adaptées à chaque âge. Pour la deuxième édition, ce sont 288 personnes qui ont participé à « Tous au Bois ! ».

Coût :

5000 €

Partenaires :

L'Office français de la biodiversité (OFB). Cet organisme finance l'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABC). L'ABC permet de mieux connaître la biodiversité locale pour mieux la protéger. De nombreuses actions sont menées pour aider habitants, entreprises, enseignants à s'engager dans la préservation de la biodiversité. «Tous au Bois ! » est financé dans le cadre de l'ABC.

Calendrier :

La troisième édition aura lieu la 1^{re} semaine de juillet le mercredi et le samedi.



Atelier de fabrication de mobile, samedi 2 juillet 2022.

9. Troc Party

Contexte & présentation :

La Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) a lieu chaque année en novembre. L'édition 2022, du 19 au 27 novembre, avait pour thème le Textile.

Dans ce cadre, une Troc party a été proposée aux agents de Nîmes Métropole du 23 au 25 novembre 2022.

Un vêtement et/ou accessoire apporté donnait lieu à un crédit pour acquérir un nouvel article dans la boutique éphémère, reconstituée dans une salle de réunion du Colisée.

Un stock de départ a été fourni par le partenaire « Eveyeko », les cintres et portants ont été prêtés par « Philtex » et les boutiques « Seconde Vie ».

Les articles restants à la fin de l'opération ont été donnés à « Philtex » afin d'être valorisés.

Un flyer présentant les acteurs du réemploi de Nîmes Métropole a été distribué.

Un concours via la Communication interne a également été proposé (questions relatives au textile). Deux gagnantes ont reçu deux crédits pour venir à la boutique éphémère.

Objectif :

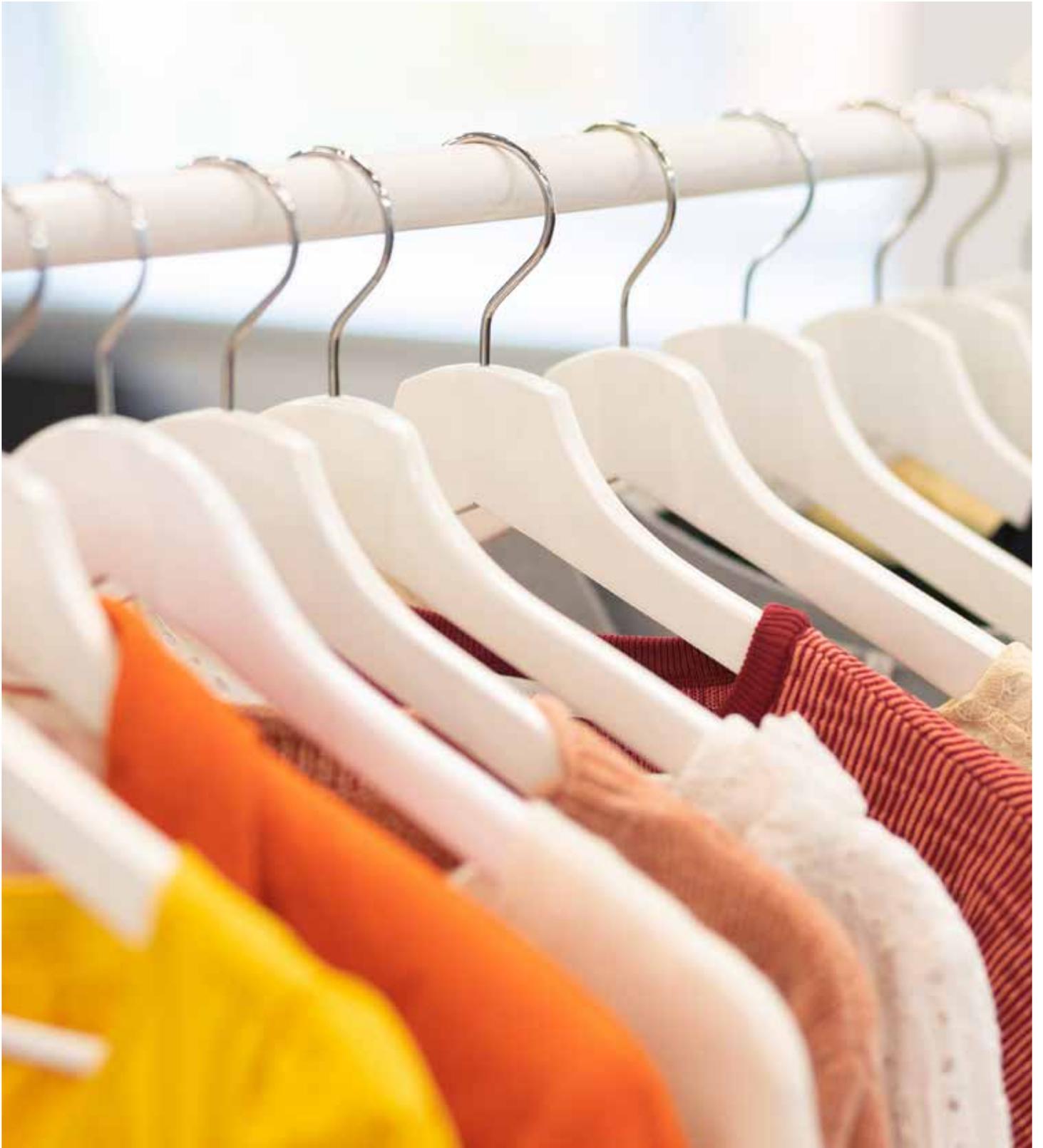
Réaliser la proportion de la réutilisation et du réemploi, faire connaître les acteurs du réemploi présents à Nîmes Métropole.

Impact :

Tous les agents de Nîmes Métropole informés par voie de communication en interne. 9 personnes sont passées une ou plusieurs fois à la boutique pour apporter, réaliser du troc ou simplement apporter des vêtements pour les donner. Il y a eu 137 pièces apportées par les agents et 116 pièces récupérées

Partenaires :

Eveyeko, Philtex, Réa'Nîmes, Le Tremplin





**RAPPORT DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE**
2022